VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1859
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



EN STOCK DANS VOTRE CONCESSION SV-PRO LA PLUS PROCHE

Contention solidaire face à la DNC



En Côte-d'Or, département soumis à une zone réglementée à la suite de la découverte de cas de DNC dans le Jura, 16 200 bovins doivent être vaccinés. Comme beaucoup d'entre eux se trouvent encore en prairies, le GDS 21 a mis en place une action de solidarité destinée à prêter du matériel de contention aux éleveurs, afin de vacciner en pâtures. L'opération, véritable défi logistique, a pu s'appuyer sur le soutien de la coopérative Dijon Céréales.

Page 04



L. Jung / Terres Inovia

PRODUCTIONS *Cultures* P.12

Larves d'altises // Les premiers tests Berlèse peuvent débuter



New Hollabd

DOSSIER *Machinisme* P.14

Moissonneuses-batteuses // Les nouveautés



MAGAZINE *Portrait* P.30

Aventure // Les « Meuh du 39 » en route pour le Rallye des Gazelles





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DNC: LA SOLIDARITÉ EST DANS LES PRÉS

.05 POLITIQUE: ÉDOUARD PHILIPPE EN VISITE DANS L'YONNE

.06 PRODUITS LOCAUX: DES AGRICULTEURS METTENT LE NEZ DANS LA MÉCANIQUE LOGISTIQUE

.07 ÉCONOMIE: LES GRANDES CULTURES FACE À DES DÉFIS D'AMPLEUR

.08 TECHNIQUE: FAIRE LE MEILLEUR USAGE DES ADJUVANTS

.09 CYBERSÉCURITÉ: SENSIBILISER AUX GESTES DE PRÉVENTION NUMÉRIQUE

.10 SYNDICALISME: LA FDSEA 58 RELANCE SA SECTION OVINE

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 INDUSTRIES CÉRÉALIÈRES: « SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE LA FILIÈRE EST EN RÉFLEXION »

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 LARVES DE GROSSES ALTISES: LES PREMIERS TESTS BERLÈSE PEUVENT DÉBUTER

.13 ALÉAS CLIMATIQUES ET PRESSION RAVAGEURS: COMMENT ANTICIPER ET S'ADAPTER?

DOSSIER // MACHINISME

.14 MOISSONNEUSE-BATTEUSE: LES POINTS À VÉRIFIER POUR LA RÉVISION HIVERNALE D'UN CUEILLEUR À MAÏS

.17 MOISSONNEUSE-BATTEUSE: TOUJOURS PLUS D'HYBRIDES ET D'AXIALES

.20 MOISSONNEUSE-BATTEUSE: SÉLECTION DE NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // TERRITOIRES // ENVIRONNEMENT

.22 URBANISME: METTRE EN AVANT LE PATRIMOINE HISTORIQUE

.23 AGROFORESTERIE: « REMETTRE DES HAIES DANS NOS CAMPAGNES »

SERVICES

.24 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.25 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 AVENTURE: LES « MEUH DU 39 » EN ROUTE POUR LE RALLYE DES GAZELLES

.31 MARAÎCHAGE: DERRIÈRE LES PLATS, LE POTAGER

.32 CONFISERIE: LA PASTILLE DE VICHY, 200 ANS DE FRAÎCHEUR



// LE DESSIN

// EN BREF

MACF la FNSEA lance un cri d'alarme

« Mais où va l'Europe ? L'Union européenne s'est construite sur l'agriculture, c'est elle qui en a été le socle, le moteur, la fierté. Et aujourd'hui, cette même Europe tourne le dos à ceux qui la nourrissent », s'inquiète le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau dans un communiqué du 30 octobre. Dans son viseur : la mesure d'ajustement carbone aux frontières qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain.
Cette taxe qui pèse en particulier sur les engrais va *« provoquer une explosion des coûts de production intenables. C'est la taxe de trop »*, s'insurge la FNSEA. Selon le syndicat majoritaire cette taxe *« pourrait atteindre 144 € par tonne d'urée importée. Un choc économique majeur, qui frapperait ainsi de plein fouet les trésoreries agricoles déjà au bord de la rupture »*.
L'organisation agricole qui qualifie cette taxe *« de non-sens économique, environnemental et politique »*, demande son report sine die et aux dirigeants français et européens de *« revoir leur copie »*.

Sanitaire La DNC « sous contrôle » estime le ministère de l'Agriculture

Lors d'une conférence de presse le 3 novembre, le ministère de l'Agriculture a dressé l'état des lieux de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en France. Globalement *« le pic de l'épidémie semble derrière nous »* et les *« mesures prises nous permettent de maîtriser la situation »*, estime-t-on de source ministérielle. Au 3 novembre, la France comptait 96 foyers de DNC : trois dans l'Ain ; six dans le Jura ; dix dans les Pyrénées-Orientales ; un dans le Rhône ; 32 en Savoie et 44 en Haute-Savoie. À ce jour, environ 2 700 bovins ont été euthanasiés conformément à la réglementation en vigueur, car la maladie est classée ADE. Concrètement, dès son apparition, les troupeaux doivent être dépeuplés. Une campagne de vaccination est en cours dans les zones réglementées et ce sont un million de bovins qui sont concernés, indique un proche de la ministre Annie Genevard.
Avec l'arrivée de l'hiver, la maladie devrait baisser car le froid éradique les insectes piqueurs qui véhicule le virus de la DNC. Celui-ci est toujours présent en Sardaigne *« où la flambée n'est pas terminée (…) Il est circonscrit en Catalogne. Ni l'Allemagne ni la Suisse ne sont touchés »*, indique un conseiller de la ministre.

PLFSS Avis *« critique mais constructif »* de la MSA

Le conseil d'administration de la MSA a rendu un avis « critique mais constructif » sur le PLFSS 2026 (financement de la sécurité sociale), selon un communiqué de presse du 29 octobre. Les élus de la MSA saluent l'article 4 du projet de loi sur quatre points : simplification pour les caisses de MSA du paiement prioritaire de leurs créances de cotisations ; allongement du délai dans lequel celles-ci peuvent déclarer à titre définitif leurs créances provisionnelles ; alignement du régime agricole sur le régime général (règles de remise automatique de certaines créances en cas d'ouverture d'une procédure collective) ; et faculté donnée aux directeurs de caisses de mandater les commissions des chefs de service financiers pour la prise des sûretés et des garanties pour leurs créances. La MSA alerte cependant *« sur les risques liés à la réduction du champ de l'exonération ACRE (création/reprise d'entreprise) et la fin de l'exonération de cotisations sociales salariales en faveur des apprentis qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'installation des agriculteurs »*. La MSA se félicite par ailleurs de la prestation de capital décès aux exploitants non-salariés, de la création du congé supplémentaire de naissance, de l'égalité de traitement parentalité entre hommes et femmes et de la réforme du cumul emploi retraite.

// EN CHIFFRES

Farming Simulator Phases finales le 8 novembre

Les quarts de finale de l'épreuve de Farming Simulator de l'Enseignement Agricole by FNSEA, suivies des demi-finales, de la petite finale puis de la finale de la Coupe de France se dérouleront le samedi 8 novembre au Pôle de Lanaud à Boisseuil, près de Limoges. Ils opposeront les huit équipes suivantes :
- Les Briards – CFA agricole la Bretonnière – Seine-et-Marne ;
- Les Limons du Neubourg – Lycée Professionnel Agricole Gilbert Martin – Eure ;
- Les Agri De Naves – Lycée Edgard Pisani Tulle Naves – Corrèze ;
- Les Agri de la Faye – Lycée agricole de la Faye – Haute-Vienne ;
- Les mousses 2.0 – CFA de Pixérecourt – Meurthe et Moselle ;
- Les apprentis agris – Naturapolis Châteauroux – Indre ;
- Les Gersois – Lycée agricole de Mirande – Gers ;
- Les Empileurs Fous – Institut Saint-Éloi, Bapaume – Pas-de-Calais.

Les Quarts de finale se dérouleront à partir de 14 h 30 ; les demi-finales à 15 h 30 ; La petite finale à 16 h 30 et la finale de la Coupe de France à 18 h 00. Les matchs seront retransmis en direct sur YouTube.



Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

FNSEA et JA au Sénat pour défendre la production et les revenus

Réarmer l'agriculture française, c'est le message qu'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, et Quentin Le Guillous, son homologue des JA, sont venus porter aux sénateurs, le 29 octobre.



FNSEA

Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, s'est interrogé, auprès des sénateurs, sur le cap que l'on veut donner à l'agriculture française.

Alors que le débat parlementaire bat son plein sur les projets de loi de finances (PLF2026) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS2026), les deux syndicats agricoles ont rencontré, le 29 octobre, un large parterre de sénateurs pour leur faire passer un message que le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a résumé : *« Il nous faut conserver notre capacité de production pour préserver notre souveraineté alimentaire »*. Sur la base de cet objectif clair, il a constaté que la très grande majorité des productions françaises ne parvient plus à l'autosuffisance : *« en lait, en porc, en viande bovine, en fruits et légumes… »*. Or la crise devient structurelle et les agriculteurs ne comprennent pas le cap fixé à l'agriculture. *« Que veut faire le pays pour son agriculture ? »*, a interrogé Arnaud Rousseau se faisant l'écho des incompréhensions du terrain.

« Produire pour nourrir »

Pour lui, il faut dépasser le discours de Rungis de 2017(1) et revenir à un choix simple : *« Produire pour nourrir »*, en créant des *« aménités positives et surtout du revenu »*. À la lecture des PLF2026, PLFSS2026 et des premières ébauches de la réforme de la PAC, cette reconquête de la production et du revenu semble au point mort, ont constaté les différents intervenants, pointant des contradictions et des dangers. La FNSEA et JA conviennent qu'un effort budgétaire est nécessaire. Sur le principe, réaliser une économie de 200 millions d'euros sur le budget du ministère de l'Agriculture s'inscrit dans cette démarche. Mais à condition que toutes les structures du ministère participent à cet effort et que ce dernier ne se *« concentre pas uniquement sur la compétitivité et l'enseignement agricole »* a averti Arnaud Rousseau. De même s'est-il agacé du manque total de concertation sur le dossier de la fiscalisation des biocarburants éthanol (E85) et biodiesel (B100). *« Qui peut accepter qu'ils soient soudainement taxés à 380 % pour le premier et 400 % pour le second ? » (voir encadré)*. Le président s'est aussi insurgé sur la mise en place d'une *« taxe comportementale »* sur les boissons alcoolisées à la manière de ce qui a été effectué pour le tabac. *« On voudrait tuer ce qui reste de viticulteurs qu'on ne s'y prendrait pas autrement »*, a admonesté Arnaud Rousseau, soulignant au passage que sans les viticulteurs, les feux de l'Aude (15 000 ha brûlés) auraient détruit au moins le double de surface. La question de l'accès à l'eau reste un sujet épineux pour les deux syndicats agricoles.



FNSEA

La rencontre au Sénat avec la FNSEA et les JA s'est tenue le 29 octobre.

Une vraie politique de l'eau

La décision de réduire les prélèvements d'eau de 30 à 40 % pour l'agriculture, notamment dans le département de la Vienne, passe très mal. *« Pas d'agriculture sans eau »*, a rappelé Arnaud Rousseau, quand le secrétaire général de JA, Quentin Le Guillous, a pointé *« le risque de disparition des exploitations et de la filière semences dans la Vienne. Le stockage de l'eau est une nécessité »*. Pour eux, l'État doit avoir, dans ce domaine, une vraie politique ambitieuse. *« D'autant que l'agriculture est d'intérêt général majeur et qu'il faut en profiter pour faire reconnaître son intérêt socio-économique »*, a rappelé Arnaud Rousseau. C'est aussi la vision de nombreux sénateurs, comme Laurent Duplomb, Franck Menonville ou encore Patrick Chauvet qui souhaitent que l'on mette en place des études d'impact en amont des décisions politiques (taxes, normes, etc.). Il faut aussi *« éviter d'être plus royaliste que le roi et vouloir anticiper des directives qui ne sont pas encore appliquées »*, a ajouté Arnaud Rousseau, prenant l'exemple de la directive « taxe énergie » en préparation à Bruxelles. Il faut aussi de la *« réciprocité »*, concernant les accords de libre-échange et *« des règles uniques au sein de l'Union européenne »* pour éviter les distorsions de concurrence qui pénalisent la France et la font décrocher sur les marchés internationaux. C'est le message qu'avait fait passer quelques minutes plus tôt Laurent Duplomb alarmé par la chute de notre balance commerciale agroalimentaire : *« Sur les sept premiers moins de l'année 2025, nous sommes descendus à 8 millions d'euros de bénéfice contre une moyenne de 4 milliards d'euros sur les dix dernières années. Dans le même temps, les Italiens ont un excédent de 8 Md€ et les Espagnols de 12 Md€ »*, a-t-il observé. Le réarmement de l'agriculture française devient plus qu'urgent.

Berty Robert

(1) Discours du Président de la République Emmanuel Macron le 11 octobre 2017 aux États généraux de l'alimentation.

Biocarburants : les députés rejettent la hausse de la fiscalité

Les députés ont largement rejeté, le 3 novembre en séance publique, une disposition du projet de budget 2026 qui vise à supprimer les avantages fiscaux accordés aux B100 et E85. Un vote *« massif et transpartisan »*, ont salué dans un communiqué les filières françaises des biocarburants agricoles. Pourtant le député macroniste Jean-Luc Fugit avait déposé un amendement pour revenir sur la hausse du E85 mais lisser sur deux ans l'augmentation de la fiscalité sur le B100. Un compromis défendu par la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin, qui a regretté que celui-ci ne puisse être placé avant les amendements de suppression dans l'ordre des votes. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoit la fin du tarif particulier pour le B100 et la réduction progressive de l'avantage fiscal pour le carburant E85. Dans l'hémicycle, le groupe écologiste a préféré voter contre la suppression de cette mesure, la France insoumise s'est abstenue. Les débats sur la première partie du budget 2026 reprendront à partir du 12 novembre. Conséquence, l'Assemblée risque de ne pas pouvoir l'examiner en entier avant le 23 novembre à minuit, date à laquelle le gouvernement doit transmettre le texte au Sénat. Si le Parlement ne s'est pas prononcé le 23 décembre, l'exécutif devrait légiférer par ordonnances, une procédure inédite.



// DNC

La solidarité est dans les prés

La vaccination des bovins se poursuit en Côte-d'Or, sur la zone régulée. Mais comme beaucoup d'entre eux sont encore en prairies, il a fallu trouver en urgence du matériel de contention. Retour sur une opération solidaire qui porte ses fruits.



L'équipe du GDS 21 a procédé à un inventaire précis des équipements mis à disposition des éleveurs qui en ont besoin sur la zone réglementée de Côte-d'Or.

Même si l'exportation de bovins est à nouveau autorisée depuis le 1er novembre, la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), détectée dans le Jura, impose toujours ses contraintes sur la zone régulée en Côte-d'Or, qui couvre 104 communes du sud-est du département. Dans ce périmètre, c'est toujours l'interdiction des mouvements de bovins qui prévaut et cela complexifie les opérations de vaccination. De nombreux animaux sont encore au pré et pour permettre aux vétérinaires de procéder aux injections, il était indispensable de pouvoir disposer de matériel de contention. Malheureusement, tous les éleveurs concernés n'en possédaient pas. C'est pourquoi le GDS de Côte-d'Or a, dès le 20 octobre, imaginé un système reposant sur la solidarité d'éleveurs ou d'organisme agricoles possédant ces équipements, afin qu'ils les prêtent aux agriculteurs obligés de vacciner dans les pâtures.

Un défi logistique

Une fois le principe établi, il a fallu le mettre en œuvre sur un plan logistique, ce qui n'était pas simple. Il fallait en effet pouvoir stocker ces matériels sur des lieux hors élevages, à la fois sécurisés et facilement accessibles pour les éleveurs en ayant besoin. *« Nous avons soumis l'idée à nos élus qui ont dit « banco ! »*, explique Gilles Rabu, du GDS 21. *Après, il fallait réfléchir aux moyens de transporter les équipements au plus près des zones qui en avaient besoin et aux possibilités de les stocker. C'est là que ma collègue, Virginie Pabiou, a eu l'idée de contacter Dijon Céréales qui est la seule structure à disposer de tels sites. Ils nous ont suivis… »* Dijon Céréales, par l'intermédiaire de sa filiale Logivia, a assuré le transport de ces équipements sur les sites sécurisés où ils sont mis en dépôt. Ainsi, du matériel est prépositionné sur les zones qui en ont besoin. Les chefs de silos de la coopérative gèrent la perception et le retour des équipements par les agriculteurs, mais les réservations du matériel et la gestion des plannings de disponibilité sont du ressort du GDS 21. *« Nous avons à disposition 7 couloirs de contention et 2 râteliers cornadis*, précise Gilles Rabu. *Ils sont placés en dépôt sur trois sites de Dijon Céréales en zone réglementée (à Pontailler-sur-Saône, Auxonne et Pagny). Des GDS de toute la Côte-d'Or ont prêté du matériel (GDS du Châtillonnais, de Pouilly-en-Auxois) et à cela s'ajoutent deux couloirs de contention prêtés, à titre individuel, par deux éleveurs du canton de Sombernon. »* La réponse à l'appel du GDS de Côte-d'Or a même dépassé les frontières départementales puisqu'un couloir de contention a notamment été prêté par le GDS de l'Aube. De son côté, le GDS de la Haute-Saône semble avoir adopté une stratégie similaire à celle de la Côte-d'Or pour venir en aide à ses éleveurs, avec une dizaine de couloirs de contention mis en prêt là aussi.

16 200 bêtes à vacciner

« Il faut se souvenir, rappelle Gilles Rabu, *que cet été les Savoies avaient aussi bénéficié de la solidarité nationale avec la fourniture de pots trayeurs ou les couloirs de contention. »* Cette solidarité est en tout cas un vrai facteur de réussite face à l'ampleur du travail à réaliser que le technicien du GDS 21 rappelle : *« Sur la zone réglementée de Côte-d'Or, il y a 164 ateliers bovins à vacciner pour un total de 16 200 animaux. Au 30 octobre, plus de 20 % de ces animaux avaient été vaccinés. Dans la zone régulée, on a beaucoup d'éleveurs allaitants et les animaux sont encore sont plus souvent dehors. Très peu sont actuellement en bâtiments. D'où l'importance de ces équipements de contention. »*

Berty Robert

L'Italie accepte les animaux vaccinés

Premier débouché français pour l'export de bovins vifs, l'Italie a donné son accord pour recevoir des animaux vaccinés contre la DNC, a indiqué le ministère de l'Agriculture le 3 novembre. À ce stade, seuls les animaux de la première zone réglementée dans les Savoies, levée le 22 octobre, sont vaccinés et peuvent être exportés. Les bovins des quatre autres zones réglementées sont aussi soumis à vaccination, mais ils ne peuvent être exportés qu'après la levée de la zone réglementée. L'Italie a demandé des *« conditions sanitaires assez contraignantes, mais atteignables »*, précise la Rue de Varenne. Parmi ces conditions requises par la réglementation européenne figurent un délai de 28 jours minimum après vaccination, la vaccination de tout le cheptel dont les animaux sont issus, ainsi que des conditions d'immunité collective de toute la zone. En 2024, la France a expédié vers l'Italie 778 000 bovins maigres (surtout des broutards). *« Nous attendons encore à ce jour l'accord de l'Espagne »*, deuxième débouché avec 109 000 têtes, ajoute le ministère. Selon le dernier bilan au 3 novembre, la France comptait 96 foyers de DNC (dans 64 élevages) depuis l'apparition de la maladie, fin juin.

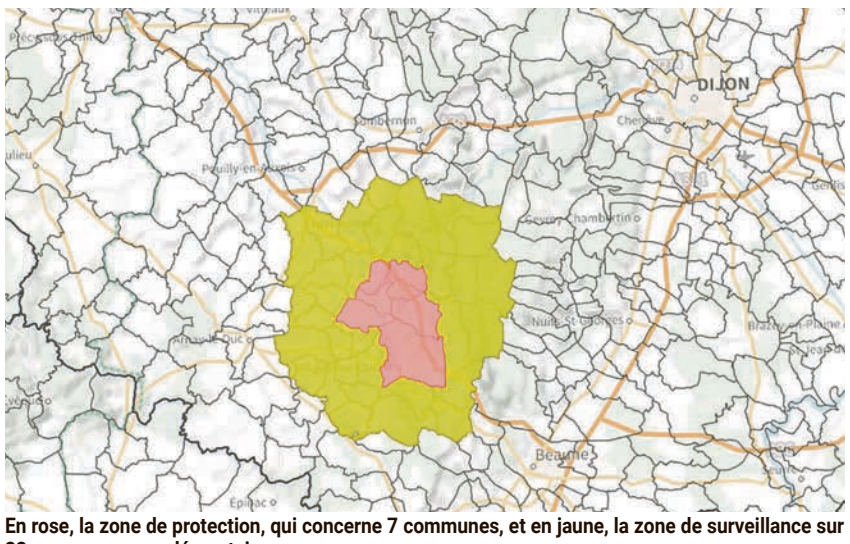
// INFLUENZA AVIAIRE

Un cas détecté en Côte-d'Or dans un élevage de volailles

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été confirmé la semaine dernière dans un élevage de volailles à Thorey-sur-Ouche. Pour éviter tout risque de diffusion du virus à d'autres élevages, des zones réglementées de protection (ZP) et de surveillance (ZS) sont mises en place dans un rayon de 3 et 10 km.

Dans un communiqué, la Préfecture de Côte-d'Or a annoncé qu'un élevage de volailles (pintades, poules, canards) de Thorey-sur-Ouche a été touché par l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Ce premier foyer en Côte-d'Or a été confirmé le 29 octobre. Pour éviter tout risque de diffusion du virus à d'autres élevages, des zones réglementées de protection (ZP) et de surveillance (ZS) ont été mises en place dans un rayon de 3 et 10 km. Les 7 communes concernées dans le rayon de 3 km sont : Chaudenay-la-Ville, Chaudenay-le-Château, Colombier, Crugey, Painblanc, Thorey-sur-Ouche, Bligny-sur-Ouche.

Les 33 communes supplémentaires concernées par la zone de 10 km, outre les 7 communes citées précédemment sont : Antheuil, Antigny-la-Ville, Aubaine, Auxant, Bessey-en-Chaume, Bessey-la-Cour, Bouhey, Bouilland, La Bussière-sur-Ouche, Châteauneuf, Chazilly, Commarin, Culètre, Cussy-le-Châtel, Détain-et-Bruant, Écutigny, Foissy, Longecourt-lès-Culêtre, Lusigny-sur-Ouche, Maconge, Mavilly-Mandelot, Meilly-Surrouvres, Monceau-et-Écharnant, Rouvres-sous-Meilly, Saint-Jean-de-Boeuf, Sainte-Sabine, Saint-Victorsur-Ouche, Saussey, Thomirey, Vandenesse-en-Auxois, Veilly, Veuvey-sur-Ouche, Vic-des-Prés.



En rose, la zone de protection, qui concerne 7 communes, et en jaune, la zone de surveillance sur 33 communes supplémentaires.

Dans ces périmètres, tous les lieux de détention de volailles et d'oiseaux captifs sont soumis à des prescriptions spécifiques. En particulier, les mouvements de volailles et autres oiseaux captifs sont interdits, sauf dérogations accordées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

À l'intérieur de cette zone, des mesures sont déployées afin de protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination, notamment un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages (autocontrôles et analyses de laboratoire) et une adaptation des activités cynégétiques (appelants de gibier d'eau et gibier à plumes). Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez vous référer au site du ministère de l'Agriculture.

Pas ailleurs, il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher, ni de nourrir les oiseaux sauvages et plus particulièrement dans cette zone. Pour éviter la diffusion du virus, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés. La surveillance de l'avifaune sauvage par le réseau Sagir est renforcée et toute mortalité d'oiseaux sauvages dans cette zone, sans cause évidente, doit être signalée au réseau Sagir auprès de du service départemental de l'OFB (Tél. : 03 80 29 43 91) ou de la fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or (Tél : 03 80 53 00 75).

Durée des mesures

La zone de protection est levée au plus tôt 21 jours après l'abattage des animaux, et la fin des opérations préliminaires de nettoyage et désinfection du dernier foyer de la zone de protection et après la réalisation des visites dans tous les établissements détenant des volailles ou oiseaux captifs permettant de conclure à une absence de suspicion ou de cas d'influenza aviaire dans la zone. Après la levée de la zone de protection, les communes et les établissements concernés restent soumis aux mesures de la zone de surveillance jusqu'à la levée de cette dernière.

La zone de surveillance est levée au plus tôt 30 jours après l'abattage des animaux et la fin des opérations préliminaires de nettoyage et désinfection du dernier foyer de la zone de protection et après la réalisation des visites, avec résultat favorable, parmi les établissements de la zone de surveillance permettant de conclure à une absence de suspicion ou de cas d'influenza aviaire dans la zone.

D'après communiqué

// POLITIQUE

Édouard Philippe en visite dans l'Yonne

Mercredi 29 octobre, Édouard Philippe, président du parti Horizons a fait un déplacement dans l'Yonne afin de rencontrer des acteurs de la filière économique et agricole. Retour sur cette journée.

Dans le cadre de son tour de France en vue de la prochaine élection présidentielle, Édouard Philippe, président du parti Horizons s'est rendu dans l'Yonne, mercredi 29 octobre. *« Il essaie de visiter l'ensemble des départements afin de rencontrer des acteurs locaux, d'avoir des échanges et de prendre le pouls des territoires »*, affirme Alexandre Bouchier, délégué départemental du parti Horizons, maire de Saint-Denis-lès-Sens et vice-président du Département de l'Yonne.

Après avoir déambulé avec le maire de Sens, Paul-Antoine de Carville et Alexandre Bouchier au sein de la Cathédrale Saint-Etienne de Sens, dans les Halles de Sens, ainsi qu'au Leclerc de Saint-Denis-les-Sens, Édouard Philippe est allé à la rencontre des acteurs économiques locaux.



Parti Horizons Yonne

Édouard Philippe, était dans l'Yonne mercredi 29 octobre afin de rencontrer des viticulteurs icaunais.



Parti Horizons Yonne

Christophe Bonnefond, maire de Venoy et premier vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a également pris le temps d'échanger avec Édouard Philippe.

Parmi eux se trouvaient Julien Henry, apiculteur et Hervé Dumont, meunier, avec lesquels il a pu traiter des *« mobilités de personnels et des difficultés à acquérir de l'expertise »*, détaille-t-il. Cette difficulté à acquérir de l'expertise vient notamment pour lui du fait qu'*« il faut rester dans l'entreprise, apprendre à maîtriser l'ensemble des processus, l'ensemble des éléments et des connaissances, il faut donc du temps »*. Aujourd'hui, *« nous sommes dans une société de l'instantanéité où les mentalités changent »*, poursuit-il. En une heure, et à l'écart de la presse, les acteurs locaux ont *« pu tracer un portrait économique de l'Yonne »*. Édouard Philippe a ensuite poursuivi son périple en déjeunant en compagnie des élus *« quel que soit leur carton politique »* et notamment en présence du maire d'Auxerre, Crescent Marault. L'occasion de *« discuter librement des problématiques qui guident le département de l'Yonne »*.

« Prendre la température »

En début d'après-midi, Édouard Philippe a repris la route en direction de la Basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay avec cette fois-ci, André Villiers, Conseiller départemental de l'Yonne. Le moment pour lui de *« découvrir le patrimoine sur lequel on travaille pour le classement grand sites pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco »*, explique Alexandre Bouchier.

Pour terminer son déplacement, Édouard Philippe s'est rendu au Domaine La Croix Montjoie à Tharoiseau. En arrivant, ce sont Michel Barraud de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) de Mâcon, Jean-Michel Chartron, vice-président de la CAVB et président de l'Union des grands crus, Franck Givaudin, de l'ODG d'Irancy, Adrien Michaud, de l'ODG de Chablis et président de la Fédération de défense de l'appellation Chablis (FDAC), Louis Poitout, le président de la commission géographique de l'Yonne de la CAVB, Thomas Sorin de l'ODG de Saint-Bris, Valentin Vernin viticulteur à Migé, Bruno Verret de l'ODG de Bourgogne et bien évidemment Mathieu Woillez, pour l'ODG de Vézelay qui l'ont accueilli. *« Le but était de présenter à Édouard Philippe un petit peu l'état des lieux de la viticulture en Bourgogne, puisque c'est tout de même 8 % au niveau du territoire national »*, chiffre Alexandre Bouchier. En se rassemblant les viticulteurs ont mis en avant les difficultés des métiers liées *« à la baisse de consommation de vin qui s'opère depuis un certain nombre d'années, aux recrutements des filières, à la transmission des domaines, etc. »*. En tant que fils d'agriculteur, Alexandre Bouchier, s'exprime sur le fait que *« les viticulteurs subissent également la difficulté des valeurs de foncier qui sont complètement déconnectées de l'outil de production, et de ce que peut générer un hectare de vignes en termes de chiffres d'affaires »*.

En terminant son laïus, il explique qu'*« Édouard Philippe n'a fait aucune promesse, il n'était pas là pour trouver des solutions mais pour avoir un échange avec les acteurs locaux »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac



// PRODUITS LOCAUX

21 Des agriculteurs mettent le nez dans la mécanique logistique

La commercialisation de produits agricoles locaux se heurte souvent aux limites fixées par les impératifs de la logistique. Afin de mettre en lumière l'intérêt de travailler en complémentarité, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a convié des producteurs à découvrir l'envers du décor des logisticiens.

La logistique est un métier à part entière, qui réclame des compétences, des savoir-faire, et qui ne s'improvise pas. Les producteurs agricoles désireux de vendre en direct et donc, d'assurer eux-mêmes leurs livraisons, comprennent en général assez vite que cela leur prend trop de temps et leur coûte aussi de l'argent… Voilà pourquoi toute dynamique visant à développer la consommation de produits locaux, auprès de particuliers ou en restauration collective, se heurte inévitablement à cet écueil de la logistique. En Côte-d'Or, une réflexion est portée sur cet aspect, de la part du Conseil départemental, dans le cadre des Projet alimentaires territoriaux (PAT), mais également à l'initiative de la Chambre d'agriculture. Afin de faire prendre conscience à tous les acteurs concernés de l'importance d'instaurer une complémentarité entre agriculteurs et logisticiens, trois rencontres ont été organisées en septembre et octobre.



Chez TerreAzur, à Chevigny-Saint-Sauveur, des maraîchers sont venus se renseigner sur les possibilités logistiques offertes par l'entreprise.

Questions nombreuses

La première a permis à huit exploitants de découvrir le travail de Cap Nord Livraison, basée à Longvic, près de Dijon. Spécialisée dans le transport et la messagerie de pièces mécaniques pour garages et exploitations agricoles, elle explore aujourd'hui une nouvelle voie : proposer ses services aux producteurs locaux pour acheminer leurs produits directement chez leurs clients. Les échanges sont allés bon train car les questions ne manquent pas : comment concilier proximité avec le client et délégation de la livraison ? Quels volumes rendent le transport rentable ? Comment intégrer des frais de livraison sans freiner l'achat ? Comment s'assurer du respect de la traçabilité des produits ? Il y a aussi des obstacles : éloignement géographique, faibles volumes, crainte de perdre le lien direct avec le consommateur… Consciente de ces enjeux, Cap Nord Livraison, a présenté ses premières expérimentations, sa volonté d'évoluer aux côtés de ses clients, en adaptant ses services aux besoins spécifiques des producteurs. Elle propose une solution souple, fiable et humaine, qui respecte les valeurs des circuits courts tout en facilitant leur développement. Cette première rencontre a ouvert des perspectives concrètes pour renforcer les liens entre producteurs et acheteurs locaux, tout en allégeant les contraintes du quotidien. Elle a aussi permis au PAT départemental, porté par le Département et la Chambre d'agriculture, d'aller plus loin dans son rôle de catalyseur, en favorisant les synergies locales et en soutenant les initiatives innovantes.

Des pistes d'optimisation

La seconde visite s'est tenue chez TerreAzur, filiale du groupe Pomona, à Chevigny-Saint-Sauveur, toujours sur la métropole dijonnaise. Des maraîchers locaux (producteurs de pommes de terre, carottes, oignons, choux, butternuts, potimarrons, pleurotes, fruits rouges et noirs) ont été reçus par Emmanuel Perdriset, dirigeant du site. Des partages d'expériences par les producteurs déjà fournisseurs ont permis d'apporter des pistes de réflexion à d'autres producteurs présents et curieux de découvrir le mécanisme. Les échanges ont permis d'identifier des pistes d'optimisation et de mieux articuler les rôles entre producteurs et distributeurs. L'objectif : rendre les circuits courts plus viables économiquement tout en préservant leur ancrage territorial et une juste rémunération des producteurs. TerreAzur, grossiste alimentaire depuis plus de 110 ans, est un acteur bien implanté en Bourgogne-Franche-Comté. L'entreprise commercialise à parts égales auprès de la restauration collective et commerciale. Elle s'est engagée dans une démarche de valorisation des produits régionaux à travers sa marque « Produits de nos régions », accompagnée d'un catalogue spécifique transmis à ses clients. Elle propose une démarche de partenariat basée sur la contractualisation, de la confiance et de la visibilité avec un engagement dans la durée. La clé, c'est l'accompagnement des producteurs de la planification des cultures jusqu'à la récolte : choix variétal, visites sur site, schémas de production… Une relation se tisse, qui permet aux producteurs de sécuriser leur commercialisation. Si les échanges ont été constructifs, la question du coût logistique reste centrale. La livraison de petits volumes est souvent trop coûteuse en temps et en argent. Une réflexion est nécessaire pour mutualiser les flux et mieux répartir les rôles : chacun son métier, mais avec une stratégie commune. Pour intégrer le réseau TerreAzur, les producteurs doivent répondre à des exigences claires requises par la législation : étiquetage conforme, traçabilité, analyses. Autant d'aspects sur lesquels les producteurs déjà fournisseurs se sont montrés rassurants auprès de leurs collègues.

Prises de rendez-vous

La troisième visite avait lieu chez Sodifragel, à Demigny, en Saône-et-Loire. Fondée en 1998, l'entreprise est issue du réseau de coopératives laitières France Frais et rayonne sur plusieurs départements : Côte-d'Or, Nièvre, Jura, Saône-et-Loire et Doubs. Sept producteurs étaient présents pour échanger sur les besoins en produits laitiers locaux, produits surgelés, viandes et charcuteries, produits festifs. La visite de l'entrepôt a permis des échanges constructifs avec les membres de l'équipe : direction du site, responsables commerciaux, logistique et qualité. Les discussions ont été franches, abordant aussi bien les prix que les contrats. Des rendez-vous ont été pris à cette occasion pour envisager des collaborations. Des relations prometteuses pourraient naître de cette rencontre.

Berty Robert

Travailler avec des logisticiens : banco ?

Florian Giraux est polyculteur éleveur et producteur de champignons Pleurote à Villaines-en-Duesmois, dans le nord Côte-d'Or. Sa découverte de l'univers et du fonctionnement de la logistique lui est très utile.

« C'était très intéressant. Je n'imaginais pas du tout les coûts que la logistique pouvait représenter. J'ai participé à la visite chez Cap Nord Livraisons et j'ai trouvé que l'approche était très fonctionnelle, rapide, cadrée et en même temps, flexible. Pour l'instant je fais moi-même ma tournée de livraison, chaque mardi, sur Dijon, et le jeudi ou le vendredi dans le Châtillonnais, auprès de grandes surfaces et de restaurateurs. Je n'exclus pas d'avoir recours à un prestataire en logistique, parce que les livraisons me prennent beaucoup de temps. Faire appel à une entreprise peut aussi me permettre plus de souplesse dans le rythme des livraisons, pour mieux correspondre aux besoins de mes clients. J'ai encore besoin de développer ma production, mais, à terme, faire appel à un logisticien me paraît utile. Surtout que les coûts ne me paraissent pas excessifs ».

// COMPLÉMENTARITÉ

89 « Plus qu'un partenariat »

Faire appel à Pomona pour améliorer sa démarche de diversification de sa production, c'est le choix qu'a fait Sylvie Pichon, transformatrice de lait de vaches dans l'Yonne.

Depuis janvier 2019, Sylvie Pichon, de « la Fermière de Chichery » a fait appel à Laurent Laroye, responsable d'agence chez Pomona pour diversifier sa production. *« À cette époque-là, l'objectif était d'avoir le produit le moins transformé possible. Étant toute seule, je pasteurisais tout le lait à 45 degrés, pour que les ferments durcissent avec le lait. Je transformais et ensuite je vendais avec mon véhicule de livraison. Sauf que livrer me prenait énormément de temps et ça empiétait sur la transformation »*, confie Sylvie Pichon. Après avoir contacté la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la productrice a décidé de faire appel à l'entreprise PassionFroid (groupe Pomona), même si *« ce n'était pas une mince affaire pour les convaincre de me suivre »*, rigole-t-elle. Cela lui a permis d'alléger sa charge de travail. *« Pomona s'occupe de la distribution et de la commercialisation et ça fait un bien fou »*, confesse-t-elle, avant d'ajouter que faire appel à cette structure a permis à ses produits *« d'être intégrés dans les marchés publics, en permettant de répondre à des appels d'offres »*. À ses côtés, Laurent Laroye, sort les derniers chiffres : *« depuis 2019, 600 000 pots de yaourts ont été commercialisés et vendus »*. Il confesse qu'au début du partenariat, Sylvie Pichon craignait *« de se faire dépasser par d'autres producteurs »*, mais finalement, *« les écoles, les collectivités et les restaurations collectives font régulièrement appel à elle »*. L'objectif revendiqué par le responsable d'agence est de *« faire vivre le tissu local »* en permettant aux producteurs *« d'être accompagnés afin de mettre un cadre et de leur faire gagner du temps »*. La nouvelle routine de Sylvie Pichon est désormais beaucoup plus simple : *« les camions passent chez tous les producteurs locaux et tout est centralisé pour éviter qu'il y ait une multiplication de camions qui sillonnent les routes »*, explique Laurent Laroye.

L'arrivée des glaces

En juin, « la Fermière de Chichery » a diversifié sa production en se lançant dans la production de glaces. *« Pour l'accompagner, nous avons effectué une expertise des prix des fruits sur le marché afin de savoir ce qui était le plus rentable et adapter le produit fini au marché »*, explique Laurent Laroye. Suite à cela, la transformatrice de lait de vache a sorti une gamme de glaces au marc de bourgogne, car *« c'est un produit local, qui répond aux besoins des restaurateurs et des traiteurs »*, explique Laurent Laroye. Pour que sa production de glaces soit rentable *« il faut proposer une gamme complète aux consommateurs sauf qu'avec l'augmentation des fruits, il est difficile de proposer des produits qui correspondent aux prix du marché et qui permettent à « la Fermière de Chichery » de vivre »*. Même si ses glaces brassées et étuvées doivent encore trouver leur place dans les menus des restaurateurs, Sylvie Pichon arrive à conquérir le cœur des gourmands, au marché de Toucy.

Charlotte Sauvignac

// ÉCONOMIE

21

Les grandes cultures face à des défis d'ampleur

À l'initiative de la commission Productions végétales de la FDSEA de Côte-d'Or, une réunion en lien avec les difficultés des filières grandes cultures s'est tenue au siège du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, à Dijon.

Des cours du blé qui peinent à remonter (190 euros/t au 3 novembre), une Mesure d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026 et qui, selon la FNSEA, va *« provoquer une explosion des coûts de production intenables »* notamment sur les engrais, avec un coût estimé de 144 euros/t d'urée importée… En grandes cultures, on a connu des jours meilleurs et c'est la raison pour laquelle la commission Productions végétales de la FDSEA de Côte-d'Or a organisé une réunion le 30 octobre au siège du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, à Dijon. Parce qu'il devient urgent de réagir face à un « effet ciseaux » (baisse des cours des grains et hausse des coûts de production) d'ampleur peu commune. *« Je suis installé depuis 2008*, précisait Clément Babouillard, président de la commission Productions végétales, *et je n'ai jamais connu un tel écart ! »* Antoine Carré, président de la FDSEA 21, allait dans son sens en expliquant que, pour les exploitations, le seul moyen de s'en sortir aujourd'hui est de se diversifier parce que la part prise par les ventes de céréales ne cesse de régresser dans le chiffre d'affaires global des fermes.

Passer le cap

Autre fait marquant qui illustre le contexte, souligné par Tristan Lamy, directeur des marchés agriculture du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne : *« on constate le retour d'exploitations végétales à des productions animales. C'est encore rare mais c'est surprenant et cela interpelle… »* Face à cela, deux priorités émergent : obtenir des prix plus rémunérateurs et permettre aux exploitations de passer ce cap difficile. C'est évidemment là qu'on attend le secteur bancaire. L'intervention de Nathalie Brunet, du Crédit Agricole, mobilisait particulièrement l'attention. Elle rappelait certains fondamentaux de l'étude d'une demande de prêt (analyse du bilan, de l'excédent brut d'exploitation (EBE)) mais elle insistait également sur la nécessité d'argumenter autour de cette demande : *« il importe de présenter un budget prévisionnel d'utilisation de la trésorerie pour obtenir un prêt. Au-delà des chiffres, il faut expliquer le « pourquoi » de l'investissement. On peut comprendre qu'une personne rechigne à trop détailler les raisons d'un emprunt de court terme qui peut être justifié par la nécessité de répondre à une urgence, mais on prend alors le risque de mettre en place un emprunt mal adapté à la situation réelle parce que le banquier n'a pas toutes les informations. »*

Génétique et IA

Reste qu'aujourd'hui, le secteur des productions végétales aborde sa troisième année consécutive de revenus négatifs ce qui est d'autant plus alarmant que cela s'inscrit dans un contexte de réduction des moyens de production (traitements de semences, herbicides, insecticides, fongicides) et d'extrême volatilité des marchés. Un des rares espoirs dans ce domaine paraît résider dans les progrès de la génétique des plantes… et peut-être aussi dans l'intelligence artificielle (IA). C'est la thèse développée par Christophe Marcoux, ancien dirigeant de coopérative et aujourd'hui à la tête d'une structure nommée Agricoach : Les agriculteurs en productions végétales vont devoir apprendre à se projeter, de plus en plus, disposer d'outils de calcul de leurs coûts, atelier par atelier, avoir de l'information en direct et l'exploiter en mode « gestion » en ayant en tête deux réalités : le modèle de la ferme uniquement céréalière n'est sans doute pas viable à terme, il faut donc diversifier. Il faut aussi se poser la question de l'intérêt de projets menés en collectif (partage de matériel, agrivoltaïsme) plutôt que participer à la course à l'agrandissement. Un sacré challenge !

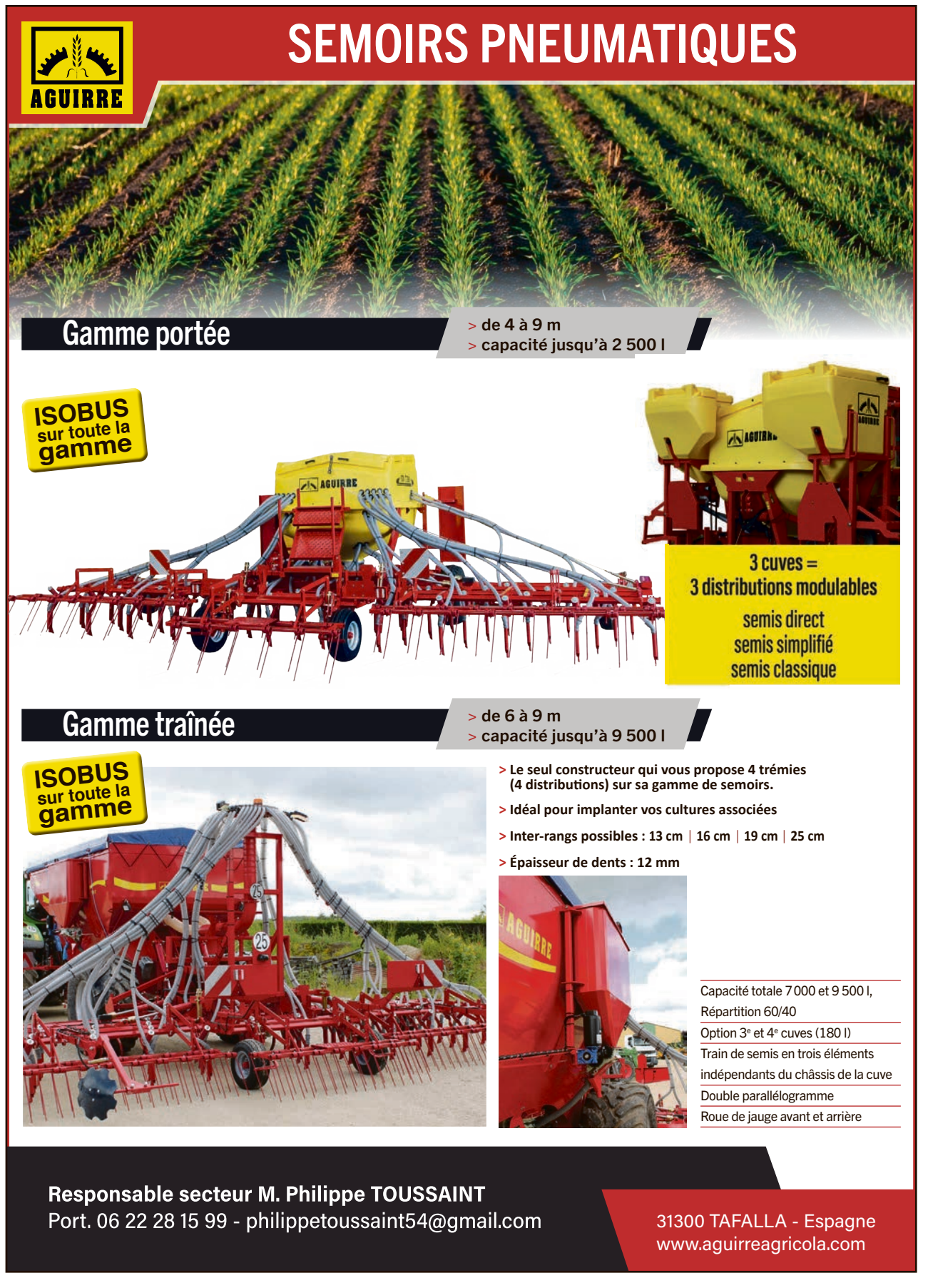
Berty Robert



La réunion au siège du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, à Dijon, a rassemblé une quinzaine de participants.

Des exploitants qui doivent s'armer sur le plan comptable

Ce qui apparaissait aussi lors de cette réunion, c'est le constat de niveaux de formation très inégaux parmi les exploitants en matière de maîtrise budgétaire. Clément Babouillard en convenait : *« on va devoir se prendre en main pour augmenter le niveau. Mettre un jeune à la tête d'une exploitation sans formation comptable solide, c'est l'envoyer au casse-pipe… »* **Philippe Dubief, autre participant à la réunion, déplorait qu'une part trop minime des exploitants réalise un budget prévisionnel, sans parler de la connaissance des coûts de production, une réalité très inégalement répandue. Toutefois, aujourd'hui, soulignait Antoine Carré,** *« la conduite des exploitations est devenue si complexe que même pour un bon gestionnaire, les choses deviennent incertaines ».* **Christophe Marcoux pointait ce fait :** *« en France, 5 % des agriculteurs connaissent leur coût de production en blé à 5 euros près… »*



// TECHNIQUE

21

Faire le meilleur usage des adjuvants

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise les 18 et 20 novembre deux journées techniques axées sur les adjuvants. Elles se tiendront à Bretenière et Francheville. Jean Lagrue, de la société De Sangosse, y interviendra.



Les adjuvants aident à optimiser les objectifs que se fixent l'agriculteur. Ils seront au cœur des deux journées de formation proposées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Les adjuvants sont devenus des outils indispensables dans un objectif d'optimisation de l'utilisation des traitements sur cultures. Encore faut-il en faire un usage réfléchi, en fonction des différents contextes de travail. C'est donc dans un but pédagogique que la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, mardi 18 et jeudi 20 novembre, deux formations centrées sur ces produits. La première aura lieu le 18 novembre à Bretenière, à la Maison de l'Agriculture, de 13 h 30 à 17 h 30 et portera sur le thème « Améliorer mes traitements grâce aux adjuvants : comment bien les sélectionner ? ». Elle s'adressera à un public d'agriculteurs et de viticulteurs. Quant à la seconde, le 20 novembre, elle se tiendra dans le village de Francheville, au restaurant La Clairière, de 9 heures à 17 heures et abordera le thème suivant : « Les adjuvants et facteurs clés pour optimiser la qualité de ma pulvérisation ». Dans les deux cas, l'intervenant sera Jean Lagrue, expert sur les adjuvants au sein de la société De Sangosse.

De plus en plus pris en compte

Ces adjuvants sont des outils au service de l'agriculteur, utilisés au moment de la préparation de la bouillie, qui permettent de lever des contraintes qui se posent, soit lors de la préparation de cette bouillie, soit au moment de la pulvérisation. Ils améliorent la performance des produits utilisés par l'agriculteur. Par exemple, ils peuvent participer à l'amélioration des mélanges dans la cuve, à celui du positionnement de la bouillie sur la plante, ils permettent de limiter la dérive au moment de la pulvérisation, ou encore de renforcer l'effet pénétrant du produit dans la plante. De manière globale, ces adjuvants sont de plus en plus pris en compte pour des raisons liées à la volonté d'une meilleure maîtrise de la dérive et une augmentation de l'efficacité des programmes. C'est aussi en lien avec des formulations de produits de traitement moins poussées, mais qui réclament d'être complémentés. *« En France,* précise Jean Lagrue, *on considère qu'un hectare sur trois est adjuvanté. Ces adjuvants sont aujourd'hui de plus en plus spécialisés et observés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) dans le cadre de la réglementation. »*

Du concret

« Le but c'est d'apporter aux producteurs un regard fiable sur ce que sont les adjuvants, précise Jean Lagrue, *et sur ce qu'ils peuvent leur apporter en termes de protection des cultures. Il faut déjà avoir une connaissance du mode d'action des produits de traitement utilisés (produit qui agit par contact, pénétrant ou systémique). À la fin de la formation, l'agriculteur sera en mesure, en fonction de ces critères, de sélectionner le ou les adjuvants les plus adaptés à la situation. »*

Lors de la formation du 18 novembre, l'intervenant aura recours à un outil de démonstration nommé Pulve & Dyne permettant d'illustrer concrètement ses propos. La journée du 20 novembre reprendra tout ce qui tourne autour de la pulvérisation, dont les adjuvants, mais également les critères de choix des buses, la qualité de l'eau utilisée, les conditions d'application des produits. *« Les thèmes qui sont abordés,* souligne Jean Lagrue, *sont véritablement en lien avec ce qui intéresse les agriculteurs. On est sur du concret. La formation se veut participative avant tout. »*

Berty Robert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Vers un retour de la biodiversité dans le vignoble d'Irancy

Mercredi 29 octobre, le GIEE d'Irancy a planté ses premiers arbres au sein de six domaines viticoles. La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du projet, était également sur place.

C'est en se rendant dans les vignes, à proximité du plateau d'observation d'Irancy, que nous retrouvons Clément Soenen, président du GIEE et quatre de ses associés en tenue de travail. Construit en 2022, et précédemment nommé le *« Groupe des 30 000 »*, le GIEE d'Irancy a la volonté de *« favoriser le retour de la biodiversité dans le vignoble d'Irancy, en recréant des écosystèmes favorables à la faune, à la flore, et à l'équilibre du sol. Les arbres plantés ne sont pas seulement de futurs alliés contre l'érosion ou la chaleur : ils seront aussi des refuges pour les oiseaux, les insectes pollinisateurs et toute la petite faune utile à la vigne »*, affirme le président du GIEE. L'objectif est donc de planter 32 arbres fruitiers et 180 arbustes, avec des essences de prunellier, charmille, cornouiller mâle, aubépine. Dans ce projet, plusieurs domaines ont rejoint l'expérience, tels que le domaine Charriat, le domaine Félix & Gabin Richoux, le domaine Goisot, le domaine Verret, le domaine Darles, le domaine Renaud, le domaine des Mauperthuis, le domaine Givaudine, le domaine Bersan, les Vignes de Loza



Le GIEE d'Irancy plante ses premiers plants afin de «créer un corridor écologique» au sein des vignes. Sur la photo : William Charriat, Félix Richoux, Clémence et Héloïse Verret, Guilhem Goisot et leurs salariés respectifs.

ainsi que le domaine Soenen. Dans un premier temps, les dix domaines ne vont pas mettre de plants sur toutes leurs vignes. *« Sur les plus anciennes, elles sont trop étroites pour pouvoir accueillir des arbustes et cela risquerait de nous gêner lorsque nous passons sur nos enjambeurs »*, confie Clément Soenen avant d'ajouter que *« chacun a planté selon ses capacités d'entretien »*.

« L'intelligence collective »

C'est en réalisant de nombreuses réunions en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) que le GIEE d'Irancy a inclus, au sein du projet, la volonté de lutter contre le réchauffement climatique. *« Nous avons des périodes de plus en plus chaudes, nous avons donc décidé de nous insérer dans une démarche de vitiforesterie afin de générer de l'ombrage dans nos vignes, notamment sur le millésime récent, pour le protéger. Les haies, quant à elles, ont une action de brise-vent, ainsi que de nichoir pour les insectes et les oiseaux. Ce qui permet d'amener des prédateurs sur de potentiels nuisibles présents dans nos vignes »*, confie William Charriat du domaine Charriat. En termes visuels, *« cela apporte de la diversité sur notre terroir »*, ajoute-t-il. Le GIEE souhaite *« mettre en avant ce projet »*, vers des collectivités, *« comme des établissements scolaires »*, lorsque les plants auront poussé. Pour l'instant, ils ont déjà fait venir un centre de réinsertion professionnelle à l'occasion d'une journée de découverte. Avant de se retrouver dans l'un des domaines, Guilhem Goisot, annonce que le GIEE d'Irancy est ouvert *« à tous les propriétaires fonciers. Ils peuvent nous rejoindre à n'importe quel instant »*. Qu'ils soient en bio ou en conventionnel, les porteurs du projet souhaitent *« toucher les gens de notre profession et leur montrer que l'on mène des actions pour la nature afin de conserver une biodiversité, également afin de recréer un corridor écologique pour protéger les chauves-souris »*.

Face à une problématique commune, les viticulteurs souhaitent se donner *« le plus de chance possible »*, car avec du recul, ce qui ressort des réunions c'est *« l'intelligence collective »*. Avant de trinquer pour l'inauguration, Clément Soenen annonce une journée portes ouvertes, le mardi 2 décembre prochain pour fêter les 10 ans du GIEE.

Charlotte Sauvignac

// CYBERSÉCURITÉ

89

Sensibiliser aux gestes de prévention numérique

Le colonel Nanni et ses deux experts de la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces ont rendu visite à Jean-Baptiste Thibaut, ce mardi 4 novembre, afin de réaliser un diagnostic sur son système informatique.



Jean-Baptiste Thibaut a reçu la visite de la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces.

Depuis 2023, la gendarmerie de l'Yonne a développé une offre de services à destination des professionnels et des particuliers pour les aider à renforcer leur système informatique. *« Depuis le début, nous avons réalisé 139 diagnostics dans l'Yonne »*, affirme le colonel Nanni, dans le domaine viticole de Jean-Baptiste Thibaut, ce mardi matin. Les agriculteurs *« sont avant tout des chefs d'entreprise qui ont besoin d'être à l'abri, et malheureusement, c'est souvent l'humain qui cause la faille des systèmes informatiques »*, explique-t-il, aux côtés de l'adjudant Sylvain et du chef Adrien de la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces.

La gendarmerie de l'Yonne souhaite donc *« sensibiliser et apprendre aux particuliers et professionnels, les gestes de prévention et d'hygiène numérique en réalisant des diagnostics à leurs demandes »*, explique l'adjudant Sylvain. Pour cela, *« nous effectuons des tests sur les systèmes de sécurité, un questionnaire que nous adaptons à l'interlocuteur car chaque personne a un rapport différent au numérique »*, déclare-t-il. De son côté, Jean-Baptiste Thibaut, agriculteur, viticulteur et premier vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'assoit face aux deux experts. *« Une fois, j'ai failli me faire avoir, car j'ai reçu un mail et tout paraissait vrai, mais par mesure de sécurité je n'ai pas cliqué, et j'ai bien fait »*, témoigne-t-il. Pourtant, Jean-Baptiste Thibaut ne semble pas être étranger au numérique. *« Je n'avais pas conscience que les arnaques étaient aussi bien faites maintenant. Avant, on pouvait s'en rendre compte rapidement, il y avait souvent des fautes dans les mails, ou des logos qui ne correspondaient pas, mais maintenant, malheureusement, les arnaques sont réalistes »*, remarque l'agriculteur.

Sensibiliser pour ne pas cliquer

À ses côtés, l'adjudant Sylvain et le chef Adrien commencent l'audit technique. *« Pour accompagner les agriculteurs, nous nous sommes adaptés à leurs biorythmes, nous avons conscience qu'à certaines périodes de l'année ils ne sont pas du tout disponibles »*, explique le colonel Nanni. *« Il est vrai qu'à certaines périodes de l'année, notamment lorsque nous avons énormément de travail, que ce soit pendant les vendanges ou les moissons, nous pourrions nous faire avoir rapidement. Donc ma solution, c'est de ne pas toucher aux mails pendant cette période »*, avoue Jean-Baptiste Thibaut sous le regard souriant des deux experts. Pendant qu'ils reprennent l'échange, le colonel Nanni affirme que pour éviter au maximum les menaces, *« il faut créer des partitions cryptées, faire des mises à jour régulières, des sauvegardes dans des supports placés à d'autres endroits, en cas d'inondations et d'incendies également »*. En tant que colonel de gendarmerie, il déclare également qu'une intrusion sur un système informatique est considérée comme un délit et non comme une contravention, *« on conseille donc aux particuliers tout comme aux professionnels de porter plainte »*. Avant de poursuivre l'échange, l'adjudant Sylvain, ajoute qu'il est primordial de *« faire une distinction entre la sphère professionnelle et personnelle »*. À noter que : *« nous effectuons également un service après-vente en cas de problèmes rencontrés après le diagnostic »*.

Pour faire appel aux experts de la section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces, vous pouvez vous rapprocher des brigades de rattachement à proximité de vos domiciles.

Charlotte Sauvignac

// CONCOURS CHAROLAIS

58

Un petit côté phénix pour le concours de Nevers

Il devait se tenir le 25 octobre mais les contraintes de la DNC ont conduit les organisateurs à annuler le concours de Nevers. Pourtant, tel le phénix, le voilà de retour pour le 12 novembre !

On n'enterre pas comme ça un concours qui va fêter sa 172e édition cette année ! Le Concours agricole de Nevers qui devait se tenir au Marault le 25 octobre avait dû, comme tous les rassemblements d'animaux prévus sur le territoire national, annuler sa tenue en raison des contraintes liées à la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Pourtant, la Société d'agriculture de la Nièvre, organisatrice de l'évènement, ne s'est pas avouée vaincue pour autant. Elle a relevé le gant et propose finalement un nouveau rendez-vous fixé au mercredi 12 novembre. La capacité de mobilisation de l'équipe de la Société d'agriculture de la Nièvre et le soutien sans faille des sponsors permettent à ce grand rendez-vous de rebondir. Certes, il y aura un peu moins de bovins (tous de race charolaise) que ce qui était prévu au départ : 235 animaux étaient engagés pour le 25 octobre, ils ne seront finalement plus que 145 car, entretemps, face à la DNC, beaucoup d'éleveurs ont préféré livrer leurs animaux avant les mesures de restriction.

Élevages d'autres départements

Le 12 novembre proposera néanmoins un plateau de très bonne tenue et ce d'autant plus que cette formule revue du concours a ouvert la possibilité de participer à des élevages venus d'autres départements qui, eux aussi, voient dans ce concours l'opportunité de rattraper le temps perdu à cause des restrictions. On trouvera notamment des élevages de Saône-et-Loire, de la Loire ou encore du Cher. Sur un plan pratique, l'accueil des animaux se fera le matin de 5 heures à 7 heures. Suivront les opérations du jury à partir de 9 h 30. Sur place il sera possible de se restaurer grâce à la présence de food trucks. La remise des prix du concours aura lieu à 15 heures. (prix d'honneur des veaux mâle et femelle de l'année, grand prix d'honneur des adultes mâle et femelle) et les animaux pourront prendre le chemin du retour à partir de 18 h 30. Les organisateurs remercient fortement les sponsors qui les soutiennent dans cette organisation.



Le concours agricole de Nevers revient le 12 novembre, sous une forme un peu allégée.

Berty Robert

// RECTIFICATIF

Erreur de numéro

Dans notre numéro 1857 daté du 24 octobre, en page 07, dans l'article intitulé « Transmettre son exploitation, ça s'anticipe » consacré à des réunions d'information sur les transmissions d'exploitations agricoles organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une erreur a été commise dans le numéro de téléphone permettant de s'inscrire. Le bon numéro est le suivant : 03 86 94 21 95.

// FORMATION

21

Bien outillés face à l'administratif

Deux participants au stage 21 heures de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or livrent leur ressenti. Cette formation s'étalait pour la première fois sur quatre jours au lieu de trois afin de consacrer plus de temps à la gestion administrative.

Personne ne choisit de devenir agriculteur pour passer des heures au bureau à gérer de la paperasse. Pour autant, se lancer dans cette activité en ignorant cette dimension, c'est, aujourd'hui, faire preuve d'irresponsabilité. Alors autant aborder les choses avec lucidité et pragmatisme. C'est ce que proposait la dernière version du stage « 21 heures » organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ce stage vise, de manière globale, à maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture. Habituellement organisé sur trois jours, il s'étale désormais sur quatre afin de laisser plus de place à la gestion administrative. Fin octobre, une quinzaine de candidats à l'installation ou la reprise d'exploitation y participaient, à Bretenière. Parmi eux, Lucie Hinterlang et Bastien Désertaux qui se destinent tous deux à la reprise de domaines viticoles familiaux.

Ouvrir les yeux sur la charge de travail administratif

Lucie Hinterlang va reprendre, début 2026, avec sa cousine, Marion Nauleau, et sa tante, le Domaine Mugneret-Gibourg situé à Vosne-Romanée. C'est l'aboutissement d'un projet prévu depuis plusieurs années. Les deux jeunes femmes travaillent sur le domaine depuis huit ans. *« On a découvert cette formation sur la gestion,* explique-t-elle, *un peu par hasard. On est très satisfaites parce qu'en quatre jours on a récupéré une sorte de grosse « boîte à outils » pour l'installation. On dit toujours qu'agriculteur est un métier très solitaire, là, en l'occurrence, je trouve qu'on est très bien accompagnés et que la mission de la Chambre d'agriculture est complètement remplie. Je sors de cette formation avec la sensation d'être bien entourée. »* Quant à Bastien Désertaux, il va s'associer avec son père et sa tante sur le Domaine Désertaux-Ferrand, à Corgoloin. L'installation interviendra, là aussi, début 2026. *« La formation,* souligne-t-il, *nous a permis de mettre des visages sur les organismes avec lesquels on échange par mail. Cela nous a également permis d'apprendre un peu plus en détail le fonctionnement et le rôle de ces organismes. Personnellement, la formation m'a ouvert les yeux sur la charge de travail administrative qui m'attend et sur le futur de mon exploitation puisque mes associés vont partir en retraite dans quelques années, il faut donc que je m'organise pour le moment où je devrai assumer seul le travail de deux autres personnes. Les démarches à faire pour la suite m'apparaissent bien plus claires. »*

Berty Robert



Lucie Hinterlang et Bastien Désertaux, désormais mieux armés face au défi administratif que sous-entend la reprise d'une structure viticole.

S'acculturer aux acteurs du quotidien du chef d'entreprise

Thomas Michaut, coordinateur formation continue à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, revient sur le nouveau format de ce stage « 21 heures ». *« On instaure beaucoup de travail en groupe, avec une dimension ludique qui rythme différemment l'ensemble de la formation. Les interventions d'interlocuteurs auxquels ces futurs agriculteurs et viticulteurs auront régulièrement affaire sont très importantes : elles apportent une notion d'acculturation à des organismes pas toujours bien connus mais auxquels ces candidats à l'installation seront confrontés dans leur activité, tels que la Safer ou la DDT ».*

// SYNDICALISME

58

La FDSEA 58 relance sa section ovine

Portée par une nouvelle équipe, la section ovine de la FDSEA 58 reprend du service. Objectif : remettre l'élevage ovin au cœur des dynamiques territoriales, défendre le revenu et structurer des réponses concrètes sur la prédation, les débouchés et l'installation. Son nouveau président, Jean-Marc Bertrand, revient sur ses priorités.

Jean-Marc Bertrand, qui êtes-vous ?

Jean-Marc Bertrand : *« Je suis chef d'une exploitation EARL située à Sainte-Colombe-des-Bois. L'exploitation fait 160 ha : 50 ha de cultures et 110 ha de prairies. Le troupeau compte 420 brebis de race Romane inscrites en sélection et 35 vêlages de vaches charolaises. »*

Qu'est-ce qui vous a motivé à reprendre la présidence de la section ovine ?

J-M B. : *« Je suis convaincu que la filière ovine a toute sa place dans la Nièvre. Le nombre de brebis diminue et ce n'est pas normal : l'élevage ovin n'est pas plus compliqué qu'une autre production. Je veux encourager de nouvelles installations et redynamiser la filière. »*

Quels atouts spécifiques voyez-vous pour les ovins dans la Nièvre et en Bourgogne-Franche-Comté ?

J-M B. : *« L'ovin peut être une production principale ou compléter une activité de grande culture ou bovine. Les cours sont actuellement favorables, en bovin comme en ovin. En ovin les investissements de départ sont limités et le retour sur investissement est rapide : une agnelle peut être mise à la reproduction à l'âge d'un an et huit mois après on peut vendre ses premiers agneaux ! »*

Si vous deviez dresser un diagnostic franc de la filière ovine locale en trois points, quel serait-il ?

J-M B. : *« Les freins majeurs aujourd'hui : un manque de dynamisme de la filière, la prédation (le loup) et une fragilité sanitaire. »*

Quelles sont, selon vous, les urgences opérationnelles des éleveurs ovins ?

J-M B. : *« En priorité : un appui technique solide sur la problématique de la prédation. »*

Où en sommes-nous des débouchés (abattage de proximité, filières longues, vente directe) ?

J-M B. : *« Le territoire a des atouts : des marchés au cadran, deux coopératives (Feder terre d'ovin et Sicarev Coop), et un abattoir à Cosne, idéalement situé entre Paris et Lyon, à proximité des bouchers. Nous visons aussi un appui technique pour améliorer l'organisation et renforcer la coordination entre acteurs. »*

Comment allez-vous faire vivre la section au quotidien ?

J-M B. : *« Par plus de communication et de cohésion entre éleveurs avec des moyens de communication simples et modernes comme la création un groupe WhatsApp dynamique ; organiser des réunions conviviales et constructives ; favoriser les échanges avec les techniciens de la Chambre d'agriculture, les coopératives et les partenaires de la filière. L'idée, c'est de garder un lien social fort et de trouver ensemble des solutions concrètes. Le développement passera par le travail collectif : c'est ensemble que la filière progressera et se fera connaître dans le département. »*



Jean-Marc Bertrand est éleveur à Sainte-Colombe-des-Bois.

Comment associerez-vous les éleveuses/éleveurs et comment ferez-vous remonter leur parole au niveau régional et national ?

J-M B : *« En maintenant un contact régulier avec la Fédération nationale ovine (FNO) et en faisant remonter l'information au niveau régional, même si ce n'est pas toujours simple ! »*

Quel message souhaitez-vous adresser aujourd'hui aux éleveurs ovins de la Nièvre ?

J-M B. : *« Le développement de la filière passe par le travail collectif : ensemble, nous pouvons progresser et mieux promouvoir l'ovin dans la Nièvre. »*

Comment rejoindre la section et contribuer dès maintenant ?

J-M B : *« La section est ouverte à tous les éleveurs ovins du département. Nous voulons recenser les élevages et leur redonner envie de s'impliquer grâce à une section plus dynamique et participative. »*

Propos recueillis par FDSEA 58

Une feuille de route pragmatique

Après plusieurs mois de concertation sur le terrain, la FDSEA de la Nièvre a donc réactivé officiellement sa section ovine. À sa tête, Jean-Marc Bertrand, un éleveur nivernais bien connu, élu également à la Chambre d'agriculture, déterminé à jouer collectif dans un contexte exigeant. Cette relance s'accompagne d'une feuille de route pragmatique : nourrir un réseau d'entraide entre éleveurs, peser dans les décisions locales et nationales et mettre en place des actions rapides. La priorité, c'est le revenu et la protection des troupeaux, mais aussi la fierté du métier. La section s'ouvre largement à tous les profils : troupeaux viande ou mixtes, petites ou grandes structures, vente directe ou filière longue. Une première réunion de travail fixera les thématiques début 2026 : prédation et moyens de protection, valorisation des agneaux, emploi, transmission-installation et dossiers PAC/Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) liés au pastoralisme. Un appel est lancé aux éleveuses et éleveurs : *« Venez avec vos priorités, on construit l'agenda ensemble. »* Pour rejoindre la section ovine : FDSEA 58 Tél. : 03 86 93 40 92 — Mail : fdsea58@fdsea58.fr

// INDUSTRIES CÉRÉALIÈRES

« Sur le changement climatique la filière est en réflexion »

À l'occasion des Journées techniques des industries céréalières qui se tenaient à Auxerre, Olivier Duvernoy, président de l'association organisatrice, est revenu sur les enjeux actuels de la filière.

Le thème des 75e Journées techniques des industries céréalières (JTIC), qui se sont tenues à Auxerre les 15 et 16 octobre était « Impacts et opportunités pour les entreprises du secteur dans le contexte du changement climatique ». Que constatez-vous dans ce domaine ?

Olivier Duvernoy : *« Nous avions invité cette année des représentants espagnols de la filière céréalière afin d'illustrer ce qui se passe déjà. L'Espagne, plus au sud que nous, vit déjà des changements difficiles et qui augurent peut-être de ce que nous allons connaître dans quelques années. Le but était d'entrevoir nos changements de pratiques agricoles, industrielles, afin de faire face à ce changement. Nous avons eu des témoignages très fort d'Espagnols qui ont vécu, par exemple, les événements tragiques survenus à Valence il y a un an. C'est le rôle d'une association comme celle des anciens élèves des écoles des métiers des industries céréalières (Aemic) que je préside et qui organise ces JITC, de poser ces problématiques. On va devoir faire face à beaucoup de problèmes et trouver des solutions. Nous voulions montrer que la filière est déjà en réflexion et en mouvement sur ce thème ».*

Qu'est-ce qui peut être mis en place au niveau de la filière de transformation que vous représentez ?

O.D. : *« On va devoir être créatifs, sensibiliser sur les filières agricoles dont nous dépendons, faire évoluer les process de cultures. C'est l'agroforesterie, par exemple. C'est aussi réfléchir à tous les aspects du changement climatique et pas seulement la chaleur. La répartition des précipitations change. On peut avoir des sécheresses comme des excès d'eau. Nous sommes très humbles sur ces questions : on fait des constats, on apprend et on va tenter de mettre en œuvre des réponses. Ces dernières doivent venir de l'ensemble de la filière. Peut-être qu'on va devoir aussi changer certaines habitudes de consommation ».*

De quelle manière l'ingénierie céréalière réfléchit-elle aujourd'hui à ces adaptations nécessaires ?

O.D. : *« Les réflexions se font tous azimuts. Le plus important c'est de relayer l'information des filières par rapport aux autres et de ne plus fonctionner en silos, uniquement dans son domaine de compétences. Aujourd'hui, il faut une vision beaucoup plus globale, qui dépasse nos simples frontières. Par exemple, échanger avec nos homologues espagnols nous donne une ouverture et on pourra bénéficier de leur expérience face au changement climatique ».*

Ce que vous avez fait cette année avec l'Espagne pourrait-il être renouvelé avec d'autres pays à l'avenir ?

O.D. : *« Nous avons de très bons contacts avec le Maroc, un pays qui peut aussi nous apprendre beaucoup sur l'adaptation au changement climatique dans le domaine des industries céréalières ».*



Les Journées techniques des industries céréalières (JTIC) avaient lieu les 15 et 16 octobre au parc des expositions d'Auxerre. Olivier Duvernoy préside l'association des anciens élèves des écoles des métiers des industries céréalières (Aemic) organisatrice de l'évènement.

Vous présidez l'Aemic depuis 2021. Quels sont les projets de travail de l'association ?

O.D. : *« Nos prochaines JTIC auront lieu, en novembre 2026 à Rennes, une région où se trouvent de nombreuses industries de la filière céréalière. Nous prévoyons d'organiser les JTIC 2027 à Reims et nous souhaitons monter ce rendez-vous en partenariat avec l'université Polytech de Paris-Saclay, là encore, pour aborder d'autres dimensions. Nous voulons notamment aborder la problématique de l'attractivité de nos métiers envers les jeunes. C'est en partie pour cela que l'Aemic s'appelle aussi le Réseau des filières céréalières ».*

Propos recueillis par Berty Robert

// BIO

Des nécessités d'adaptation qui ouvrent les perspectives

L'avenir des filières grandes cultures en bio était au cœur des rencontres Symbiose organisées mi-octobre à Beaune.

Si les productions bio souffrent en France pour des raisons plutôt conjoncturelles, c'est sur un contexte plus structurel que les rencontres Symbioses 2025 se sont penchées. Organisé le 15 octobre à Beaune, en Côte d'Or, par Bio BFC et la Chambre d'agriculture régionale BFC, cet événement abordait l'avenir de la filière grandes cultures bio dans un contexte climatique et économique perturbé. L'objectif était de dresser un état des lieux de la filière : résultats techniques et économiques, dynamiques de marché, enjeux climatiques et perspectives de développement. L'événement a réuni 40 personnes : des conseillers, agriculteurs, opérateurs de filières, partenaires techniques et financiers autour d'interventions et d'ateliers thématiques.

Plusieurs interventions ont jalonné les travaux :

- Vincent Maurice, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est revenu sur les résultats des enquêtes moissons fondée sur 355 parcelles représentant un total de 6 255 ha. L'année 2025 s'avère globalement positive, marquée par de bons rendements et peu de contre-performances. Les avoines, féveroles d'hiver et blés ont affiché des rendements supérieurs à la moyenne des dix dernières années.
- Florian Bailly-Maitre, de la Chambre d'agriculture du Jura est intervenu sur l'évolution des performances techniques et économiques à partir d'un suivi de 1 114 parcelles observées sur 13 campagnes, de 2011 à 2024. Cette base de données permet de comparer les itinéraires techniques, les coûts de production et les prix de vente.
- Christelle Comte, de Bio BFC, a abordé les derniers chiffres nationaux et régionaux dans le cadre de l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (Orab BFC). En 2024, la région comptait 80 000 hectares en grandes cultures bio, dont près de 57 000 sur 700 fermes à dominante céréalière. Cette surface représente 8,1 % de la SAU régionale.
- Marianne Sanlaville, responsable de la structuration des filières bio au sein de la Coopération agricole pour la Région Occitanie et Jean-Baptiste Le Hen, de Bio BFC ont évoqué les marchés. Après une crise profonde entre 2021 et 2023, liée à l'inflation et au ralentissement de la demande, la filière bio a retrouvé en 2025 une dynamique positive, estimée à + 1,4 %.
- Serge Zaka, dirigeant d'Agroclimat 2050 (bureau d'études spécialisé dans la modélisation du monde agricole face au changement climatique) est intervenu sur les évolutions à venir dans le cadre du changement climatique. Les précipitations augmentent globalement en BFC, mais leur répartition devient plus inégale : les hivers sont plus humides tandis que les étés tendent à s'assécher. Le climat dijonnais pourrait ressembler à celui de Toulouse d'ici 2070, avec jusqu'à 60 jours par an au-dessus de 35 °C.

Produire, collecter, stocker, commercialiser

Ces interventions ont été complétées par des travaux en ateliers autour de trois thématiques : Comment produire aujourd'hui et demain ? ; Comment collecter et stocker aujourd'hui et demain ? ; Comment commercialiser et à qui, aujourd'hui et demain ?

En conclusion, l'année 2025 s'annonce comme un tournant pour les grandes cultures biologiques. Les résultats techniques sont encourageants, mais les fragilités structurelles demeurent : baisse des surfaces, désengagements, difficultés économiques et manque de renouvellement des producteurs. Cependant, la reprise du marché, la stabilisation des prix et les signes positifs de consommation constituent des motifs d'optimisme.

Berty Robert, avec communiqué

// LARVES DE GROSSES ALTISES

Les premiers tests Berlèse peuvent débuter

Les captures de grosses altises adultes ont débuté précocement cette année, s'étalant de début septembre pour les secteurs les plus précoces à mi-septembre. Les premières larves commencent à être observées sur la zone Nord et Est.

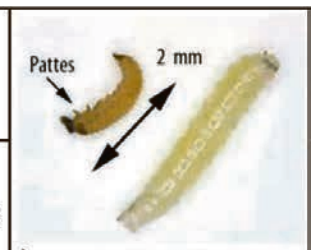


L. Jung / Terres INovia

La période de surveillance des larves de grosse altises doit débuter dès maintenant.

La période de surveillance via les tests Berlèse doit débuter à partir de maintenant. Ces premières mesures fourniront un début d'estimation quant à la quantité de larves d'altises présentes cette campagne. Compte tenu de la persistance du vol des adultes sur certains secteurs, des émergences échelonnées sont à prévoir. Il est donc fortement recommandé de refaire un test Berlèse deux à trois semaines plus tard. Rendez-vous sur le site de Terres Inovia pour voir comment réaliser un test Berlèse. Attention, toutefois, à ne pas confondre les larves (voir tableau 1).

	Autres diptères dans les pétioles et feuilles	Grosse altise dans les pétioles à cette époque de l'année
Taille	5 mm	2 mm au stade L1 4 mm au stade L2 6 à 9 mm au stade L3
Forme	Larve allongée	Larve allongée + 3 paires de pattes



À gauche : larve de grosse altise au stade L1

À droite : larve de diptère

Tableau 1 // Attention à ne pas confondre les larves.

N'intervenez qu'en cas de besoin

Le risque d'avoir des dégâts nuisibles dépend de l'état de croissance du colza à l'entrée de l'hiver et de sa capacité à engager rapidement la montaison au printemps (contexte pédoclimatique, choix variétal, enracinement). (voir tableau 2)

Terres Inovia propose un outil d'estimation du risque lié aux larves de grosse altise, accessible gratuitement en ligne, basé sur l'aspect agronomique de la parcelle et la pression du ravageur. Attachez une réelle importance aux fortes infestations conjuguées à un risque agronomique élevé (petit colza, faim d'azote, pivots défectueux, reprises tardives, etc.), les dégâts sont généralement plus sévères (seuil à 3 larves par plante).

Avec quoi intervenir si nécessaire ?

Il convient en premier lieu de s'informer sur l'état des résistances de l'altise aux pyréthrinoïdes. Dans les zones où la résistance est généralisée, Minecto Gold est le seul moyen de contrôler les larves. Dans les autres secteurs où ce type de résistance a été identifiée, l'utilisation de pyréthrinoïdes reste efficace, mais ce produit est une solution pour freiner la progression de cette résistance. Cela peut permettre de façon durable, de contrôler l'altise avec plusieurs solutions.

Minecto Gold a obtenu une dérogation de 120 jours en colza pour lutter contre les attaques larvaires d'altise d'hiver.

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
Plus de 5 larves par plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 2-3 et 5 larves par plante	Biomasse inférieure à 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse supérieure à 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
Moins de 2-3 larves par plantes	Toutes situations	Risque faible

Tableau 2 // Grille de risque simplifiée adaptée au territoire.

Une application unique est autorisée à partir du stade 6 feuilles de la culture. Un test Berlèse devra être réalisé au préalable.

Rappel : nos essais montrent qu'en l'absence de résistance forte SKDR, la lambda-cyhalothrine (Karaté Zéon dans nos essais) est le pyréthrinoïde le plus efficace, supérieur à la cyperméthrine. La deltaméthrine (Decis Protech dans nos essais) est intermédiaire. Les pyréthrinoïdes particuliers etofenprox, tau-fluvalinate, esfenvalérate sont en retrait en termes d'efficacité.

Les insecticides efficaces sur des larves L1 et L2

Pour être efficace, l'intervention chimique doit être positionnée, après avoir « fait le plein » de larves aux stades sensibles (L1 et L2), c'est-à-dire lorsque les larves sont encore mobiles. Dans les essais, les meilleures efficacités sont obtenues en tendance lorsque les températures moyennes ne descendent pas sous 7 °C les quelques jours qui encadrent l'intervention.

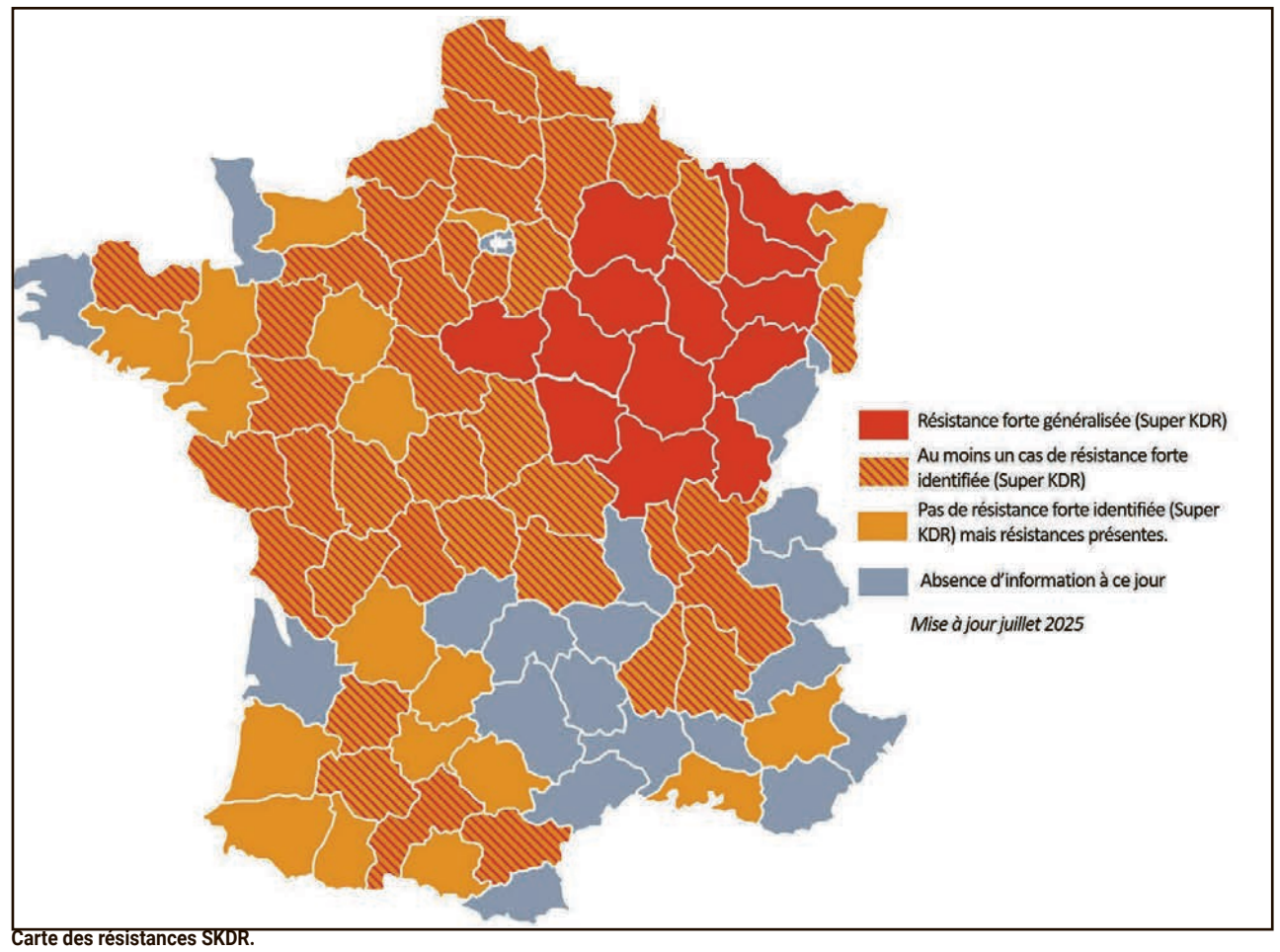
Les applications de sortie hiver ne sont pas efficaces pour réduire l'impact des insectes sur les plantes.

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia

// EN SAVOIR +

Retrouvez sur notre site le lien et la vidéo expliquant comment réaliser un test Berlèse.

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Carte des résistances SKDR.



// ALÉAS CLIMATIQUES ET PRESSION RAVAGEURS

Comment anticiper et s'adapter ?

Terres Inovia propose une journée technique consacrée aux aléas climatiques et à la pression ravageurs. Ce rendez-vous, qui se déroulera le 24 novembre prochain à Mouffy, dans l'Yonne, a pour objectif de présenter les pistes d'anticipation et d'adaptation à mettre en œuvre.

Les exploitations agricoles, notamment sur les plateaux, font depuis plusieurs années face à des pressions importantes : augmentation des dégâts de ravageurs, développement de résistances et dérèglement climatique. Ces phénomènes impactent fortement la performance économique des exploitations.

Depuis 7 ans, un collectif d'agriculteurs du secteur de Courson-les-Carrières (89), accompagné par Terres Inovia, étudie des stratégies territoriales pour que ces contraintes ne soient pas une fatalité (aménagements agroécologiques pour favoriser les régulations naturelles, robustesse des cultures et intercultures pièges pilotées).

Une des idées fortes du projet est que les actions concertées à l'échelle d'un territoire permettent d'atténuer les effets du dérèglement climatique et de diminuer durablement la présence des ravageurs. Les premiers résultats sont très encourageants !

Nous vous invitons à découvrir les actions mises en œuvre par ce collectif dans le cadre d'un projet Dephy Expé Concerto (suite du projet R2D2) dont les partenaires sont le CPIE Yonne et Nièvre, la LPO et la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Rendez-vous le 24 novembre à 8 h 45 à la salle culturelle de Mouffy, 23 rue des Marets (89 560) pour un démarrage à 9 heures. Fin de la journée : 16 h 30.

Programme de la journée

Matin : présentation du projet Concerto et conférence de Serge Zaka, agroclimatologue, sur la thématique de l'anticipation du changement climatique par les pratiques agricoles et le paysage. Repas offert.

Après-midi : visite de terrain au cœur du territoire et démonstration des actions mises en place par le collectif.

Inscription gratuite obligatoire avant 13 novembre sur le site de Terres Inovia (www.terresinovia.fr). Journée limitée à 100 participants.

FD d'après communiqué

Contacts : Nicolas Cerrutti, n.cerrutti@terresinovia.fr Tél. : 06 89 05 81 93.





// MOISSONNEUSE-BATTEUSE

Quels sont les points à vérifier pour la révision hivernale d'un cueilleur à maïs ?



D. Laisney

Les recommandations de révision hivernale données par Olivier Jardin ont été réalisées sur le cueilleur Claas Rovio 4.875 FC (8 rangs à 75 cm) âgé d'un an de la SARL Belliard de Cormolain (Calvados).

Les cueilleurs à maïs des moissonneuses-batteuses ne travaillent pas toujours dans des conditions optimales et méritent donc un entretien minutieux pour garantir leur longévité. Olivier Jardin, technicien spécialisé en matériels de récolte sur le site SM3 Claas de Caen, prodigue de précieux conseils pour bien réussir la révision hivernale d'un bec Claas Rovio 4.875 FC.

1 Des pointes bien alignées

Le premier point à contrôler en partie supérieure du cueilleur est le bon état et le bon alignement des pointes. Tout élément absent ou détérioré est bien sûr à remplacer.



D. Laisney



D. Laisney

2 Des palpeurs de hauteur bien mobiles

Les cueilleurs équipés du contrôle de la hauteur de travail et du suivi du sol Auto Contour disposent de capteurs positionnés sous quelques pointes (deux sur le Claas Rovio de 8 rangs). Ces palpeurs doivent être bien mobiles pour transmettre des informations correctes aux systèmes gérant la correction de la position du bec.

3 Toutes les oreilles en caoutchouc bien présentes



D. Laisney

Le bec dispose au niveau de chaque rang de deux bavettes en caoutchouc situées juste avant l'action des chaînes convoyeuses. Ces oreilles sont importantes, car elles évitent aux panouilles de tomber à terre. Elles sont à remplacer lorsqu'elles sont cassées ou perdues.

4 Les chaînes cueilleuses dans un bain l'huile durant l'hivernage



D. Laisney

Durant l'hivernage, Olivier Jardin conseille de démonter toutes les chaînes cueilleuses et de les mettre à tremper dans l'huile. Cette opération évite qu'elles rouillent, mais aussi que leurs maillons se grippent.

5 Vérifier le roulement du pignon tendeur de chaîne cueilleuse



D. Laisney

Chaque chaîne cueilleuse est entraînée par un pignon menant en partie haute et est mise en tension par un pignon tendeur en partie basse. L'état des dentures est à contrôler, comme le bon état du roulement du pignon tendeur.



MACHINISME

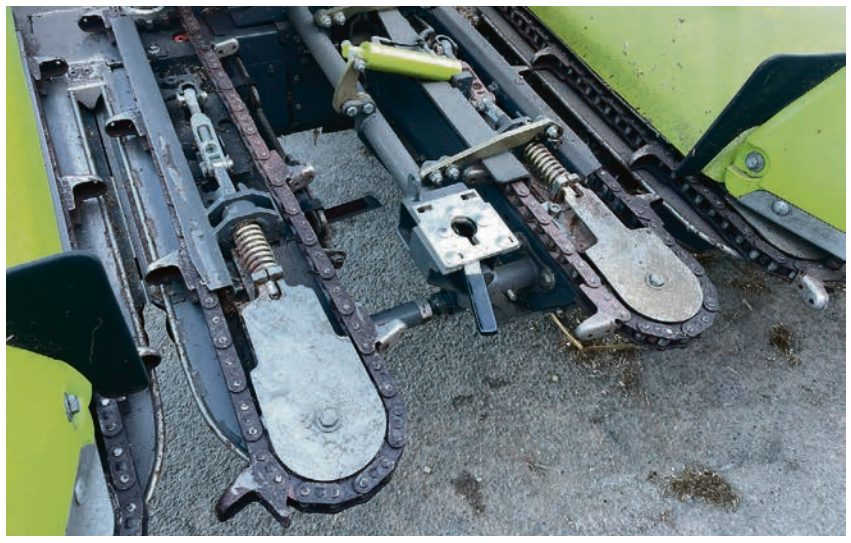
6 Contrôler l'état des glissières en plastique



D. Laisney

Les chaînes cueilleuses sont guidées longitudinalement par des glissières en matière plastique. Ces plaques amovibles sont à remplacer lorsqu'elles sont dégradées, afin d'éviter tout fonctionnement fer contre fer entraînant une usure prématurée.

7 Synchroniser les chaînes cueilleuses



D. Laisney

Lors du remontage après l'hivernage, il est important de bien synchroniser les deux chaînes cueilleuses de chaque rang. Leurs doigts doivent être disposés en quinconce (à gauche sur la photo) et non face à face (à droite sur la photo). Leur bonne position garantit un bon transfert des panouilles vers la vis d'alimentation.

8 Des chaînes cueilleuses bien tendues



D. Laisney

La tension des chaînes cueilleuses est à réaliser au moment de leur remontage en sortie d'hivernage. Sur le bec Rovio, le bon réglage est donné par un usinage sur l'axe traversant le ressort hélicoïdal.

9 Régler l'écartement des plaques cueilleuses



D. Laisney

Les plaques cueilleuses s'ajustent en écartement en fonction du diamètre des tiges du maïs. Afin qu'elles agissent toutes de la même manière, il est important de les ramener hydrauliquement à leur position la plus fermée et de s'assurer les valeurs mesurées pour chaque rang correspondent bien aux données préconisées : 17 mm à l'avant et 22 mm à l'arrière.

10 Ajuster la distance entre les couteaux des rouleaux cueilleurs

Chaque rang dispose de deux rouleaux cueilleurs qui tirent les tiges de maïs vers le bas, afin de garder uniquement les panouilles sur le bec. Pour un fonctionnement efficace, les couteaux de ces rouleaux (quatre par rouleau) doivent être réglés en respectant un écartement allant de 0,5 à 2 mm. La mesure se réalise avec un jeu de cales.



D. Laisney

11 Contrôler la tension de la chaîne de la vis d'alimentation

La vis d'alimentation est moins sollicitée sur un cueilleur à maïs que sur une coupe à céréales. Toutefois, il est recommandé de vérifier le bon état de ses spires et de contrôler la tension de sa chaîne d'entraînement. Celle-ci se situe sur le flanc gauche du bec Rovio.



D. Laisney



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

MACHINISME

12 Changer les couteaux des broyeurs par paire



Les broyeurs de tiges sont équipés de deux couteaux qui doivent rester suffisamment tranchants, afin de conserver la qualité de hachage, mais aussi limiter la puissance absorbée, donc la consommation de carburant. Si ces lames sont trop émoussées, elles peuvent être retournées, car elles sont réversibles. En revanche, en cas d'usure prononcée, elles sont systématiquement à remplacer par paire pour respecter l'équilibre dynamique et éviter tout risque de vibrations, qui pourraient conduire à la destruction des roulements des boîtiers d'entraînement. Ces couteaux travaillent de concert avec une contre-lame, dont l'état est à contrôler.

13 S'assurer de la présence des bavettes arrière antiprojections

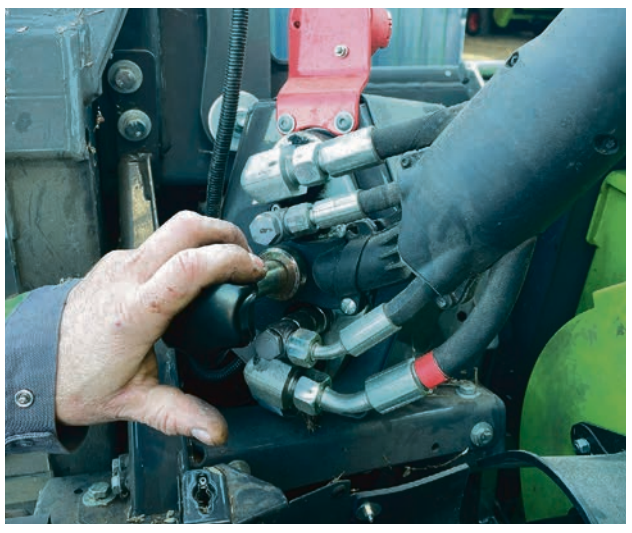


Le cueilleur Rovio dispose à l'arrière d'une rangée de bavettes en caoutchouc. Ces éléments sont à maintenir en place, car elles stoppent les projections des broyeurs.

14 Des patins écrase-chaumes fonctionnels



Le cueilleur Rovio de l'ETA Belliard dispose de deux patins écrase-chaumes optionnels positionnés juste devant les roues de la moissonneuse-batteuse. Ces pièces sont à conserver en bon état, car elles plaquent les tiges de maïs au sol et leur évitent d'abîmer la bande de roulement des pneumatiques ou des chenilles.

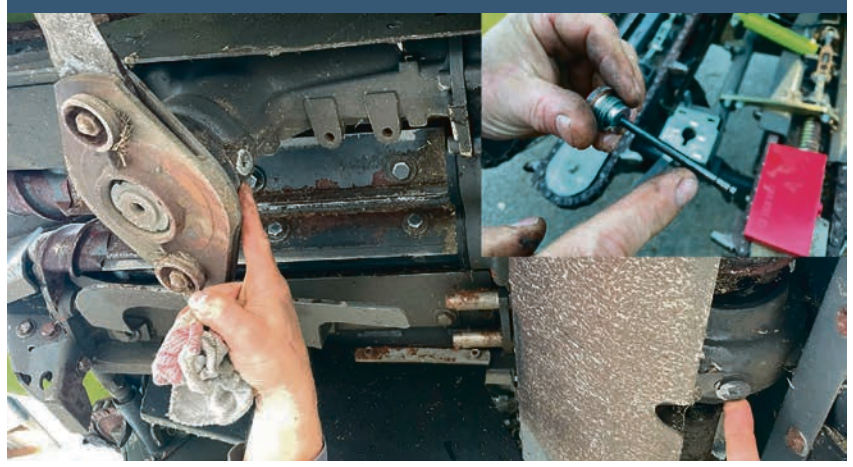


15 Un multicoupleur sans fuite

Le multicoupleur raccorde simultanément les fonctions électriques et hydrauliques du cueilleur. Il est important de bien le regarder pour détecter toute fuite ou câble détérioré.

Vidanger les boîtiers toutes les 500 heures

Le niveau des différents boîtiers à bain d'huile est à réaliser tous les ans. Leur vidange est, elle, préconisée toutes les 500 heures. Chaque rang dispose de deux boîtiers juxtaposés assurant l'entraînement des chaînes et des rouleaux cueilleurs, pour le premier, et l'animation du broyeur, pour le second. Ces deux modules possèdent chacun leur propre bouchon de vidange accessible sous le cueilleur. Leur remplissage s'effectue en revanche par le dessus, via un seul orifice dont le bouchon intègre la jauge. L'huile contenue dans ces deux boîtiers combinés est de type MT 80W90 et la quantité s'élève à 3,4 litres. Le cueilleur repliable Rovio de huit rangs compte également quatre autres boîtiers d'entraînement lubrifiés, eux, par de l'huile EP320 : les deux principaux (un de chaque côté) contiennent 0,9 litre, tandis que les deux renvois d'angle situés sous le châssis affichent une contenance de 0,4 litre.



16 Des cardans graissés aux croisillons sans jeu



Le cueilleur Rovio 4.875 FC est entraîné par un arbre à cardan de chaque côté du convoyeur, animant chacun quatre rangs. Les croisillons de ces transmissions ne doivent pas présenter de jeu et sont à graisser périodiquement sans excès.

David Laisney

Lancer l'inversion du bec après le dépliage

Sur le cueilleur Rovio repliable, la puissance est transmise aux rangs extérieurs par un mécanisme à crabot. Les noix d'accouplement peuvent s'arrondir à force de crabotages brutaux. Pour les préserver, Olivier Jardin préconise, après le dépliage, de démarrer d'abord le cueilleur en marche arrière en activant le système d'inversion hydraulique. Ainsi, le crabotage s'effectue en douceur et préserve les pièces s'engrenant entre elles.





// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Toujours plus d'hybrides et d'axiales

Chaque année, l'offre en moissonneuses-batteuses non conventionnelles s'étoffe pour répondre à une demande accrue en machines haut débit.



Case IH

Avec ses 775 chevaux, l'AF10 de Case IH est la moissonneuse-batteuse monorotor la plus puissante du marché.

En 2024, les ventes de moissonneuses-batteuses hybrides et axiales ont marqué le pas. Mais leur part de marché, elle, a continué de grimper, atteignant 57 % des immatriculations, devant les modèles à secoueurs. Cette tendance s'accompagne d'une offre de plus en plus étoffée chez les constructeurs (voir tableaux). La catégorie des hybrides à batteur transversal et rotor(s) longitudinal(aux) reste la chasse gardée de Claas avec ses Lexion et Trion, la CH7.70 de New Holland constituant le seul modèle concurrent. En revanche, du côté des machines à un ou deux rotors axiaux, la concurrence fait rage. Chez Case IH, aux côtés des Axial-Flow séries 160 et 260, sont venues s'ajouter les deux plus grosses machines de la gamme : les Axial-Flow AF9 et AF10. Cet enrichissement par le haut s'est également opéré chez New Holland avec les CR10 et CR11, qui partagent la même base que leurs cousines rouges. Ces machines complètent la gamme CR qui comportait déjà six modèles.

Cette montée en puissance s'était déjà observée chez John Deere avec les deux modèles X9 venus s'ajouter aux S7. Le constructeur américain annonçait atteindre un débit de 100 t/ha en céréales pour son nouveau gros bébé. Auparavant, Massey Ferguson et Fendt avaient lancé les hostilités avec leur gamme commune Ideal, dont le modèle 10T – uniquement proposé en vert – affiche une puissance de 790 ch.

Case IH : le spécialiste du monorotor

Précurseur du monorotor, Case IH reste fidèle à ce choix technologique, qu'il a fait évoluer au fil des générations d'Axial-Flow pour gagner en débit, comme en polyvalence. Le constructeur conserve un diamètre de rotor identique (762 mm) pour tous ses modèles. Il propose en revanche trois longueurs, celui des récentes AF9 et AF10 affichant près d'un mètre de plus. Cela se traduit par une surface doublée des contre-rotors dans la zone de séparation. Déjà optimisée sur les Axial-Flow séries 160 et 260, la cinématique de ces deux nouvelles machines est encore simplifiée pour réduire les pertes de puissance. Le moteur, monté longitudinalement, entraîne directement le rotor, qui fait aussi office d'arbre de transmission pour actionner le tambour d'alimentation en sortie de convoyeur. Autre différence majeure : la surface du caisson de nettoyage gagne 2 m², grâce à une conception en deux parties. Les AF9 et AF10 disposent également de deux nouveaux systèmes de broyage qui leur sont propres, pour étaler la paille sur une largeur jusqu'à 15 m. La capacité de la trémie (jusqu'à 20 000 l), celle des élévateurs (205 t/h en céréales) et de la vis de vidange ont été dimensionnées en conséquence.

Pour revenir aux Axial-Flow série 160, celle-ci accède désormais au réglage automatique des paramètres de battage en fonction du taux de perte et de grains cassés. Les deux modèles 6160 et 7160 sont maintenant produits au Brésil.

Claas : de plus en plus de modèles hybrides

Cette année, Claas célèbre les 30 ans de sa première hybride, la Lexion 480, lancée en 1995. Il est resté, depuis, le grand spécialiste de cette technologie,



Agco

Les Ideal intègrent un ou deux rotors de grande longueur. Leur caisson de nettoyage vient d'être revu.



Claas

Les plus petites Trion hybrides de Claas disposent d'un seul rotor de séparation.



John Deere

La série S7 de John Deere peut désormais profiter du même broyeur que les X9.

Marque	Modèle	Puis. max (ch)	Diamètre et longueur du ou des rotors (mm)	Vitesse de rotation du ou des rotors (tr/min)	Surf. de battage et séparation des contre-rotors (m²)	Surface de nettoyage (m²)	Capacité de trémie (l)
Case IH	Axial-Flow 6160	400	762/2 740	250 à 1 150	2,78	5,52 ou 5,4	10
	Axial-Flow 7160	460	762/2 740	250 à 1 150	2,78	5,52 ou 5,4	12
	Axial-Flow 7260	468	762/2 638	220 à 1 180	2,98	6,5	11 100 ou 14 400
	Axial-Flow 8260	555	762/2 638	220 à 1 180	2,98	6,5	14
	Axial-Flow 9260	635	762/2 638	220 à 1 180	2,98	6,5	14
	Axial-Flow AF9	635	762/3 670	230 à 1 180	5,1	8,76	16
	Axial-Flow AF10	775	762/3 670	230 à 1 180	5,1	8,76	20
Fendt et Massey Ferguson	Ideal 7	483	600/4 840	280 à 1 160	2,37	4,9	12 500 ou 17 100
	Ideal 7 PL	483	600/4 840	280 à 1 160	2,37	4,9	12
	Ideal 8	549	600/4 840 (x2)	280 à 1 160	3,58	4,9	12 500 ou 17 100
	Ideal 8 PL	549	600/4 840 (x2)	280 à 1 160	3,58	4,9	12
	Ideal 9	660	600/4 840 (x2)	280 à 1 160	4,06	5,4	17
	Ideal 9 PL	660	600/4 840 (x2)	280 à 1 160	4,06	5,4	12
	Ideal 10 T*	790	600/4 840 (x2)	280 à 1 160	4,54	5,4	17
** uniquement chez Fendt*							
John Deere	S7 700	467	834/3 124	210 à 1 000	2,75	5,9	10
	S7 800	547	834/3 124	210 à 1 000	2,75	5,9	14 100*
	S7 850	579	834/3 124	210 à 1 000	2,75	5,9	14 100*
	S7 900	625	834/3 124	210 à 1 000	2,75	5,9	14 100*
	X9 1000	639	610/3 510 (x2)	300 à 1 300	5,2	7	14
	X9 1100	700	610/3 510 (x2)	300 à 1 300	5,2	7	16
** 10 600 l en version HillMaster*							
New Holland	CR7.80	415	432/2640 (x2)	440 à 1 800	NC	5,4	10
	CR7.90	460	432/2640 (x2)	440 à 1 800	NC	5,4	11
	CR8.80	517	432/2640 (x2)	440 à 1 800	NC	5,4	12
	CR8.90	544	560/2640 (x2)	300 à 1 400	NC	6,5	12 500 ou 14 500
	CR9.90	600	560/2640 (x2)	300 à 1 400	NC	6,5	12 500 ou 14 500
	CR10.90	700	560/2640 (x2)	300 à 1 400	NC	6,5	14
	CR10	634	610/3 600 (x2)	300 à 1 400	NC	8,76	16
	CR11	775	610/3 600 (x2)	300 à 1 400	NC	8,76	20

NC : Non communiqué

Tableau 1 // **Caractéristiques des modèles de moissonneuses-batteuses axiales**



Claas propose désormais huit modèles de Lexion hybrides.

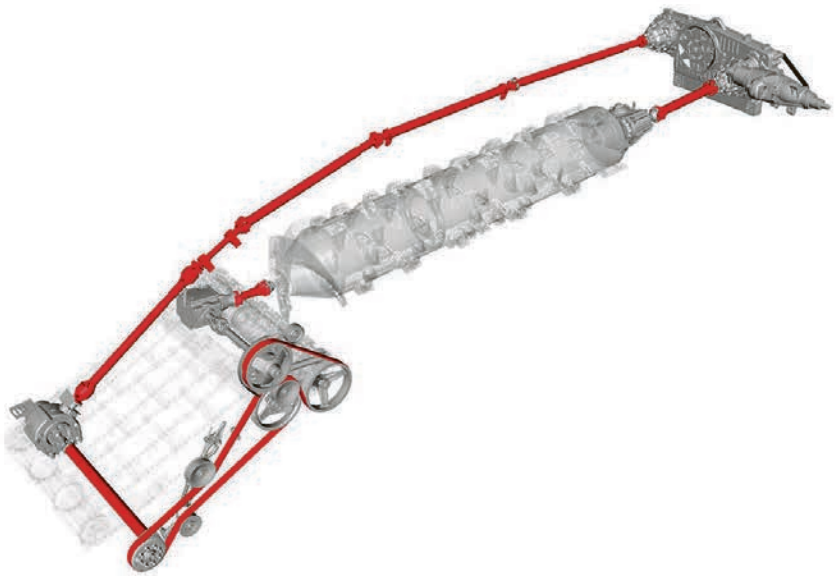
Claas

qu'il décline sur deux de ses gammes récemment étoffées. La Trion 700 se compose désormais de cinq modèles, dont trois embarquent un dispositif de séparation à un seul rotor longitudinal. Seules les Trion 750 et 760 disposent de deux rotors de séparation, comme les Lexion. Ces deux machines héritent, via leur moteur Man, de deux technologies économisant du carburant jusqu'ici réservées aux Lexion : le Dynamic Power qui adapte la puissance aux conditions de récolte et le système de refroidissement horizontal Dynamic Cooling.

Du côté des Lexion, la gamme 8000 s'enrichit par le bas avec un cinquième modèle : la Lexion 8500. Toutes ces moissonneuses-batteuses sont disponibles en version Terra Trac à chenilles. Rappelons que le système hybride des Lexion bénéficie d'organes de battage plus généreusement dimensionnés que ceux des Trion, avec un batteur de 755 mm de diamètre et un tire-paille de 600 mm. Les trois Lexion 7000 partagent la même largeur de batteur que les Trion 700, tandis que celui des Lexion 8000 est 28 cm plus large.

John Deere : un ou deux rotors axiaux

Pour ses deux machines à haut débit X9, John Deere a opté pour un système axial à deux rotors, alors que sa série S7 n'en dispose que d'un seul. Le constructeur américain a repris une conception de rotors excentrés divisés en trois parties sur la longueur : alimentation, battage et séparation. Pour optimiser le tri de la matière issue des rotors, la X9 s'appuie sur un caisson de nettoyage de 7 m². Elle a inauguré un broyeur de nouvelle génération, dont les couteaux à la surface alvéolée réduisent la prise de puissance. Ce broyeur est également disponible sur la dernière version des S7, dont les trois plus gros modèles adoptent le moteur John Deere 13,6 l des X9. Ces quatre machines S7 accueillent un système de caméras stéréoscopiques implantées à l'avant de la cabine, qui analysent la culture en lien avec des images satellitaires, pour anticiper le réglage de la vitesse d'avancement. Les S7 comme les X9 bénéficient de toute une batterie d'automatismes désormais regroupés dans trois packs : Select, Premium et Ultimate.

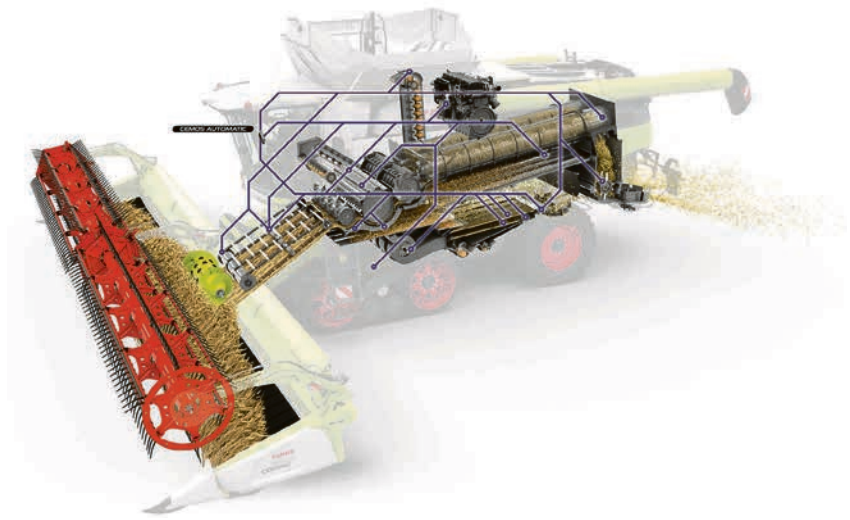


Case IH

Les Case IH AF 9 et 10 adoptent une cinématique très simplifiée améliorant le rendement énergétique.

Fendt et Massey Ferguson : la conduite sans volant

Présentée pour la première fois en 2017, la moissonneuse-batteuse Ideal se décline à l'identique sous les deux marques du groupe Agco : Fendt et Massey Ferguson. Le constructeur bavarois est toutefois le seul à disposer de la plus puissante Ideal 10T. La gamme se compose ainsi de trois modèles chez Massey Ferguson et de quatre chez Fendt. La plus petite, l'Ideal 7 T, est la seule à recevoir un unique rotor axial, tandis que les autres en embarquent deux. Ces rotors ont la particularité d'être très longs (4,83 m) avec une grande zone de séparation et de décharge. La conception du caisson de nettoyage diffère selon la présence d'un ou deux rotors. Entièrement repensé pour la prochaine campagne, ce caisson intègre une nouvelle prégrille de 1 m² et une grille supérieure redessinée, positionnées pour maximiser la surface de séparation entre grains et menues-pailles. Le flux d'air a aussi été optimisé, avec une surface ventilée élargie et un meilleur guidage des vents, pour mieux préserver la qualité du grain et limiter les pertes, même en conditions de récolte difficiles. L'Ideal fait aussi figure d'exception avec son dispositif de pilotage sans volant proposé en option. Ce dernier cède la place à un joystick monté sur l'accoudoir gauche, qui offre



Claas

Comme la plupart des moissonneuses-batteuses non-conventionnelles offrant de nombreux automatismes, les Claas Lexion sont bardées de capteurs pour mettre sous surveillance tous les organes, du convoyeur au broyeur.



John Deere

Les Ideal de Fendt et Massey Ferguson proposent en option une conduite sans volant, celui-ci étant remplacé par un joystick sur l'accoudoir gauche.

Marque	Modèle	Puis. maxi (ch)	Diam. et largeur du batteur (mm)	Surface de battage (m²)	Diamètre et longueur du ou des rotors (mm)	Régime du ou des rotors (tr/min)	Surf. de séparation des contre-rotors (m²)	Surface de nettoyage (m²)	Capacité de trémie (l)
Claas	Trion 720	367	600/1 420	1,06	445/4 200	400 à 1 000	2,58	5,1	10 500* ou 12 000
	Trion 730	408	600/1 420	1,06	445/4 200	400 à 1 000	2,58	5,1	11 000* ou 12 000
	Trion 740	435	600/1 420	1,06	445/4 200	450 à 1250	2,58	5,1	11 000* ou 12 000
	Trion 750	466	600/1 420	1,06	445/4 200 (x2)	400 à 1 000	3	5,1	11 000* ou 12 000
	Trion 760	507	600/1 420	1,06	445/4 200 (x2)	400 à 1 000	3	5,1	12 000 ou 13 500
	Lexion 7500	462	755/1 420	1,3	445/4 200 (x2)	370 à 1 050	3	5,1	12 500 ou 13 500**
	Lexion 7600	507	755/1 420	1,3	445/4 200 (x2)	370 à 1 050	3	5,1	12 500 ou 13 500**
	Lexion 7700	549	755/1 420	1,3	445/4 200 (x2)	370 à 1 050	3	5,1	11 000*, 12 500 ou 13 500**
	Lexion 8500	549	755/1 700	1,55	445/4 200 (x2)	370 à 1 050	3	6,2	12 500 ou 13 500**
	Lexion 8600	598	755/1 700	1,55	445/4 200 (x2)	450 à 1 250	3,6	6,2	13 500 ou 15 000**
	Lexion 8700	646	755/1 700	1,55	445/4 200 (x2)	450 à 1 250	3,6	6,2	15 000 ou 18 000**
	Lexion 8800	700	755/1 700	1,55	445/4 200 (x2)	450 à 1 250	3,6	6,2	15 000 ou 18 000**
	Lexion 8900 TT	790	755/1 700	1,55	445/4 200 (x2)	450 à 1 250	3,6	6,2	18
* en version Montana ** en version Terra Trac									
New Holland	CH7.70	374	607/1 560	1,04	542/3 454 (x2)	400 à 700	2,9	5,21	9

Tableau 2 // Caractéristiques des modèles de moissonneuses-batteuses hybrides

// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Toujours plus d'hybrides et d'axiales (suite)



John Deere a doté ses moissonneuses-batteuses X9 de deux rotors axiaux pour hausser le niveau de performance.

John Deere

une résistance variable en fonction de la vitesse. Côté sécurité, l'angle de braquage diminue progressivement avec la vitesse.

New Holland : une nouvelle génération de double rotor

Avec ses nouvelles CR10 et CR11, New Holland est resté fidèle au double rotor axial, mais a complètement remodelé la conception de la machine par rapport aux six autres modèles CR déjà bien connus. Chacun des deux rotors mesure 610 mm de diamètre pour 3,60 m de long. Ils sont entraînés directement par le moteur placé longitudinalement de manière inclinée. Le rotor de gauche sert aussi d'arbre de transmission pour animer le tambour DFR. Cette cinématique limite les pertes d'énergie et dégage de l'espace pour élargir le canal de battage et le caisson de nettoyage. Ce dernier affiche une grande surface, grâce à l'utilisation de deux grilles supérieures et deux grilles inférieures. La qualité de répartition de la paille broyée est contrôlée par des capteurs radar pilotant un automatisme pour corriger le flux.

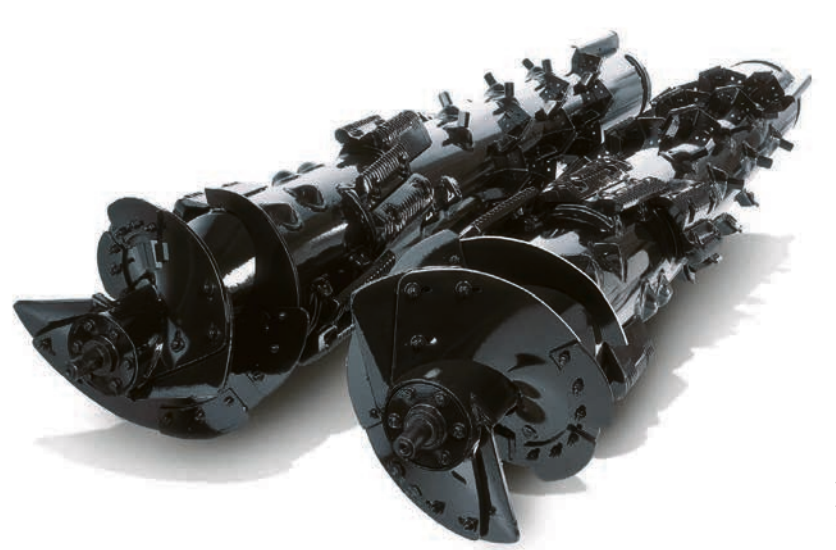
Sur les plus petites CR qui arborent un nouveau design de capots depuis l'an dernier, les automatismes ont été enrichis pour être compatibles avec davantage de cultures. Ces moissonneuses-batteuses accèdent en option au capteur NIR NutriSense analysant la qualité de récolte pour trois cultures.
Face à l'arsenal technologique des CR, on en oublierait presque la CH7.70, qui fait pourtant de New Holland l'unique concurrent de Claas sur les petites hybrides. Reprenant le gabarit, ainsi que le système de battage et de nettoyage d'une CX6.90, elle remplace les secoueurs par deux longs rotors de séparation.

Michel Portier



La CH7.70 se positionne comme une moissonneuse-batteuse hybride compacte, offrant une solution intermédiaire et polyvalente, entre une machine à secoueurs CX et une CR à rotors.

New Holland



La technologie Twin Rotor adoptée par New Holland depuis 50 ans fait désormais des émules. John Deere et Agco ont aussi choisi le double rotor pour leurs machines à haut débit.

New Holland



La New Holland CR11 monte encore d'un cran le niveau de performance par rapport à la CR10.90 qui détient déjà le record horaire de tonnage récolté en blé.

New Holland



// MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Sélection de nouveautés

Case IH Les barres de coupe télescopiques gagnent en productivité



Case IH

Succédant à la série 3050, la nouvelle gamme de barres de coupe VariCut G500V de Case IH se décline en largeurs de 6,10 à 12,50 m. Ces têtes de récolte sont dotées d'un tablier télescopique d'une course de 575 mm. Les modèles les plus larges sont équipés de nouvelles roues de jauge à commande hydraulique, dont le passage de la position champ à la position transport est piloté depuis la cabine. Le regroupement des connexions sur la gauche facilite les opérations d'attelage et de dételage sur la moissonneuse-batteuse.
Case IH a revu le système d'entraînement du lamier, désormais linéaire pour réduire les vibrations. L'entraînement par courroie a été remplacé par des boîtiers renvoi d'angle et un arbre télescopique. Le rythme des sections est accru, passant de 660 à 735 coups par minute, augmentant par la même occasion le potentiel en termes de vitesse d'avancement.
Dorénavant, les deux modèles les plus larges (10,50 et 12,50 m) bénéficient d'un double entraînement, le lamier droit étant entraîné depuis le côté gauche, via la vis d'alimentation.
Case IH réduit également de 25 % le temps pour régler la hauteur de la vis pour passer du colza aux céréales, en desserrant quatre boulons et faisant tourner le système de came de centrage.
Dotées d'une structure en fonte d'aluminium, les nouvelles scies latérales sont plus légères d'un tiers et se verrouillent en clipsant. L'installation et l'enlèvement de ces équipements sont plus rapides et plus faciles.

MacDon Une coupe articulée à tapis et lamier flexible

Conçue pour les cultures à tiges courtes dans des champs très irréguliers ou vallonnés, la nouvelle barre de coupe à tapis Draper FD2 Plus combine un lamier flexible (5,2 cm de course) au châssis articulé de la plateforme FD2. Proposée en largeurs de 9,14 ; 10,60 ; 12,20 ; 12,50 ; 13,70 et 15,20 m, elle est dotée d'un double entraînement des sections (sauf le modèle de 9,14 m). Les trois modèles de 9,14 ; 10,60 et 12,50 m disposent d'un rabatteur en deux sections, le modèle de 12,20 m d'un rabatteur en deux ou trois éléments, tandis que les deux plus grands embarquent un rabatteur en trois parties. Proposant une solution simple pour passer d'un châssis articulé à un châssis rigide et des interfaces permettant de l'atteler sur n'importe quelle marque de moissonneuse-batteuse, la FD2 Plus ne peut pas recevoir de kit tournesol, ni de releveurs.



MacDon

Claas La Trion 760 dépasse les 500 ch



Claas

Claas étoffe son catalogue de moissonneuses-batteuses Trion avec le modèle Trion 760. Reprenant le système de battage et de séparation forcée à deux rotors de son aînée Trion 750, cette machine supplémentaire s'en distingue par son moteur Man D26 boosté à 507 ch et par sa trémie de 13 500 l (12 000 l sur la Trion 750). Proposée en version à roues ou à chenilles Terra Trac, la Trion 760 est dotée du système Dynamic Power qui adapte en continu la puissance du moteur aux conditions de récolte, afin de diminuer la consommation de carburant jusqu'à 10 % à efficacité égale, selon Claas. Ce dispositif profite aussi à la Trion 750, qui reçoit le même moteur Man, dont la puissance maximale est passée de 435 à 466 ch. Ajoutons que les Trion 750 et 760 bénéficient dorénavant du système de refroidissement horizontal Dynamic Cooling éprouvé sur les Lexion, dont le régime variable du ventilateur permet d'économiser jusqu'à 20 ch.
Pour la saison 2026, les moissonneuses-batteuses Trion bénéficient d'évolutions améliorant le confort en cabine. Un écran tactile de 6,75 pouces doté des fonctions Apple CarPlay et Android Auto, ainsi que de la radio avec kit mains libres Bluetooth prennent place dans le poste de conduite. Y apparaissent également un raccord pneumatique et une soufflette pour faciliter le nettoyage, un nouvel éclairage intérieur et de nouveaux vide-poches sur le montant arrière gauche. Claas a redéfini l'éclairage à led extérieur affichant des performances jusqu'à 75 % plus élevées. Les feux arrière et les gyrophares sont désormais à led.
Sur les Lexion comme sur les Trion, Claas a réorganisé son offre de systèmes d'aide à la conduite Cemos Automatic en trois packs. Le Cemos Auto améliore les rendements jusqu'à 10 % en optimisant les réglages sur la base d'un dialogue avec le chauffeur, en automatisant la vitesse d'avancement et en contrôlant le flux de récolte. Annonçant un rendement accru jusqu'à 20 %, le Cemos Auto Plus ajoute l'optimisation automatique de la séparation résiduelle des grains et le nettoyage, tout en offrant un contrôle numérique du retour à ôtons. Enfin, le Cemos Auto Professional améliore les performances au-delà de 20 %. Il inclut un réglage automatique du système de battage et un système de surveillance, d'analyse et d'optimisation permanente des réglages par caméra pour maximiser les débits tout en veillant à produire un grain toujours de la meilleure qualité avec un minimum d'impuretés.

New Holland Les TC, CX5, CX6 et CH plus performantes

New Holland apporte des évolutions sur les moissonneuses-batteuses TC, CX5, CX6 et CH pour la saison 2026. Proposé jusqu'ici en option sur les CX6, le batteur à battes alternées Ultra-Flow l'est désormais aussi sur les CX5, pour un flux de récolte plus régulier, une consommation réduite et des performances accrues de 10 %. Les CX5, CX6 et les CH bénéficient dorénavant sur le système Smart Sieve d'une liaison mécanique entre la pré-grille et la grille supérieure du caisson de nettoyage. Grâce à cette évolution, le réglage appliqué sur la grille supérieure se reporte automatiquement sur la pré-grille. Le Smart Sieve neutralise l'effet des pentes latérales jusqu'à 25 %, selon le constructeur, en générant un mouvement latéral des grilles pour faire remonter le grain à l'opposé de la pente. Il garantit ainsi une couche homogène de grains et un flux d'air régulier sur toute la largeur des grilles pour de meilleures performances de nettoyage dans les terrains vallonnés. De leur côté, les TC disposent d'évolutions en cabine, comme la vitre droite ouvrante, le siège à suspension pneumatique, la radio Bluetooth, la caméra arrière de série, ainsi qu'une ligne d'air comprimé.



New Holland

Moresil Le cueilleur Titan étudié pour le maïs couché

La nouvelle gamme de cueilleurs à maïs Titan de Moresil se distingue par son châssis et ses éléments cueilleurs redessinés. Cette nouvelle conception dégage davantage la visibilité. Métalliques ou plastiques, les capots ont été revus pour améliorer le travail en maïs couché. En option, une chaîne supérieure optimise encore la qualité de ramassage dans ces conditions. Pensés pour réduire les besoins de puissance, les éléments cueilleurs se composent de deux rouleaux épanouilleurs coniques combinés à des plaques interchangeables traitées au carbure de tungstène et d'un broyeur à double couteau. Décliné en châssis fixe ou repliable, le cueilleur Titan est proposé en interrangs de 50 à 80 cm et jusqu'à 18 rangs.



Moresil

New Holland Performances accrues sur les coupes Varifeed

Pour la saison 2026, les barres de coupe Varifeed de New Holland bénéficient d'un nouvel entraînement linéaire du lamier limitant les besoins de puissance, les vibrations et le bruit, selon le constructeur. L'entraînement par courroie laisse place à des boîtes de vitesses couplées à un arbre télescopique. Jusque-là réservé au modèle de 12,50 m, le double entraînement du lamier est désormais décliné sur le modèle de 10,50 m. En parallèle, le régime des sections a été augmenté de 11 %. La vis d'alimentation de 660 mm de diamètre adopte un nouveau système de réglage réduisant le temps de changement de position (haute pour le colza, basse pour les céréales) en 5 minutes au lieu de 20 minutes auparavant. Toutes les barres de coupe disposent désormais d'un unique branchement de prise de force, réduisant le temps d'attelage. Pour le colza, New Holland a repensé le système d'accroche des scies latérales (moins de 5 minutes), tout en allégeant d'un tiers le poids de ces équipements dotés d'une structure en aluminium. À commande hydraulique, les roues de jauge passent facilement en mode transport par une commande en cabine, dispensant l'opérateur de manipulations sur ces roues, avant de poser la coupe sur le chariot.



New Holland

Claas Généralisation du moteur MAN, trémies plus grandes et confort accru sur les Lexion 8000

La gamme de moissonneuses-batteuses Lexion de Claas célèbre en 2025 ses trente ans d'existence. La série Lexion 8000 profite à cette occasion d'évolutions effectives pour la campagne 2026 et accueille le modèle Lexion 8500. Cette machine supplémentaire se décline en versions à roues ou à chenilles avant Terra Trac. Remplaçante de la Lexion 8600 année modèle 2025, elle en reprend les spécificités techniques, ainsi que la motorisation six cylindres MAN D26 de 12,6 l délivrant 549 ch. Les Lexion 8500 et Lexion 8500 Terra Trac disposent respectivement d'une trémie de 12 500 l et de 13 500 l.

Comme les autres Lexion 8000, la Lexion 8500 bénéficie du système APS Synflow Hybrid, composé d'un convoyeur de 1 700 mm de large, d'un batteur de 755 mm de diamètre et d'un double rotor axial de 445 mm de diamètre et de 4 200 mm de long. Sur ce modèle, le régime maxi des deux rotors longitudinaux est limité à 1 000 tr/min et la surface de séparation atteint 5,62 m2. Cette dernière s'élève désormais à 6,34 m2 sur les Lexion 8600, Lexion 8600 Terra Trac, Lexion 8700, Lexion 8700 Terra Trac, Lexion 8800 Terra Trac et Lexion 8900 Terra Trac, grâce à l'utilisation de six corbeilles ouvertes sous les rotors. Sur ces moissonneuses-batteuses, le régime maxi des rotors est aussi plus important (1 250 tr/min) pour accroître la séparation.

Les Lexion 8600 et Lexion 8600 Terra Trac logent désormais un moteur MAN D38 de 598 ch. Ce six cylindres de 15,2 l développe 646 ch sur les Lexion 8700 et Lexion 8700 Terra Trac, auparavant motorisées par Mercedes-Benz (OM 473 de 625 ch).

Par ailleurs, trois de ces quatre modèles sont disponibles à compter de 2026 avec des trémies plus grandes : 15 000 l sur les Lexion 8600 et Lexion 8600 Terra Trac, 18 000 l sur la Lexion 8700 Terra Trac. Toutes les Lexion 8000 bénéficient maintenant d'une vis de vidange débitant 180 l/s, excepté la Lexion 8500 à roues.

En cabine, le chauffeur profite d'un nouvel éclairage intérieur et de vide-poches sur le montant arrière gauche. Un écran tactile de 6,75 pouces est proposé pour gérer les fonctions Apple CarPlay et Android Auto. Il intègre un tuner radio DAB+ et la connectivité Bluetooth.

Enfin, une soufflette associée à un flexible de 2 m apparaît pour faciliter le nettoyage de la cabine. De nouveaux packs d'équipements sont désormais disponibles pour équiper les moissonneuses-batteuses Lexion. Ils donnent accès à une sellerie cuir ou à un siège pivotant en cuir, à un système de recharge sans fil pour smartphone, à des phares à led, à des rétroviseurs chauffants à réglage électrique, ainsi qu'à différentes configurations de caméras.

Pour le nettoyage, un raccord pneumatique supplémentaire peut être installé en option auprès de l'échelle d'accès pour y brancher une soufflette.



Claas

Par la rédaction Réussir Machinisme

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// URBANISME

89 Mettre en avant le patrimoine historique

Le jeudi 16 octobre dernier, la 2e rencontre citoyenne sur le programme « Auxerre Ambitieuse » a eu lieu à la salle Vaulabelle à Auxerre. L'objectif : redynamiser le quartier Batardeau-Montardoins.



Ville d'Auxerre

Plan réalisé dans le cadre du projet «Auxerre Ambitieuse» par Silvio d'Ascia.

C'est dans la salle Vaulabelle que la restitution de la rencontre citoyenne du projet Auxerre Ambitieuse a eu lieu, jeudi 16 octobre. Silvio d'Ascia, architecte coordinateur du projet, a souhaité concevoir *« un quartier qui valorise le vivre ensemble, inclusif et agréable »*. C'est en 2024 que le projet « Auxerre Ambitieuse » devient lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt *« Démonstration de la ville durable »* et que Silvio d'Ascia prend en main le dossier. Crescent Marault, maire d'Auxerre et coordonnateur du projet, souhaite moderniser 18 hectares de friches industrielles sur un écoquartier autonome en énergie, qui répond aux nouveaux défis de l'habitat urbain et de la mobilité. Parmi ces 18 ha, nous retrouvons d'anciennes installations désaffectées de la coopérative agricole 110 Bourgogne et l'ex-usine Guilliet aux Montardoins. À ce jour, de nombreux plans ont été réalisés et l'un des silos a été détruit. *« Nous souhaitons valoriser le patrimoine, mais pas dans une logique passéiste et de décroissance. L'enjeu, c'est de dire, on peut être innovant au niveau technologique, être à la pointe de tout ce qui est Smart City, du numérique, mais en faisant un projet qui est compatible avec tous les critères »*, confie-t-il. Cependant, dans chaque projet, des normes sont exigées. Celui-ci a trois contraintes : *« le respect de l'environnement, le respect de l'histoire et le respect des citoyens »*. En mettant en évidence les plans du projet, Silvio d'Ascia insiste sur la notion *« de respect de l'environnement »*. *« On plantera des arbres à l'intérieur de la Halle. C'est l'idée de la nature qui rentre »*, déclare-t-il, devant la centaine de personnes venues pour l'occasion.

Incarner l'histoire industrielle et culturelle du site

En ce qui concerne la zone industrielle du site, le projet Auxerre Ambitieuse a dévoilé ses plans. L'un des précédents silos agricoles aura pour mission d'accueillir *« tous les équipements électriques que ce soit les services numériques, la salle de pilotage, la chaudière numérique, ou encore le stockage thermique »*, explique l'architecte. Pour le plaisir des Auxerrois et des touristes, l'un des autres silos sera quant à lui transformé *« en spa, avec des piscines, un sauna, un hammam, des suites et un restaurant avec vue panoramique sur le centre historique d'Auxerre, ainsi que sur les vignobles et les champs »*, confie-t-il, devant le regard ébahi des citoyens. Pour l'architecte, les silos permettent d'avoir *« une vraie valeur ajoutée, et leur transformation permettra sûrement d'accélérer la suite du programme »*. Prévu pour être monté en 3-4 phases sur une dizaine d'années, ce projet créera cinq cents logements, de nombreux emplois, car, par exemple *« on a aussi fait cette surélévation en pensant que cela peut intéresser des start-up du numérique »*, confie l'architecte. Cependant, face aux prochaines élections municipales, le projet Auxerre Ambitieuse est susceptible d'être à l'arrêt, si Crescent Marault n'était pas réélu.

Charlotte Sauvignac

// AMÉNAGEMENT PAYSAGER

89 Un jeune icaunais meilleurs apprentis de France

Récemment diplômé d'un bac pro Aménagement Paysager, Clément Laveau a tenté le concours MAF l'an dernier, et l'a réussi cette année.

Ancien élève au CFA agricole d'Auxerre, Clément Laveau se réjouit encore des années passées dans l'Yonne. *« En parallèle de mon bac pro aménagement paysager à Venoy, j'étais dans l'entreprise Espace Paysage Service, spécialisé sur la création et l'entretien »*, explique-t-il. C'est d'ailleurs grâce à Kevin Arrault, son ancien patron, qu'il décide en 2024, de tenter le concours de Meilleur apprenti de France (MAF). *« On s'entraînait avec sept de mes copains les samedis après-midi sur la reconnaissance de végétaux. On n'était pas forcément réguliers dans nos rendez-vous, mais l'aide de mon père m'a également permis d'avoir un bon niveau »*, confie-t-il. Car, cette passion n'est pas née de nulle part. *« Depuis tout petit, j'ai grandi dans le monde du paysage, grâce à mon père et mon frère par la suite »*, se souvient-il, avant d'ajouter que, *« je ne me vois travailler que dans la terre et nulle part ailleurs »*. Accompagné par ses proches, Clément Laveau concourt au sein de son établissement au niveau départemental et au niveau régional. *« Nous devions remporter l'épreuve en acquérant des médailles et en répondant à deux barèmes différents »*, explique Clément Laveau. Malgré son âge, le jeune icaunais ne se laisse pas surprendre et dépasser par le stress. *« J'étais dans ma bulle et je ne ressentais pas le stress autour de moi. Nous avions une partie sur la reconnaissance de vingt échantillons de végétaux et une autre partie sur la technique pour réaliser comme il se devait le plan qui nous était donné. Plus en détail, les questions techniques concernait la plantation, l'éclairage, la décoration végétale, etc. »*, liste-t-il. Cependant, la chance est contre lui, et il ne remporte pas assez de médailles, *« il me manquait une en or »*, confie-t-il, ce qui l'empêche d'arriver en finale.

« La reconquête vers la victoire »

Face à cette défaite, Clément Laveau est convaincu qu'il faut qu'il retente l'expérience pour devenir meilleur apprenti de France. Accompagné par l'un de ses camarades de classe et son ancien patron, le jeune bachelier travaille dur, que ce soit sur son temps libre, en cours ou bien en entreprise. *« Cette fois-ci, nous nous sommes retrouvés à la MFR de Gron pour l'épreuve départementale et régionale. La bienveillance qu'on avait entre chaque candidat faisait du bien au moral, on était là pour remporter l'épreuve mais on préférait rester fair-play »*, confesse-t-il. Et cette fois-ci, le jeune icaunais l'avoue facilement, *« j'ai remporté suffisamment de médailles pour concourir au niveau national et aller à Strasbourg ». « Mathéo Zajac, mon camarade et moi, sommes donc allés en bus au concours national retrouver 34 autres candidats et nous avons eu la chance de remporter suffisamment de médailles pour devenir meilleurs apprentis de France »*, annonce-t-il fièrement. Depuis, Clément Laveau a suivi un chemin tout tracé, à Saint-Germain-en-Laye afin d'obtenir un certificat de spécialisation. En parallèle, il poursuit une alternance, à Urban Elag', une entreprise d'aménagement paysager spécialisée sur l'environnement et le paysage. Même s'il a dépassé les frontières de l'Yonne, Clément Laveau a la volonté d'y revenir poursuivre sa carrière.

Charlotte Sauvignac



Clément Laveau

Clément Laveau, après avoir remporté le concours MAF cette année.

ENVIRONNEMENT

// AGROFORESTERIE

« Remettre des haies dans nos campagnes »

L'Union de coopératives agricoles Seine-Yonne, en partenariat avec Harrys, a lancé une démarche de plantation de haies au niveau départemental.

Cette année, et pour la première édition, l'Union de coopératives agricoles Seine-Yonne a proposé *« à cinq agriculteurs de participer à notre première promotion de plantation de haies »*, annonce Éric Ducornet, responsable projets filières chez Seine-Yonne. Lancée en partenariat avec Harrys, *« une structure avec laquelle on commercialise nos blés »*, la formation s'inscrit dans la volonté de *« planter des haies intelligentes »*, c'est-à-dire, des haies qui auront un bénéfice sur le long terme sans gêner le travail des agriculteurs. Mardi 21 octobre, cinq céréaliers se sont donc portés volontaires pour suivre cet accompagnement. *« Nous avons commencé par les sensibiliser à l'intérêt de la haie, avec une partie en salle et une sortie sur le terrain animé par le CPIE 89/58(1) »*, explique-t-il. Sur place, le CPIE 89/58 a accompagné les agriculteurs à réaliser *« une étude du paysage, une observation des haies existantes, une réflexion sur l'orientation et l'exposition à privilégier »*. Éric Ducornet revient également sur les thèmes abordés tels que *« les bénéfices des haies, la réglementation, la labellisation Label Haie et le bonus haie de la Pac »*. *« Il y a un intérêt sous-jacent qui va arriver notamment via la prochaine Pac 2027-2028 au niveau européen, c'est la séquestration du carbone dans les exploitations agricoles, de la partie aérienne à la partie racinaire des plantes »*, confie Éric Ducornet. Pour lui, l'objectif est de *« montrer aux agriculteurs l'intérêt que la France et l'Europe portent à la mise en place de haies. Ce bonus haie, prévu pour monter en puissance, n'est pas négligeable financièrement »*. Courant novembre, le CPIE 89/58 reviendra pour *« aider à la sélection des espèces les plus adaptées selon le type de sol et l'exposition »*.



Seine Yonne

L'accompagnement sur la plantation de haies réalisée par Seine Yonne, en partenariat avec Harrys s'est tenu ce mardi 21 octobre.

Passer à l'acte

Avant d'arriver à la troisième journée de formation, prévue en février 2026, le CNPF interviendra pour dresser un diagnostic afin *« d'évaluer les besoins, déterminer les distances de plantation et établir les différents devis (préparation, plants, protections, etc.) »*.

D'après le projet, *« notre première promotion plantera plus de 2 km de haies »*, annonce-t-il. Parmi eux, *« trois jeunes agriculteurs »*, et ces kilomètres de haies seront situés *« entre Cravant et le sud de la Seine-et-Marne »*. Encore en projet, Éric Ducornet a l'ambition d'impliquer *« les agriculteurs bien évidemment et potentiellement, les nouvelles générations, que ce soit des élèves, étudiants ou jeunes locaux sur les chantiers de plantation »*. La formation se terminera au printemps 2026 par *« la conduite et l'entretien durable des haies, afin de maximiser leurs bénéfices agronomiques et environnementaux, en collaboration avec le CPIE 89/58 »*, explique-t-il. En travaillant avec le CPIE et le CNPF, Seine Yonne explique qu'il y *« a un intérêt par rapport à l'érosion des sols, par rapport au ruissellement de l'eau, ça freine également les flux d'eau pour éviter que tout parte à la rivière »*, analyse-t-il. À cela s'ajoute *« l'intérêt par rapport aux auxiliaires, car nous savons que les auxiliaires nous permettent de lutter contre des pucerons, contre des limaces, parce qu'ils sont présents dans les haies »*, explique-t-il, avant d'ajouter qu'*« il y a intérêt pour les bassins de captage, pour la filtration de l'eau et pour la protection des captages »*. Cette formation, et cela Éric Ducornet souhaite le préciser, *« n'est pas ouverte uniquement aux céréaliers. Une partie de la formation est également dédiée aux éleveurs, car avoir des haies au sein de son élevage a également de nombreux avantages. Notamment, en ce qui concerne la qualité d'ombrage, et même pour le fourrage »*. Sur le long terme, *« notre ambition est de renouveler chaque année cette initiative et constituer ainsi, saison après saison, de nouvelles promotions engagées pour l'aménagement du paysage »*.

Charlotte Sauvignac

(1) Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

// CHASSE

Une marque-label pour relancer la venaison en France

La Fédération nationale de la chasse, à l'origine de la démarche, entend accompagner la structuration d'une filière nationale de commercialisation. Un enjeu économique mais aussi d'image pour les chasseurs.

« C'est une étape majeure dans la relance d'une filière française de venaison », s'est félicité Willy Schraen, le président de la fédération nationale des chasseurs (FNC) début octobre à Paris à l'occasion du lancement officiel de « Gibier de France ». La présentation de cette « marque-label » visant à identifier et à garantir l'origine et la traçabilité des viandes de gibier chassées en France constitue en effet l'aboutissement d'un travail de longue haleine mené par la fédération pour favoriser la commercialisation de populations de grand gibier de plus en plus abondantes. *« En cinquante ans, les prélèvements cumulés de sangliers, chevreuils et cervidés ont été multipliés par 16 et ceux de sangliers à eux seuls par 22 »*, a rappelé Olivier Touchard, le responsable « venaison » de la FNC. Pour la seule année 2024, 863 000 sangliers ont été tirés, bien au-delà des besoins alimentaires des chasseurs, dont le nombre, parallèlement, décline. *« Nous en sommes arrivés au point que la première question que l'on se pose avant de chasser est de savoir qui voudra repartir avec des pièces de venaison »*, reconnaît Willy Schraen. *« C'est en fonction de la réponse apportée que l'on va établir le nombre d'animaux qui sera chassé, de manière à ne rien gâcher »*, déplore le président des chasseurs.

Grands tableaux, petit rayon

Malgré l'abondance des tableaux, les Français consomment cependant majoritairement du gibier d'importation, du fait de l'inorganisation de la filière et d'une réglementation particulièrement tatillonne. *« Environ 55 % de la viande issue de la chasse est vendue ou cédée dans des circuits « gris », non officiels ou sous le manteau, 30 % au travers de l'autoconsommation des chasseurs et seulement 15 % dans de véritables circuits de commercialisation, soit courts (9 %), soit longs (6 %) »*, résume Olivier Touchard de la FNC. *« L'objectif, avec la création de cette marque, et au travers elle, de la structuration de la filière, c'est de faire revenir beaucoup plus de volumes de gibier de chasse vers les circuits de la boucherie traditionnelle, des grandes surfaces ou de la restauration »*. Pour valoriser le « Gibier de France » tant auprès des 26 ateliers de traitement agréés qu'auprès des distributeurs et des consommateurs, la fédération des chasseurs a opté pour un *« label privé »* plutôt qu'un signe officiel de qualité ou d'origine, *« la production n'étant pas uniforme »*, argumente Olivier Touchard.

La marque-label « Gibiers de France » garantit *« une viande d'origine 100 % française, issue exclusivement de gibier sauvage, prélevé en France, dans le respect des plans de chasse et des règles sanitaires en vigueur »*.

Pour la Fédération nationale de la chasse, la réussite du projet constitue un levier important pour améliorer l'image de la chasse en France, régulièrement décriée. *« En établissant un lien entre la chasse durable telle que nous la pratiquons en France et les produits de qualité proposés dans les assiettes des Français, nous pensons que nous pouvons gagner en acceptabilité. Car manger du gibier, c'est déjà faire un pas vers la chasse et les chasseurs »*, assure Willy Schraen.

Publié par FD d'après Actuagri

Cet encart d'information est mis à disposition gratuitement au titre de l'article L. 541-10-18 du code de l'environnement. Cet encart est élaboré par CITEO.



TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Journée technique Arvalis à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 18 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique à Rouvres-en-Plaine, dans la salle polyvalente, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85.

// Journée technique sol et biosolutions à Beaune

• Mercredi 19 novembre

Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov organise une journée technique Sol et Biosolutions, de 13 h à 18 h 30. Elle se tiendra au palais des congrès de Beaune.

agronov.com

// Rencontres techniques Terres Inovia

• Mercredi 19 novembre

L'institut Terres Inovia organise ses Rencontres techniques de 8 h 45 à 17 h à Dijon, à la Maison des Sciences de l'Homme, 6, esplanade Érasme. Au programme : colza, réglementation et produits phytosanitaires, système de culture, soja, et culture de diversification.

terresinovia.fr

// Visite d'une ferme bas carbone

• Jeudi 27 novembre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organisent une visite de ferme bas-carbone au Gaec Martens, à Essarois, de 8 h 45 à 14 h. Elle sera centrée sur les atouts de la méthanisation en polyculture-élevage.

Pour vous inscrire, scannez le QR Code.

YONNE

// Réunions d'information de mise en relation entre cédants et repreneurs

• Jeudi 13 novembre à Mézilles, mardi 18 novembre à Magny, mardi 25 novembre à Auxerre, mercredi 26 novembre à Moulin-en-Tonnerrois, jeudi 27 novembre à Gron

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise cinq réunions d'information afin de mettre en relation des cédants et des repreneurs d'installation.

Contacter Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

//Journée technique Arvalis au lycée de La Brosse

• Jeudi 20 novembre

L'institut technique Arvalis organise une journée thématique au lycée agricole La Brosse, à Venoy, près d'Auxerre, de 14 h à 17 h. Elles s'adressent aux agriculteurs et aux techniciens. Au programme : les marchés et bilan économique de la récolte 2025, le désherbage, l'ergot. Un point santé des plantes sur céréales à paille sera également fait. Il abordera les différentes maladies et la jaunisse nanisante de l'orge (JNO).

Entrée gratuite mais inscription obligatoire sur weezevent ou auprès de Christelle Moreau par mail c.moreau@arvalis.fr ou par téléphone : 03 80 28 81 85

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Choisir des couverts adaptés a mes terres

• Jeudi 14 novembre

À Is-sur-Tille

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Mécanisation : calculer mes charges et raisonner un investissement

• 24 novembre (visio)

• 3 décembre à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 13 novembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

YONNE

// Prendre en main le module cartographique de MesParcelles pour réaliser mon assolement

• Jeudi 13 novembre

Auxerre

Contacter Catherine Bonin au 06 88 63 22 18



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS
ANALYSES ET TENDANCES

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58) 04/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 758 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,78	7,31	7,06	+ 0,07
		250-300	6,64	6,78	6,74	- 0,01
		300-350	6,27	6,62	6,46	- 0,11
		350-400	5,73	6,35	6,03	- 0,14
		400-450	5,55	6,11	5,80	- 0,03
		450-500	5,37	5,63	5,48	- 0,14
	R	250-300	5,81	6,38	6,24	
		300-350	5,83	6,19	5,96	
		350-400	5,54	6,10	5,83	
		400-450	5,54	5,74	5,61	- 0,09
		450-500	5,39	5,56	5,47	
F	U	200-250	5,97	6,41	6,10	
		250-300	6,11	6,26	6,16	+ 0,12
		300-350	5,76	6,08	5,88	+ 0,08
		350-400	5,64	5,84	5,81	- 0,01
	R	300-350	5,71	5,71	5,71	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 92 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	5,37	5,37	5,37	
	R	400-450	4,98	5,21	5,11	+ 0,01
F	U	350-400	5,55	5,55	5,55	- 0,01
		400-450	5,41	5,41	5,41	
		450 et +	4,50	4,66	4,60	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 431 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,82	3,87	3,84	=
	R	+ 500 kg	3,57	3,69	3,64	+ 0,05
F	E	24 à 36 mois	4,86	5,90	5,15	
		- 5 ans	4,85	4,97	4,91	- 0,17
		5 à 10 ans	4,89	4,93	4,91	
	U	24 à 36 mois	4,17	4,88	4,44	+ 0,08
		- 5 ans	4,19	4,81	4,39	+ 0,12
		5 à 10 ans	3,97	4,58	4,27	+ 0,08
		+ 10 ans	3,78	4,08	3,91	+ 0,05
	R	24 à 36 mois	3,92	4,24	4,13	
		- 5 ans	4,04	4,19	4,12	+ 0,13
		5 à 10 ans	3,65	4,09	3,98	+ 0,07
		+ 10 ans	3,49	3,78	3,64	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 281 - Taux de vente : 98 %.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58) 27/10/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 821 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,97	4,28	4,17	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	3,85	4,40	4,14	+ 0,13
		de 44 à 50 kg	3,53	4,17	3,83	+ 0,25
		+ de 50 kg	2,96	3,30	3,15	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	3,65	4,12	3,78	- 0,12
		de 38 à 44 kg	3,60	4,13	3,84	+ 0,07
		de 44 à 50 kg	3,24	3,44	3,37	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 166 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,39	2,31	- 0,04
	R	- de 60 kg	1,75	2,22	2,04	
		+ de 60 kg	1,88	2,28	2,06	+ 0,11
	O	- de 60 kg	0,84	0,88	0,87	- 0,57

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		25	25	25	- 19,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	117	141	136	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 007 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Belle présentation en quantité et en qualité. Les tarifs poursuivent leur remontée dans toutes les catégories jusqu'à 50 kg. Seul bémol : les sujets de plus de 50 kg restent compliqués à placer.

Brebis / béliers : Demande suivie et cours sensiblement reconduits dans les lots de bonne qualité.

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 44 du 27 au 31 octobre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** cette semaine, encore, le marché connaît une forte désorganisation et une conjoncture défavorable. Entre fermetures sanitaires, arrêt des exportations et demande nationale restreinte, les échanges sont calmes et les prix orientés à la baisse. Les rares marchés ouverts fonctionnent au ralenti, avec des volumes faibles et une qualité variable. Seule la demande en broutards légers résiste quelque peu dans ce contexte tendu. En femelles, les éleveurs ont gardé les bêtes en ferme cette semaine, les apports sont en forte baisse, avec des cours globalement maintenus.

• **Gros bovins maigres :** l'activité reste fortement perturbée par les fermetures sanitaires et les restrictions de zones. Là où l'activité se maintient, les charolaises et limousines montrent encore une demande présente et des cours attractifs ou soutenus, bien que parfois difficiles à reconduire.

• **Boucherie :** la tendance commerciale est contrastée selon les régions et les types d'animaux. Les races à viande bénéficient encore d'une bonne demande et de cours soutenus, en revanche, les vaches de réforme mixtes et laitières subissent une pression à la baisse. Globalement, la stabilité des prix domine sur les marchés ouverts, mais la tendance générale reste prudente, avec une demande plus sélective et un commerce moins fluide.

• **Veaux :** le marché est largement perturbé par la DNC et la fermeture des exportations, provoquant une forte baisse des cours et une réduction des apports sur la majorité des sites. Malgré parfois une bonne qualité de présentation, la demande est limitée et les prix continuent de se replier sur la plupart des places.

• **Ovins :** en agneaux, le marché montre une bonne tenue d'ensemble, avec une demande soutenue et une tendance globalement haussière sur la plupart des places. Les cours sont reconduits ou en progression, soutenus par une bonne qualité de présentation et une activité commerciale fluide. En brebis, le commerce reste globalement calme, avec une demande présente mais sélective. Les cours sont globalement reconduits, bien que plus difficiles à maintenir sur certains marchés.

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

03 Nov. 2025 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : reconduction des cours dans l'ensemble, sauf une baisse en vaches laitières liée à une hausse saisonnière des volumes

Bovins maigres : reconduction avec un marché qui reprend progressivement

POLITIQUES

Une majorité des ministres de l'Agriculture réunis le 27 octobre a demandé à la Commission européenne de reporter d'une année supplémentaire l'entrée en vigueur du règlement pour lutter contre la déforestation. Le 23 octobre, l'exécutif européen avait pourtant préféré proposer des simplifications exemptant une grande partie des petits opérateurs, sans report du texte pour les autres entreprises. La proposition de la Commission est entre les mains des colégislateurs qui vont devoir très rapidement trouver un compromis sur le sujet avant son entrée en vigueur dès le 30 décembre 2025.

SANITAIRE

A date du 3 novembre, 96 foyers sont recensés dont le dernier ce week-end dans les Pyrénées-Orientales (sans modification de la zone réglementée ZR3). Par railleurs, sauf événement nouveau, la zone réglementée ZR2 du Rhône sera levée ce mercredi 5 novembre et deviendra une nouvelle Zone vaccinale. Les conditions de mouvements de bovins dans, vers, à partir de cette nouvelle Zone vaccinale (ZV) sont identiques à celles de la première ZV définie dans les Savoie. Il est donc possible pour un élevage d'envoyer ses animaux vers la ZI ou une ZV si la vaccination est faite depuis au moins 28 jours avec un examen clinique favorable et LPS (laisser passé sanitaire).

DNC : la réouverture de l'export obtenue !

La réouverture anticipée de l'export au 3 novembre a été annoncée par la ministre de l'Agriculture vendredi dernier. La FNB salue cette décision juste et nécessaire ! Comme les éleveurs l'attendaient, les achats de bétails peuvent reprendre. Il n'y a aucune raison que les prix d'avant le blocage de l'export ne soient pas reconduits. Les éleveurs bovins doivent donc défendre leur prix. D'ailleurs, beaucoup d'opérateurs nous ont exprimé leur inquiétude sur le manque d'animaux.

En parallèle, le travail continue pour obtenir des accords bilatéraux, notamment avec l'Italie et l'Espagne, afin de permettre aux éleveurs qui ont du vacciner leurs animaux en zones réglementées de pouvoir commercialiser à l'export.

FAIT DE LA SEMAINE

Le ministre français chargé de l'Europe a rappelé que la clause de sauvegarde agricole proposée par Bruxelles dans le cadre de l'accord UE-Mercosur devait être adoptée et reconnue par les pays du Mercosur avant toute signature. La France indique évaluer si ces garanties protégeront efficacement les filières agricoles et réaffirmant que la priorité du gouvernement reste la défense des agriculteurs face à la concurrence déloyale. La FNB dénonce l'inefficacité des différentes clauses avancées, le Mercosur c'est toujours non !

FOCUS

Afin de "*renforcer la transparence sur l'origine des produits et ainsi donner aux Français les moyens de faire des choix éclairés*", une proposition de loi sur l'étiquetage obligatoire de l'origine des denrées alimentaires a été présentée en séance plénière à l'Assemblée nationale, le 30 octobre. Malheureusement, le texte n'a pas recueilli la majorité requise. S'agissant d'une demande que porte la FNB depuis plusieurs années, une modification des dispositions européennes est plus que souhaitée pour garantir la transparence.

CHIFFRE A RETENIR

-2%

C'est la baisse de production de viande de gros bovins en France sur les neuf premiers mois de l'année 2025 (-21 000 téc). Ce recul est directement lié au manque de disponibilité en animaux. Le constat est similaire au niveau européen avec une faiblesse de l'offre mais une demande qui se maintient. Il est donc important de rester factuel et de se baser sur les chiffres : la tendance longue est au manque d'animaux.

EN REGION

La FNB engage une tournée de réunions régionales pour échanger avec les Sections bovines sur les priorités d'action au national et débattre des questions spécifiques des éleveurs au plan local. Les perspectives de marché, la rémunération des éleveurs, la gestion des risques climatiques et sanitaires, la PAC, ... seront au centre des discussions.

Ces réunions se tiendront en novembre et décembre, dont la première à Périgueux le 14 novembre pour la Nouvelle-Aquitaine.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur 4 roues motrices, 100 cv, avec chargeur, an 80-90, 8-9000 H, bon état, faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends tracteur 235 MF, an 81, 40 ch, 7915 h, pn. AR 9.5/36 vit. rampantes maraichage.
✆ 06 18 02 42 55

26 - Vends tracteur SOM DA50, pneus neuf pour pièces ou à restaurer, 500 euros à débattre.
✆ 06 79 81 58 13

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends tracteur JD 6130R, 2027, 9400h, relevage av pdf av distributeur av avec retour pré dispo Gps chargeur manip MP 100 godet crocodile, Epareuse Noremat M60, 3200 h ensemble visible au travail, parfait état, pour tout renseignement :
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vends tracteur MF 3445 S-Année 2007-1ere main - 2329 heures 90 CV - Cabine-Stabilisateurs hydrauliques - Chandelles hydrauliques Tripleur Hydraulique - 3 distributeurs hydauliques - Double réservoir gasoil - Feux de travail LED - Siège pneumatique -Autoradio -Pneu large 420/70 R28
✆ 06 62 56 20 90

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Travail du sol

26 - Prestation de semis de céréales-luzerne...Drôme et départements limitrophes. Je propose prestations de semis de céréales réalisées avec un amazone centaya 3000 semoir pneumatique de 3 mètres. Travail régulier (GPS) précis et soigné, adapté à tous types de sols. Intervention rapide, possibilité de déplacement sur l'ensemble de la Drôme et les départements voisins. Contact Manuel Adrien
✆ 07 88 22 04 94

69 - Vends herse plate Quivogne 7,30 m dents neuves P 4500 € exo TVA - Tasse avant HEVA 3 m lame + rouleau P 2800 € exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50 HR

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (4405)
✆ 03 86 56 30 30

89 - Vends épandeur à engrais, combiné de semi 54m, charrue 4+1 corps, benne 10 T, pulvérisateur Hardi 20m, tracteur 5150 Case. (4506)
✆ 06 43 18 70 70

Récolte

38 - Vends rateau faneur andaineur Mac Cormick N°21,9 l 2,80 m porte 3 points tout révisé TBE.
✆ 04 76 64 54 40

Forestiers

42 - Vends broyeur de branches sur tracteur prise de force diam. 25, 12 000 euros net + saleuse Kuhn 601, 1 000 euros.
✆ 06 08 33 35 16

BTP

07 - Vends mini pelle marque Imer type 65VX année 2018 excellent état porte char état neuf
✆ 06 33 82 76 57

Elevage

01 - Vends râtelier cornadis 12 places.
✆ 06 20 37 79 81

01 - Vends 60 logettes, cornadis et barrières pour nurserie à veaux, désileuse 1,5 et 2 m3.
✆ 06 40 18 07 28

39 - Vends trois niches Igloo 16 places marque Beiser.
✆ 06 22 98 50 74

39 - Vends tubulaire Jourdain, cornadis barre au garrot, panneaux Z, barrières, + bon foin 2025.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends salle de traite GEA 2X4, an. 2013 Decro Easy Star portes pneumatique.
✆ Faire offre au 06 78 07 54 21

Divers

01 - Cause retraite vend benne 11 T charge utile Beq. hydro Pte auto 1 essieu pneus BP très bon état.
✆ 06 28 09 23 54

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4403)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4304)
✆ 07 63 10 20 41

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

26 - Vends semoir combiné semis à blé - Pulvérisateur 800L - Semoir maïs etc ... 5 rgs - Déchaumeur à disque 2M - Couverture intégrale 2 Ha.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Vends herse étrille Quivogne 3m très bon état, 2000 euros HT et 2 ha de couverture intégrale alu.
✆ 06 22 16 74 96

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends 1 ossature métallique hangar de 8mx10 m sans couverture ; lève-sac pour charger épandeur engrais.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends salle de traite Epi Westfallia 10 poste decro automatique 7400 euros désileuse trainé 2m3 850 euros.
✆ 06 84 45 08 41

38 - Vends barrières d'herbage 5 tubes en 2, 3, 4 et 5 m ; Charrue Huard trisocs avec sécurité boulons ; Pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m ; Tonne à eau 6500 l ; Nacelle sur 3 points.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends chaine à fumier long 90 m + rampe de 8m, marque CK Galvanisé avec moteur, fourche à fumier Crododile marque Quick Alo 170, le tout BE.
✆ 06 38 48 42 77

42 - Vends traverses pour clôtures agricoles, en chêne, à Chambéon (42) Dim: 260cm X 23cm X 13cm, 20 euros HT.
✆ 06 82 34 50 49

58 - Vds désileuse portée Agram, 1,5 m3, état neuf, 1000 €. Remorque distributrice, 6m3, BE, déchargements avant droit, 1200 €. Pulvérisateur Kuhn Porter 1200 l, 18 m, 5 tronçons DPAE, 4000 €. Aplatisseur Skyold 6 à 800 kg/h, révisé à neuf, 2200 €. Lisse au garrot 1 de 5-6 m, 250 €, 2 de 4-5 m, 400 €. 3 tuyaux annelé pour aqueduc, 6 m, diam 300 (l'unité), 80 €. 2 roues étroites avec voile 9,5 x 44, pneu neuf, 1000 €. 1 essieu avec roues 11,5x80-15,3 – 4T freiné, 350 €. 2 silos à grain complet, diam 3,20, 300 qx (l'unité), 550 €.1 silo à grain complet, diam 3,20, 400 qx, état neuf, 1200 €. 1 rampe pulvé Berthoud 15 m + commande élect, 200 €. (4501)
✆ 06 06 49 04 11

69 - Vends bétaillère 4,50 m x 2,3 m. Plancher à refaire. Tonne à eau 1500 l.
✆ 04 74 60 14 49

71 - Vends tracteur TM135 NewHolland, 9.200 H, dessileuse-pailleuse Lucas, 2 démêleurs Castor 80R, 8 m3 balle ronde J.D. 592, 9.000 bottes, TBE, foin balle ronde, chaîne de curage Albert Doucet 130 m.
✆ 06 26 11 17 39

71 - Vends cause cessation, pailleuse SD4E Supertino, très bon état.
✆ 06 75 96 62 45

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (4404)
✆ 06 08 47 76 66

89 - Vend moiss batt New Holland 44, 2 bennes 8T500, 5 T, tractopelle Case 2 ponts, tracteur Someca 615, tracteurs Ford 5000 et 3000, épandeur à fumier 15m3 avec porte arrière et hérisson verticaux, plateau 4 roues basculant, mobil home 8x3, cuve inox 15000 L sur remorque. (4401)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

07 - Opel Vivaro 1.9 l 100ch 2006 30090 km CT07/26 courroie embrayage ok bon état 3500eur a déb .
✆ 06 80 27 56 76

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends bétaillère Masson, 2 pneus neufs, 5 mètres X 2 mètres 30, freinage hydraulique, séparation.
✆ 03 85 85 24 07

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne 2ème et 3ème coupe récoltée avec andaineur à tapis + paille.
✆ 06 83 33 41 45

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

39 - Vends bon foin 2025 prairie permanente, bottes rect. 500 kg, rondes 250 kg + foin correct 2024.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Vends grosse quantité de foin, BR, stock à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

58 - Achète noyers (unité), chêne, châtaignier, frêne (mini 25 m3) sur pieds ou abattus.(4301)
✆ 03 86 24 06 60
07 50 95 96 53

74 - Vends foin, paille, luzerne en petite botte mise en paquet de 14. Vends aussi enrubanné.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

21 - Vends 50 T de déshydraté de trèfle. A prendre à la ferme ou livraison possible. Prix à débattre. (4503)
✆ 06 75 02 71 69
06 81 85 10 89

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ 06 75 39 31 86

Terrain

70 - Jeune agriculteur recherche terrain agricole a acheter ou a louer ou exploitation agricole (petite ou moyenne).
✆ 06 65 41 39 38

Immobilier

42 - Recherche ferme à reprendre ou ancienne ferme toute surface, votre département ou limitrophe Discrétion assuré
✆ 06 74 47 20 20

Propriété

Recherche exploitations

Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Agricole

69 - 5 ha de vigne larges Beaujolais certifié bio fermage à débattre.
✆ 06 80 27 03 67

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h/sem (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10 % de CP. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grdes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travx en lien avec l'activité viti (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

69 - Femme de 32 ans à la recherche d'une relation sérieuse et durable, un homme sérieux et respectueux, généreux, attentionné. (4505)
✆ 07 74 74 73 72

69 - Femme de 42 ans à la recherche d'une relation sérieuse et durable. Je suis quelqu'un de sociable, douce et à l'écoute des autres. (4504)
✆ 06 78 30 76 47

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Animaux

Bovin

03 - Élevage Lena Olivier, 03360 Urçay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Tebeau RJ, Pacao Ben RRVS, Rafiot PP, Orrex PP. TGS. (4204)
✆ 06 28 02 04 05

18 - EARL Breton vend deux très bon taureaux charolais HBC de 18 mois nés en juin 2024 et plusieurs veaux reproducteurs nés au printemps 2025 dociles avec de très bonnes qualités maternelles.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Elevage charolais, vend vaches pleines ; taureaux de 18 et 30 mois, livraison possible. EARL Bedu Michel et fils.
✆ 06 84 04 16 52

21 - Elevage charolais en IA depuis 45 ans vends 9 taureaux HBC 12/14 mois génotypés dont 5 taureaux à génisses. FN de 105 à 109. ALLAIT de 106 à 116 et AVEL de 109 à 118. Et 4 taureaux à vaches. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4402)
✆ 06 15 28 77 63

25 - Vends Aubrac HBA broutard M + F taureau 4 ans + vaches de réforme.
✆ 06 80 23 63 65

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux reproducteurs HBC dont vêlage facile. Charetier à Anlezy 58. (4303)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (3704)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Caprin

26 - Vends 40 chevrettes Saanen et 17 petits Boucs nées en septembre 2025 adhérant Capgénes 1100l/ch à 40TB et 37TP ICC moyen 2,8.
✆ 06 02 11 40 39

71 - Vends cause retraite, une quarantaine de chèvres M.B. fév. mars, dispo. décembre. 71420 Mancey.
✆ 06 09 38 36 24

Ovin

38 - Vends agneaux et brebis.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

La terre, les cultures, les hommes : **explorez l'univers agricole à travers nos articles.**
Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne

Volaille, lapin

21 - Vends Poules pondeuses élevées en plein air de 18 mois Pondent à 65 %. Race Babcock. Vente le 12.15.19 et 22 novembre de 9 heures à 12 heures. Sur réservation par sms au 0680415875. Donner le nombre de poules et jour de retrait. Prévoir caisses ou cartons pour le transport. De 1 à 20 poules 4 € la poule. De 21 à 50 poules 3 € la poule. De 51 à 100 poules 2.50€ la poule. De 101 à 200 poules 1,50 € la poule + de 201 poules 1 € la poule. EARL du Pontot, Ferme du Pontot, 21220 Gevrey Chambertin. (4502)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

01 - A réserver chiots Berger-All., parents Lof, nés 02/09/25, portée de 6, n° mère : 2502687501694605, Siret : 34373404200017.
✆ 07 84 83 61 44

38 - Vends chiot 6 mois Bruno du JuraxGascon 2M 2F parent extra chasse N tat. Mère 250268743406857.
✆ 06 89 38 52 90

Equin

42 - Vends deux juments Comtoises, pleins papiers, 5 ans et 4 ans avec poulains et resaillie.
✆ 06 07 96 23 40

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU OLIVIER LEBAIL

au capital de 4 000 euros
Siège social : 2 Bis Rue de Beauvois
21220 CURTIL VERGY
491 092 623 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 28/10/2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social au 10 Place au Beurre 21200 BEAUNE à compter du 28/10/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL25020650

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - SIGLE 2AD BFC2 BFC

Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 Euros
Siège social : 21200 LEVERNOIS
Zone Artisanale Les Bonnes Filles
Transféré à 21200 BEAUNE
14,avenue Albert Bichot
849 342 407 R.C.S. DIJON

Aux termes de ses décisions en date du 21 avril 2025, l'associée unique a décidé, avec effet à compter du 01 mai 2025, de transférer le siège social de
21200 LEVERNOIS - Zone Artisanale Les Bonnes Filles à
21200 BEAUNE -14, avenue Albert Bichot.
D'où la modification suivante apportée à la mention antérieurement publiée :
Ancienne mention Siège social : 21200 LEVERNOIS - Zone Artisanale Les Bonnes Filles.
Nouvelle mention Siège social : 21200 BEAUNE - 14,avenue Albert Bichot.
Pour avis,La Présidente

AL25020651

Crowe

MODIFICATIONS MULTIPLES

KIEFFER - ROUSSELET BOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Rue des Martenots
21440 PELLEREY
901 737 841 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 14 octobre 2025, les associés ont accepté la démission de Monsieur Adrien KIEFFER de ses fonctions de gérant à compter du même jour.
Ils ont en outre, décidé de modifier la dénomination de la société afin d'adopter celle de SARL ROUSSELET BOIS et ont décidé de modifier l'objet social de la société en ajoutant l'activité de prestations de services agricoles ; le tout à compter du 14 octobre2025.
Mentions en seront faites au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La gérance.

AL25020663

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

G.E.M. Investissement

Société civile
au capital de 323 320 €
Siège social :
3 Rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
818 227 985 RCS DIJON

Selon délibération du 11/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3 Rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON au 17 Résidence les Lisières de Saint-Tropez - 83580 GASSIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25020667

// DIVERS

Commune de SAINT JULIEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique liée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Par arrêté **n°14-10-2025 du 14/10/2025**, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision générale du PLU prescrite le 27/10/2018 et arrêtée le 21/06/2025.
Cette révision du document d'urbanisme communal vise globalement à le mettre en compatibilité avec les normes supérieures ayant pour conséquence une modération de la consommation de l'espace, de la croissance démographique et de la consommation en eau potable.Les informations environnementales de ce projet figurent dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique, consultables dans le dossier d'enquête publique. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a rendu un avis tacite sur cette évaluation depuis le 11 octobre 2025, joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie et sur le site internet de la MRAE).
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. M. Antonio TINELLI a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera en mairie, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 03 novembre 2025 au jeudi 04 décembre 2025 inclus (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- le **lundi 03 novembre 2025 de 15h à 18h30**
- le **samedi 15 novembre 2025 de 8h30 à 11h30**
- le **samedi 22 novembre 2025 de 8h30 à 11h30**
- le **jeudi 04 décembre 2025 de 15h à 18h30**
Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :
- en mairie de SAINT JULIEN, aux jours et heure habituels d'ouverture : **les lundis de 16h à 19h, les jeudis de 16h à 19h et les samedis de 8h30 à 11h30**
- sur le poste informatique **de la Mairie de Saint-Julien**
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site :
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
- Sur le site internet de la Commune
https://saint-julien-21.fr/
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être
- consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de SAINT JULIEN (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.
- être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :
- Par courrier papier : Mairie de Saint-Julien, 2 rue du Pont-Neuf 21490 SAINT-JULIEN
- Par mail
revision-plu-saint-julien@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
À l'issue de l'enquête publique:
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique
https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien
- Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver la révision générale du PLU par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, **Michel LENOIR**, joignable en Mairie.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL25020519

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/11/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier BOUZE-LES-BEAUNE – POMMARD
Libre – vigne et bois taillis – AOC Bourgogne Hautes Côtes de Beaune
Bouze-lès-Beaune : 51 a 58 ca 'LA CROIX BARILLIEN' : B-0151
Urbanisme : Zone A du PLU
Pommard : 89 a 49 ca 'LES ROUARDS' : BT-0004—0006—0013—0047—0048—0052 – Urbanisme : R.N.U.
Puligny-Montrachet : Libre – vigne Bourgogne Aligoté – Urbanisme : R.N.U. 84 a 68 ca 'LES COSTIERES DU ROND PRE' : AW-0175
Beaune : Vigne (cépage pinot noir) en AOC Beaune 1er cru - Urbanisme : Zone A.B - Libre 25 a 20 ca 'LES TUVILAINS' : BT-0047
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020699

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 04/11/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossiers Saint-Aubin – Talant – Chassagne-Montrachet – Corpeau :
Ventes indissociables
Saint-Aubin : Pleine propriété des parts d'une Société Civile – Vigne en AOC SAINT-AUBIN – Objectif :Maintien du fermier – Urbanisme : RNU 18 a 68 ca - 'AU BAS DE JORCUL' : D-0830-0832
Talant : Partiellement planté en vigne, AOC BOURGOGNE – Urbanisme : Zone A du PLU 4 ha 79 a 26 ca 'LES EPOUTIERES' : AB-0130-0131-0135-0136-0138-0139-0143-0144-0146-0147-0184—0185-0186-0187-0189-0190-0530-0533-0535-0788
Chassagne-Montrachet : Terre à vigne, AOC BOURGOGNE CÔTE D'OR – Urbanisme : Zone non Constructible 35 a 16 ca 'LE HAUT DES CHAMPS' : AN-0059—0061—0069
Corpeau : Vigne, AOC BOURGOGNE CÔTE D'OR – Urbanisme : Zone A du PLU 59 a 12 ca 'SUR LE REUIL' : AO-0080
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020707

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 24/10/2025, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EV SPORT,
Siège : 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON,
Capital : 1 000 euros,
Objet : La réalisation de prestations de toute sorte en rapport avec des services de conseil relatifs à l'organisation, la planification, la gestion et l'administration auprès de toutes entreprises et organisations, quels que soient leurs domaines d'activités, incluant notamment la réalisation de tâches de recueil d'information sur le terrain pour la réalisation d'études de marchés, états d'opinion et autres types d'enquêtes, le conseil, l'assistance,l'accompagnement, le coaching sportif et plus particulièrement dans le domaine du football et de manière générale la réalisation d'études et de tous travaux de nature intellectuelle en lien avec le football, le conseil en stratégie (consulting) dans le domaine du sport, la gestion et l'animation d'activités donnant lieu à l'organisation de manifestations sportives et notamment l'activité de commentateur de matchs, la réalisation de prestation de conseils auprès de toutes entreprises et organisations ainsi que la commercialisation de prestations intellectuelles auprès de toutes entreprises et organisations, l'activité de droit à l'image,l'exploitation du nom et de l'image de sportifs à des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, communication, publicité, parrainage en relation avec la notoriété des sportifs, la prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la Société EV SPORT et la cession desdites participations,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Evann GUESSAND, demeurant 76 Avenue Road – Dorridge- SOLIHULL B93 8JU - UNITED KINGDOM.
POUR AVIS
Le Président

AL25020672

WINEHOUSE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
23 Route de Santenay
21190 CHASSAGNE MONTRACHET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à CHASSAGNE MONTRACHET du 30 OCTOBRE 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : WINEHOUSE
Siège : 23 Route de Santenay - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet :
- L'organisation et la production d'évènements publics, privés ou professionnels, tels que des concerts, des spectacles, des festival, des fêtes, des évènements musicaux, et vins.
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- L'achat, la vente, la location de tout matériel, produits, accessoires non règlementés en rapport direct ou indirect avec l'activité évènementielle,
- L'achat et la revente de merchandising personnalisés, vêtements de tout genre, floqués au nom de la Société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans les conditions d'une décisions extraordinaire.
Président :
SAS OPAOMA, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 23 Route de Santenay, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 909 619 595, représentée par Monsieur Théo DANCER, Président.
Directeurs généraux :
- Monsieur Victor, Frédéric BLANC, né le 23 septembre 1998 à AVIGNON (84),demeurant 21 rue de Prony, 75017 PARIS de nationalité française,
- Monsieur Andréa, Lilian DUBOST, né le 23 septembre 1999 à PONTOISE (95), demeurant 54 Avenue de la porte de Villiers, 92300 LEVALLOIS-PERRET de nationalité française,
- Monsieur Quentin, Claude, Jean GEORGER, né le 24 mai 1998 à MEYRIN, demeurant 21 rue de Prony, 75017 PARIS, de nationalité suisse,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25020693

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30/10/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MCL
Siège : 21 Rue des Mariottes - 21121 AHUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 1 000 euros
Objet : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction,administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Réalisation de tous services et prestations aux sociétés dans lesquelles une participation est détenue notamment, gestion de trésorerie, prestations administratives,comptables, financières, de conseil ou commerciales et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Obtention de toutes ouvertures de crédit,prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Animation des sociétés affiliées. Cession d'immeubles. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations,Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Romain ROCHE, demeurant 21 Rue des Mariottes - 21121 AHUY
POUR AVIS, Le Président.

AL25020696

NIÈVRE

// MODIFICATION

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFORMATION

EARL COUTEAUDIER

Société civile
Au capital de 755 700 euros
Siège social : Langy
58270 VILLE-LANGY
511 765 869 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision collective en date du 29 avril 2025 à VILLE-LANGY, les associés ont décidé la transformation, à compter du même jour, de la société en une société civile d'exploitation agricole (SCEA) présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile d'exploitation agricole
DÉNOMINATION : SCEA COUTEAUDIER
SIÈGE SOCIAL : Langy – 58270 VILLE-LANGY
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
CAPITAL : 755 700 euros
GÉRANCE : Monsieur François COUTEAUDIER demeurant à Langy – 58270 VILLE-LANGY
CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés.
Pour avis et mention, La Gérance.

AL25020617

MODIFICATIONS MULTIPLES

CAPRAGINUS

SASU au capital de 10 000 €
Siège social 2 rue des Minotiers
Centre d'Affaires Campus
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
951 786 748 RCS Nevers

Par délibération en date du 21/10/2025 de l'Associé unique, il a été décidé les modifications suivantes:
Modifier la dénomination sociale pour ARTOIS TIR.
Transférer le siège social au 15 bis rue du Carlin 62580 NEUVILLE ST VAAST
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS d'Arras.

AL25020665

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KL TRAINING

SAS au capital de 2.000€
Siège social : 2 CHEMIN DES CHAUMES
58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
RCS 903 598 001 NEVERS

L'AGE du 29/10/2025 a décidé de transférer le siège social au 93 BOULEVARD BARRY, 13013 MARSEILLE.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de MARSEILLE.

AL25020666

MODIFICATION DU CAPITAL

TIROB

SCI au capital de 3 811.22 € ramené à 3 262.58 €
Siège social : 2, Rue des Essais – 58800 CORBIGNY
427 478 961 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 27/02/2024, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 3 811.22 €
- nouvelle mention : 3 262.58 €

AL25020670

Comptafrance

MODIFICATION DU CAPITAL

TAXI AMI 58

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social :
75 rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY SUR LOIRE
988 981 601 RCS NEVERS

Par décisions de l'Associé Unique en date du 14/10/2025, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 346 330 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : 100 euros
Nouvelle mention : 346 430 euros
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25020675

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATIONS MULTIPLES

SC JANSY

Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Colette
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 122 268 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
De transférer le siège social du 6 rue Colette, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 105 Rue Plaine – Lanslevillard 73480 VAL CENIS à compter du 30 août 2025, et
De modifier en conséquence l'article 4 des statuts.de nommer en qualité de cogérante,- Madame Julie, Sylvie KNIBBE demeurant 50 Boulevard Buyser 45250 BRIARE, pour une durée illimitée à compter du 30 août 2025.
Modification sera faite au greffe de NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

AL25020694

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATIONS MULTIPLES

SAS KNIBBE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue Colette
58 200 COSNE COURS SUR LOIRE
454 027 731 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 6 rue Colette, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 105 Rue Plaine – Lanslevillard 73480 VAL CENIS à compter du 30 août 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- de nommer en qualité de Directrice Générale, Madame Julie, Sylvie KNIBBE demeurant 50 Boulevard Buyser 45250 BRIARE,pour une durée illimitée à compter du 30 août 2025.
Modification sera faite au greffe de NEVERS.
Pour avis, La Présidente.

AL25020703

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 21/10/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 28/10/2025, Dossier 2025 00019293 référence 5804P01 2025 A 00548, la société SARL CHOUAKRIA, SARL au capital de 7 622.45 € ayant son siège social à VARENNES-VAUZELLES (58) – 45, Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 393 013 115 a cédé à la société EURL TALPIN, SARL au capital de 15 000 € ayant son siège social à VARENNES-VAUZELLES (58) – 45, Boulevard Camille Dagonneau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 991 357 690 un fonds de commerce de vente, pose et réparations de pneus et petites réparations, dépôt et vente de véhicules automobiles, vente d'accessoires et produits d'entretien pour véhicules automobiles, achat, vente, location, entretien, réparations de véhicules sans permis, location de camping-car sis et exploité à VARENNES-VAUZELLES (58) – 45, Boulevard Camille Dagonneau, moyennant le prix principal de 163 500 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 22/10/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25020685

AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION

Les associations ci-désignées :
- LIBRAIRIE BIBLIQUE CERTITUDE,dite association absorbante, association de droit local inscrite au Registre des Associations de METZ sous n°A2025MET000204, ayant son siège social 15 rue Lafayette – 57000 METZ
- ACTION SOLIDARITÉ HUMANISME(« ASH »), dite association absorbée,association loi 1901 n° RNA W583001290,ayant son siège social Résidence les Forges Royales – 25 Square des Abbés à 58130 GUERIGNY,
Ont déclaré, aux termes d'un projet de traité de fusion signé à METZ le31/10/25, vouloir réaliser la fusion des 2associations par voie d'absorption de l'association ASH par LIBRAIRIE BIBLIQUE CERTITUDE.
Les conseils d'administration des 2 associations, régulièrement convoqués, ont approuvé le principe de cette fusion absorption et le projet de traité de fusion qui régit cette fusion lors de réunions tenues le20/10/25 pour l'absorbante et le31/10/25 pour l'absorbée.
Les assemblées générales des 2 associations se réuniront pour valider ce projet de fusion le 12/12/25.
La fusion prendrait effet, sur le plan fiscal ainsi que sur le plan juridique au 31 décembre 2025 à minuit.
Les deux associations ont des objets connexes, savoir :
- LIBRAIRIE BIBLIQUE CERTITUDE a notamment pour objet la création et la gestion de librairies au service des Églises et des particuliers et la diffusion de médias par l'édition et la vente,
- l'association ASH a notamment pour objet la promotion de l'humanisme social en faveur des personnes vulnérables et la promotion de l'entraide ainsi que la création et la gestion de librairies au service de l'Église et des particuliers et la diffusion de médias par l'édition et la vente.
Évaluation de l'actif net de ASH : la situation comptable de l'association, telle qu'elle résulte de la situation intermédiaire établie sous forme de bilan et de compte de résultat arrêtée au 31/10/25 est la suivante :
Actifs : 822.440 €
Passifs : 12.126 €
Actif net provisoire à transmettre : 810.313 €.
Les éléments d'actifs et de passifs seraient transmis par l'association absorbée pour leur valeur nette comptable.
Engagements de l'absorbante : En contrepartie de l'apport effectué par l'association absorbée, l'association absorbante s'engage à :
- Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire,
- Assurer la continuité de l'objet de l'Association absorbée,
- Exécuter à compter de la date d'effet définitive de la fusion toutes les obligations qui résultent du transfert des biens de l'Association ASH,
- Admettre comme membres, sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'Association ASH, jouissant de cette qualité, à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant la dissolution,
- Accueillir l'ensemble des bénéficiaires de ASH,
-Poursuivre et développer l'œuvre désintéressée de ASH.
Pour avis

AL25020695

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 31/10/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Saint-Pierre-le-Moûtier (58) 1 ha 57 a 56 ca 'PIGNIER' : D-0822—0823—0824—0825
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/11/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020682

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES DE SECTION DES ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 25 Novembre 2025 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 25 Novembre 2025 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de TRIGUERES
- Mercredi 26 Novembre 2025 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 26 Novembre 2025 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du **Mardi 2 Décembre 2025.**
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mercredi 26 Novembre 2025 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 2 Décembre 2025.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus

ANNONCES LÉGALES

aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 2 Décembre 2025 à 9h00, Salle des fêtes de Montargis à MONTARGIS.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2024/2025, clos le 30 juin 2025,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
12. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
13. Fixation du budget formation des Administrateurs,
14. Constatation du montant du capital social,
15. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification relative à la libération du capital,
2. Modification des articles 38 paragraphe 1, 39-1 paragraphe 2, et 44 paragraphe 4 des statuts,
3. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL25020684

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 28 novembre 2025 - 11 H00
ZA le Clos Ry 1 Rue Louis Pasteur, 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- Présentation des comptes de l'exercice clos au 30.04.2025,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L223-38 du code du commerce,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la société durant l'exercice clos au 30 avril 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.04.2025,
- Approbation des conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration, cette année renouvellement du poste d'administrateur de Mme Anne-Cécile THIRION dont le mandat prend fin avec cet exercice
- Proposition de nommer un Administrateur stagiaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Informations sur le PSE et Questions diverses
Françoise SAULGEOT
Présidente

AL25020691

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. de la VESVRES
Société civile en liquidation
au capital de 41 466,13 euros
Siège social : MANGY - 58170 LUZY
Siège de liquidation :
54 ter Route de Toulon-sur-Arroux
58170 LUZY
348 283 862 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 25/09/2025 au 54 ter Route de Toulon-sur-Arroux- 58170 LUZY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel LAGARDE,demeurant 54 ter Route de Toulon-sur-Arroux - 58170 LUZY, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020658

DISSOLUTION ANTICIPEE

CV-ETUD
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 624 euros
Siège social :
2 rue de la Raie
58000 NEVERS
435 002 191 RCS NEVERS

Le 31/08//2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Carlos DAS NEVES VICENTE, demeurant 2, rue de la Raie 58000 NEVERS, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

AL25020668

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES OISEAUX DE NUIT
SARL en liquidation
Au capital de 13 000 €
Siège social : 52, Grande Rue
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
838 638 484 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 16/10/2025 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Didier JOUANNEAU dt à BITRY (58) - 4, Chemin du Bois Pensué, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 15/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL25020709

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 24/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LE FOURNILSYLMAJOVAL.
Siège social : 258 avenue de la République, 58600 GARCHIZY.
Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie,confiserie, chocolaterie, glaces, sandwicherie,saladerie, plats à emporter, traiteur, salon de thé,achat et vente de produits artisanaux et régionaux,vente de journaux, création et vente d'articles de loisirs créatifs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 500 euros.
Gérance : Madame Sylvie HUTEAU, demeurant 31rue du Goulet 18150 LA GUERCHE SUR LAUBOIS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25020637

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société suivant acte reçu par Me Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE/LOIRE, du 13 octobre 2025, la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : OR NOIR.
Forme : Société à responsabilité limitée.Objet : L'exploitation et la gestion d'un établissement de nuit.
Durée de la société : 99 ans année(s).
Capital social fixe : 400 euros
Siège social : 93 domaine de Mauvitu, 58470 Saincaize Meauce.
Cogérants : Monsieur Erwan KILIC, demeurant àMARZY (58180) 104 route du Panorama et Monsieur Yacine KHATI, demeurant à NEVERS (58000) 47 rue Henry Bouquet
Cet acte a été enregistré à NEVERS, le 20 octobre2025, sous les références : dossier 202500018767, réf. 5804P01 2025 N 00574
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.Cession de parts soumise à agrément hormis entre associés
Pour avis.

AL25020660

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à FLEURY SUR LOIRE du 31/10/2025, constitution de la Société par Action Simplifiée unipersonnelle :
Dénomination : LE P'TIT SAINT GERMAIN
Siège : Le Bourg, 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros (apports en numéraire)
Objet : restaurant, bar
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Agrément pour tout tiers ; agrément donné par les associés en assemblée générale.
Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : Monsieur Olivier JOLIVOT, demeurant 2bis Route de Saint Parize,58240 FLEURY SUR LOIRE
Immatriculation RCS NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25020687

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA CAILLON
Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 240 270,00 euros
Siège social : Les Bordes
89520 SAINPUITS
404 902 199 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 01/10/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de 30 000 €pour le porter à 270 270 €, et il a été constaté la démission de Mme Anne-Marie BRISSET épouse CAILLON de la gérance avec effet au 31/10/2025.
Pour avis, la gérance.

AL25020659

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// GÉRANCE

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE, le 21 octobre 2025, enregistré au SPFE de l'Yonne, le 24 octobre 2025, Dossier 2025 00033832, sous la Référence 8904P01 2025 N01137,
La Société dénommée SARL J.M.C.COIFFURE, SARL au capital de 16.000,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000)15 et 17 rue d'Egleny, identifiée au SIREN sous le numéro 399 042 753 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A cédé à la Société dénommée Eugénie B. Coiffure, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000),15-17 rue d'Egleny, identifiée au SIREN sous le numéro 990 598 815 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Son fonds de commerce de coiffure et vente de produits accessoires qu'elle exploitait à AUXERRE (89000), 15-17 rue d'Egleny, sous l'enseigne « STYL'MARINE »
Moyennant le prix de quatre-vingt cinq mille euros, auquel s'ajoute le prix des marchandises soit quinze mille euros, avec entrée en jouissance au 21 octobre 2025.
Les oppositions , s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du 11 Novembre.

AL25020664

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Étais la Sauvin

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique du zonage d'assainissement
En application des dispositions de l'arrêté de Mr Le Maire d'Étais la Sauvin du 09/10/2025, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 03/11/2025 au04/12/2025 inclus ; Mme DUROLLET-CHOUDEY assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé :
- le dossier sera déposé à la Mairie d'Étais la Sauvin aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'Étais la Sauvin – lequel les annexera au registre.
- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Étais la Sauvinl es :
- 3 novembre de 9h à 12h
- 18 novembre de 9h à 12h
- 4 décembre de 14h à 17h
Afin de répondre aux demandes d'information du public.

AL25020493

Préfet l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'ANCY-LE-LIBRE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-468 du 03 novembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme,une enquête publique est ouverte relative à la **demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur terres agricoles porté par la SA UNITe, d'une emprise de 19,7 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 16,4 MWc** sur le territoire de la commune d'ANCY-LE-LIBRE.
L'enquête se déroule du **lundi 24 novembre 2025 (9h) au mardi 23 décembre 2025 (17h)**, soit une durée de 30 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la mairie d'ANCY-LE-LIBRE.
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Pascal FOUGÈRE, est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur Pascal FOUGÈRE recevra, en personne, à la mairie d'ANCY-LE-LIBRE, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, aux dates suivantes :
- lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
- mardi 23 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-ancylelibre@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairied'ANCY-LE-LIBRE (2, Grande Rue - 89160 ANCY-LE-LIBRE)
ou
- par courrier adressé à la mairie d'ANCY-LE-LIBRE, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis àdisposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ANCY-LE-LIBRE, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Louise LENOT, Cheffe de projets développement photovoltaïque pour la SA UNITe - 139, Rue Vendôme - 69477 LYON Cedex 06
Email : louise.lenot@unit-e.fr

AL25020701

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 09 décembre 2025 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation **à BELLECHAUME (89210) 14 rue du Professeur Ramon de 153 m²** environ (hors Loi Carrez), sur sous-sol total et rez-de-chaussée surélevé, comprenant véranda, **3 pièces principales**, cuisine ouverte, salle d'eau et w.-c avec **Terrasse et Jardin**. Sur un terrain de **13 a 42 ca**
Le bien est occupé au 20 août 2025, à la connaissance du poursuivant.
MISE A PRIX : 33.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence
Greffe 25/01204,
à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 60 85.**
Sur www.avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE sur place le Lundi 1er décembre 2025 de 09 H 00 à 10 H 00.

AL25020688

// DIVERS

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1, rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
BONNEMAIN SNC
Liquidation Judiciaire du 06/07/2021Centre Commercial route de Maillot - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunalde Commerce de Sens le 28 octobre 2025.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25020661

Etude de Maître Hervé CHANTIER
5 rue du Professeur P. Mocquot
89380 APPOIGNY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot**, CRPCEN 89005 le 24 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Anthony Pierre **GHERARDI**, commercial, et Madame Lucile Victoria **TIXIER**, conseillère spécialisée, demeurant ensemble à VILLENEUVE-SAINT-SALVES (89230) 23 rue des Champs Coulon. Monsieur est né à THONON-LES-BAINS (74200) le 22 mars 1983, Madame est née à AUXERRE (89000) le 8 mai 1992. Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 1er juin 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour insertion
Le notaire.

AL25020674

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS

ASSEMBLEES DE SECTION DES ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 25 Novembre 2025 à 9 heures
Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mardi 25 Novembre 2025 à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de TRIGUERES
- Mercredi 26 Novembre 2025 à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mercredi 26 Novembre 2025 à 15 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du **Mardi 2 Décembre 2025**.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mercredi 26 Novembre 2025 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 2 Décembre 2025.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 2 Décembre 2025 à 9h00, Salle des fêtes de Montargis à MONTARGIS.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2024/2025, clos le 30 juin 2025,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
12. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
13. Fixation du budget formation des Administrateurs,
14. Constatation du montant du capital social,
15. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification relative à la libération du capital,
2. Modification des articles 38 paragraphe 1, 39-1 paragraphe 2, et 44 paragraphe 4 des statuts,
3. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL25020686

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 novembre 2019,Madame Gabrielle Simonne Marie LECÊTRE, en son vivant retraitée, demeurant à MALAYLE GRAND (89100), 7 Rue des Ecoles, née à BAR-SUR-SEINE (10110), le 2 février 1930, veuve de Monsieur Serge BOURSON et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à MALAY-LEGRAND (89100), le 24 juillet 2025,
A consenti un legs universel,Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires,associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 3 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS(89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020700

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI JMCA
Société civile immobilière au capital de 500 €
Siège social: 13 rue de la Genillotte 89800 VILLY
RCS AUXERRE: 849.415.898
Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2025. Mr Alain GUICHARD demeurant à VILLY (89800) 13 rue de la Genillotte, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 13 rue de la Genillotte 89800 VILLY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur.

AL25020677

DISSOLUTION

SARL ANNAELLE-MARIE ES-CO
SARL en liquidation
Au capital de 20 000 EUROS
SIÈGE : 4 Grande Rue
89160 PACY SUR ARMANCON
Siège de la liquidation :
4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
904 690 955 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence Cohen, demeurant 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL25020705

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEIGNELAY (Yonne), du 21 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : R&D invest
Siège social : 30 Rue de l'Abican, 89250 SEIGNELAY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Co-gérance : Monsieur Adam RIOTTE demeurant 30 Rue de l'Abican, 89250 SEIGNELAY et Madame Fanny DENEL demeurant 30 Rue de l'Abican, 89250 SEIGNELAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément obtenu à l'unanimité des associés pour les autres cessions.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25020606

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 octobre 2025, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « SCI ILE D'YONNE »
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 10 000 €uros
Siège social : 19 bis avenue Lucien Cornet, 89000 SENS
Début d'activité : 01 Novembre 2025
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la construction, la rénovation, la détention, la gestion, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou non meublée (y compris de courte durée type AIRBNB), ou autrement, de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par vois d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; La vente, l'échange ou l'apport de ces biens, dès lors que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ; La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ou civiles ayant un objet similaire ou connexe ; La gestion de trésorerie, la souscription de prêts, la mise en garantie de biens appartenant à la société, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Président : Monsieur SALHI El Mahdi , demeurant : 35 rue de la République, 89100 Saint Clément.
Immatriculation : RCS de SENS.

AL25020673

PLUS D'INFOS SUR

PORTRAIT

// AVENTURE

Les « Meuh du 39 » en route pour le Rallye des Gazelles

Fanny Ducrey vit au rythme des traites et des vêlages, à Vosbles-Valfin, dans le sud du Jura. Son amie Sandy Bougret, aide-soignante, travaille dans un Ehpad. Ces deux trentenaires s'élanceront ensemble, en 2026, sur le Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc, un raid automobile 100 % féminin, qui se dispute sans GPS, au cœur du désert. Elles participeront pour soutenir l'association SOS Préma.

« Une nuit à deux heures du matin, j'ai envoyé un SMS à Sandy pour lui parler du rallye des Gazelles, et nous avons décidé de tenter l'aventure », se souvient Fanny Ducrey.

Créé en 1990, le Rallye Aïcha des Gazelles est une épreuve à part. Sur neuf jours et six étapes, dont deux marathons, 190 équipages féminins doivent relier des points de contrôle en hors-piste en utilisant uniquement des cartes, une boussole et une règle de navigation. Le GPS et le téléphone sont interdits. *« Nous n'avons le droit qu'à deux mails par jour »*, précise Fanny. Le classement ne récompense pas la vitesse, mais le plus petit kilométrage parcouru en pointant un maximum de balises. *« Ce rallye met en avant l'orientation et l'entraide. Des pénalités sont appliquées aux concurrentes qui ne s'arrêtent pas lorsqu'une autre a besoin d'aide »*, souligne Sandy.

Un rallye écoresponsable et solidaire

Il s'agit également d'une épreuve sportive humanitaire. Chaque équipage parraine l'association de son choix. *« Nous avons choisi d'avancer notre participation à 2026, car ce sera la 35e édition avec une enveloppe spéciale de 10 000 € pour l'association partenaire du lauréat »*, raconte Fanny.

Les deux jeunes femmes ont choisi de soutenir SOS Préma, une association qui accompagne les parents d'enfants prématurés, une difficulté que toutes les deux ont connue. *« Ce n'est pas simple d'être confrontés à la prématurité. Heureusement que des associations comme SOS Préma existent. Elles permettent aux parents de rester près de leurs enfants et apportent un soutien matériel et psychologique. Avant de les connaître, je faisais un aller-retour à Lyon chaque jour… »*, témoigne Sandy.

Chaque participante consacre, en plus, une journée à la caravane médicale *« Cœur de Gazelles »*, qui monte des dispensaires temporaires le long du parcours. Plus de 93 000 personnes ont ainsi été soignées depuis la création de l'événement. Les déchets générés sont collectés et recyclés – les plastiques sont réutilisés pour rénover des écoles –, et des palmiers dattiers sont plantés pour constituer une palmeraie solidaire. L'ensemble est certifié ISO 14001.

Les "Meuh du 39" aux couleurs du Jura

Sous le nom d'équipe « Les Meuh du 39 », clin d'œil à leur ancrage agricole, Fanny et Sandy entendent afficher leur département et ses valeurs. *« Notre force, c'est notre mental et notre détermination. Même dans les moments compliqués, nous saurons nous soutenir mutuellement. Et en cas de petit coup de mou, nous aurons du comté dans la glacière pour nous rebooster et avoir un peu de Jura avec nous »*, plaisantent-elles.



Lors de la dernière finale départementale de labours du Jura, Fanny et Sandy tenaient un stand pour proposer des goodies afin de financer leur aventure et faire connaître l'association SOS Préma.



Le départ officiel de la prochaine édition du Rallye des Gazelles est prévu le 27 mars 2026 à Monaco.

Leur participation représente aussi un moment de respiration. *« Le mois de mars est une période plus calme à la ferme. Mon mari pourra s'en occuper seul, les bêtes commencent à sortir, la période de fenaison n'a pas encore commencé »*, explique Fanny. Sandy, en congé parental jusqu'en avril, envisage de se réorienter ensuite vers des soins à domicile, *« avec plus de contact et de valeur humaine qu'en Ehpad »*.

37 000 euros et un 4x4 tout-terrain

Pour participer, il leur faut réunir environ 37 000 euros. Le véhicule a été acheté par le mari de Fanny, sur ses fonds propres : un Nissan Patrol YGI de 1999. L'ancien propriétaire faisait du franchissement et du trial avec, il est donc déjà équipé tout-terrain. Après le rallye, il servira aux travaux des champs.

Mais pour pouvoir participer, il leur reste encore près de 22 000 euros à trouver. Certaines entreprises locales, comme la fromagerie d'Arinthod où Fanny livre son lait, ont déjà répondu présentes et fait un don sans contrepartie. Les particuliers peuvent aussi s'impliquer : *« À partir de 30 euros, nous inscrirons le prénom du donateur sur la voiture. Le flocage des t-shirts et gilets est déjà réservé, mais tous les emplacements sur le véhicule sont encore disponibles »*, précisent-elles. Dans leur dossier sponsors, elles détaillent les formules de partenariat allant de 100 à 28 000 €, avec logos sur casques ou carrosserie et animations personnalisées dans les entreprises. Les sponsors disposeront d'un lien pour suivre le rallye en temps réel sur internet. Il sera aussi retransmis à la télévision sur les chaînes M6 et W9.

Pour compléter leur budget et faire connaître leur projet, Fanny et Sandy multiplient les initiatives. Vente de crêpes et de gaufres sur les marchés, brioches et tombolas, organisation d'une soirée à thème… tout est bon pour collecter des fonds. Elles ont aussi imaginé des *goodies* aux couleurs des Meuh du 39 : t-shirts, mugs, autocollants, porte-clés ou encore tote-bags qu'elles proposent sur diverses fêtes agricoles. Elles tenaient ainsi un stand lors de la finale départementale de labours. *« C'est une manière conviviale d'associer les habitants et les entreprises à notre aventure, et chaque euro récolté nous rapproche du désert marocain »*, expliquent-elles. *« Et si nous dépassons la somme nécessaire, tout le surplus sera intégralement reversé à SOS Préma »*.



Les deux Jurassiennes découvriront le désert et ses paysages à couper le souffle.

Stages de navigation, mécanique et départ local

En attendant le grand départ officiel prévu le 27 mars 2026 à Monaco, les deux Jurassiennes s'entraînent. Elles doivent suivre un stage d'orientation pour apprendre à manier boussole et compas puisque le GPS est interdit, et un autre de conduite. Quant à la mécanique ? *« Mettre les mains dans le cambouis ne nous fait pas peur. Avec la ferme, on n'a pas le choix, j'ai déjà les bases »*, sourit Fanny. L'assistance est assurée chaque soir mais les organisateurs demandent aux équipages de connaître les gestes essentiels.

Avant de rejoindre Monaco, elles organiseront un départ local *« au milieu des bottes de paille, avec nos familles, amis et sponsors »*. Et même si elles ne terminent pas premières, elles entendent profiter pleinement de l'expérience.

S.C.

Contact : Mail : lesmeuhdu39@gmail.com ; Facebook : Les meuh du 39



Un départ d'étape sur la plage d'Essaouira, lors d'une précédente édition du Rallye des Gazelles.

PORTRAIT

// MARAÎCHAGE

Derrière les plats, le potager

C'est après une reconversion en permaculture, qu'Anaïs Ghirardi a intégrée le restaurant étoilé de la Côte Saint-Jacques à Joigny, en tant que cheffe du potager. Retour sur ce métier, pas comme les autres.

C'est en Haute-Savoie, qu'Anaïs Ghirardi grandit, très loin de l'idée de *« mettre les mains dans la terre »*. *« J'ai suivi un chemin, tout tracé, sans me préoccuper de ce que j'aimais »*, se souvient-elle. Sauf qu'en sortant des études, *« j'avais du mal à me projeter »*, explique-t-elle, en fronçant les sourcils. *« J'ai donc décidé de voyager pour me laisser le temps de réfléchir »*. Après avoir passé trois ans et demi en Nouvelle-Zélande, en enchaînant les missions de *woofing (une pratique qui consiste à se former à l'agriculture en séjournant dans des fermes)*, Anaïs Ghirardi se prend de passion pour la permaculture. *« Je me rends compte que j'apprécie mettre les mains dans la terre et acquérir une multitude de connaissances techniques »*, confie la jeune diplômée. En rentrant en France, Anaïs Ghirardi a du mal à savoir vers où se tourner pour poursuivre ce qu'il la passionne : la permaculture. C'est alors qu'elle rencontre Antoine Quelen, codirecteur de l'Association le Parc. *« J'ai passé près de deux mois avec eux, et notamment avec Antoine, avec lequel j'entretenais les potagers »*, confesse-t-elle. À ce moment-là, le codirigeant de l'association s'occupe également du potager du restaurant étoilé de la Côte Saint-Jacques à Joigny. C'est dans un élan de bienveillance qu'il lui transmet ce poste, qu'elle ne quittera plus depuis.



Anaïs Ghirardi, responsable du potager du restaurant étoilé de la Côte Saint-Jacques.

« Des graines aux légumes »

En intégrant petit à petit le potager du restaurant jovignien, Anaïs Ghirardi navigue entre les serres, bien loin des cuisines. C'est en prenant contact avec les chefs des cuisines, que la jeune maraîchère commande, cultive et apporte les graines. *« Nous faisons deux points, un rendez-vous à l'automne et un au printemps, où l'on discute, et me donne les instructions suivantes, pour les six prochains mois »*, affirme-t-elle. Le sourire aux lèvres, elle confie que *« l'objectif est de produire de la diversité, de la qualité, que ce soit entre des plantes aromatiques ou bien des produits que l'on trouve difficilement dans le commerce »*. En intégrant ce poste, Anaïs Ghirardi, travaille en collaboration avec les chefs des cuisines, ce qui lui permet *« de les sensibiliser à la saisonnalité des fruits et légumes »*, et ensemble, ils ont donc *« une vision des produits sur le long terme »*. Comme elle n'est pas encore tout à fait autonome, Antoine Quelen réalise des points mensuels avec elle, pour l'aider à prendre son envol. *« J'avais une idée précise de la permaculture, mais c'est vrai qu'en travaillant toute seule, sans matériel, je dois faire de nombreux compromis qui me permettent de gagner du temps sur mes journées de travail »*, explique-t-elle. Antoine Quelen est donc là pour *« me transmettre toutes les clés pour que le potager soit durable et que mes pratiques soient adaptées aux demandes des cuisiniers ainsi qu'au changement climatique »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 8 au 15 novembre

// Festival du court métrage de Dijon

La 30e édition du festival de court métrage Fenêtres sur Courts met en compétition des dizaines de films dans différentes catégories. Une centaine de films sera diffusée dans sept lieux. Un bar éphémère prendra place au sein du Cinéma Pathé du lundi 10 au samedi 15 novembre à partir de 17 h 30 avec des animations chaque soir.

www.fenetres-sur-courts.com

• Dimanche 9 novembre

// Bike & Run des Étangs d'Or

Le Bike & Run des Étangs d'Or, à Tailly, au sud de Beaune, propose plusieurs courses à partir de 13 heures : pour les enfants : 2 et 4 km, pour les adultes : 13 km

Renseignements et inscriptions auprès de Rougeot Beaune Triathlon : rougeotbeaunetri@gmail.com

• Dimanche 9 novembre

// Spectacle Toutouyoutoo à Talmay

Dans le cadre d'Arts et Scènes Côte-d'Or, la compagnie Cirko Senso propose Toutouyoutoo, spectacle pour petits et grands, à 15 heures : à grands coups de jogging et d'aérobic, deux ex-bimbos à paillettes prouvent par leurs jongleries, acrobaties et tours de magie, qu'il n'y a décidément pas d'âge pour le cirque. Le psectacle aura lieu à l'espace de loisirs et de rencontres, rue Baron Paul Thenard.

Spectacle gratuit, sans réservation. Renseignements : 03 80 36 10 52.

• Jusqu'au 11 novembre

// Foire gastronomique de Dijon

Au programme des jours prochains : journée de l'amicale des cuisiniers de Côte-d'Or, le 7 novembre, exposition de véhicules de police jusqu'au 9 novembre, marché de créateurs du 8 au 11 novembre, championnat de France de pizza amateurs le 9 novembre, Boum de la foire le soir du 10 novembre et la Ferme Côte-d'Or, jusqu'au 9 novembre.

foirededijon.com

• Vendredi 14 novembre

// Disnée de la vente des vins à Pommard

Le Bailliage de Pommard – Confrérie vineuse, vous convie à sa Disnée de la Vente des Vins, au caveau de Pommard, 5, rue de la Mairie, à 19 heures. Un rendez-vous prestigieux qui ouvre les festivités du week-end de la Vente des Vins des Hospices de Beaune. Au programme de cette soirée d'exception : repas gastronomique en cinq plats, accompagné des plus grands vins des vignerons de Pommard. Animations et ambiance conviviale dans la plus pure tradition bourguignonne.

Tarif : 150 euros

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

Yonne

• Samedi 8 novembre

// Repas bourguignon des JA de l'Avallonnais

En raison des mesures sanitaires liées à la DNC, le concours de jugement de bétail organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais est annulé. Toutefois, le repas bourguignon est maintenu. Rendez-vous dès 19 h 30 à la salle des fêtes d'Annéot.

Pour s'inscrire au repas, contactez Baptiste au 06 45 36 05 71.

Associations, collectivités…

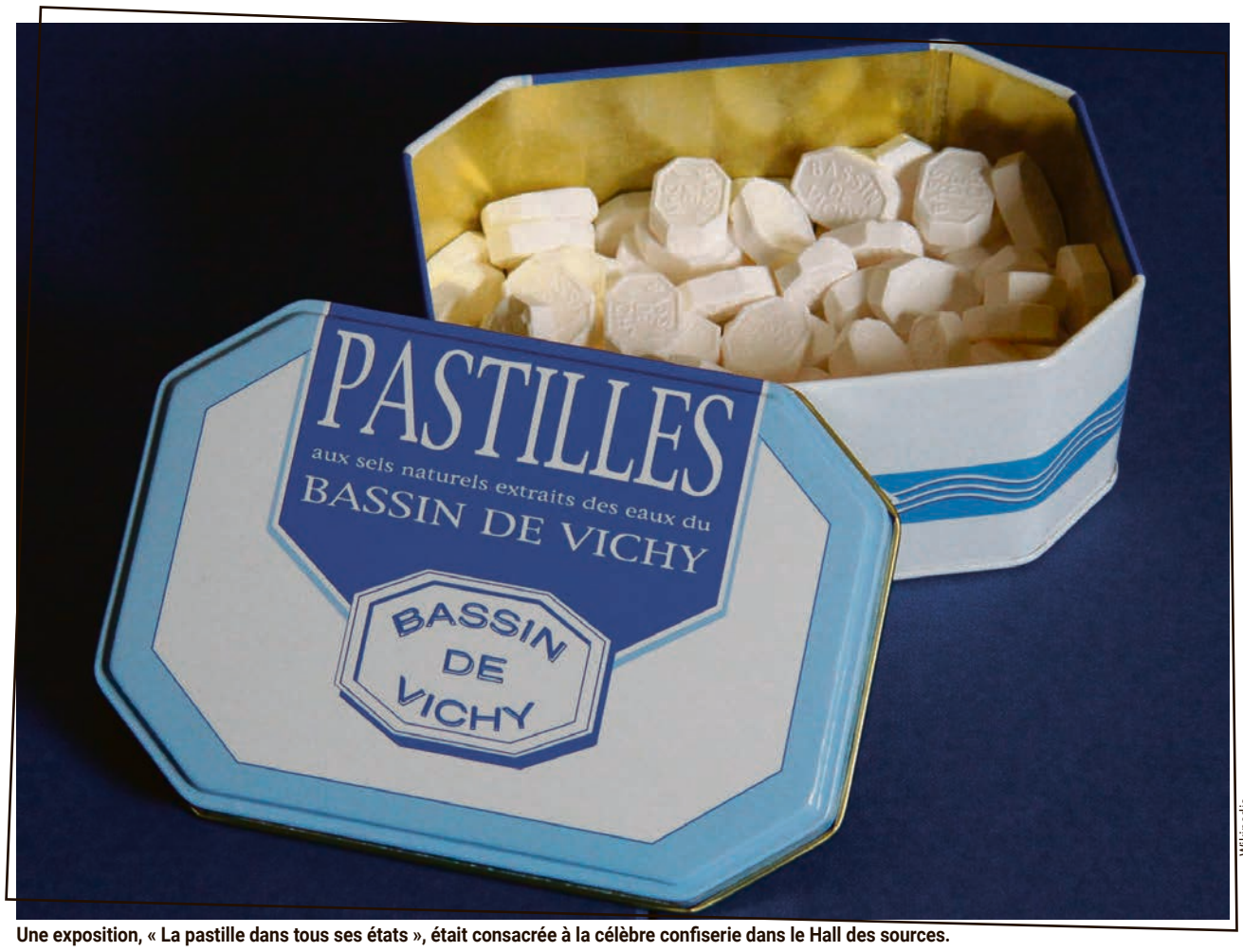
N'hésitez pas à annoncer vos manifestations dans l'Agenda

Contactez-nous par mail à redaction@terres-de-bourgogne.net ou à l'aide du QR Code

// CONFISERIE

La pastille de Vichy, 200 ans de fraîcheur

Sa saveur mentholée loin de laisser indifférent aurait aussi des vertus digestives. Qu'on l'aime pour son goût ou ses propriétés, la pastille de Vichy régale petits et grands depuis 200 ans.



Wikipedia

Une exposition, « La pastille dans tous ses états », était consacrée à la célèbre confiserie dans le Hall des sources.



Moinet

À l'origine, les pastilles étaient découpées à l'emporte-pièce.



Wikipedia

Réclame pour les Comprimés Vichy-État datant de 1921.

Cambrai à ses bêtises, Montélimar ses nougats, Aix-en-Provence ses calissons, Flavigny-sur-Ozerain ses anis… et Vichy, ses pastilles. Confiserie emblématique de la cité thermale nichée au cœur de l'Auvergne, la pastille de Vichy a traversé les époques captant dans son sillage une clientèle de fidèles mais pas que… Le bonbon à la fragrance mentholée si particulière, est né en 1825 des expériences du chimiste Jean-Pierre-Joseph d'Arcet. À l'époque, la pastille avait d'abord une indication thérapeutique. Connu aussi sous le diminutif de « Darcet », le chimiste a eu l'idée d'ajouter du sucre à des sels minéraux de l'eau thermale de vichy pour en faire un bonbon octogonal. Plus exactement, il utilisa le carbonate de soude puis, plus tard, du bicarbonate de soude (appelé aussi bicarbonate de sodium) présent naturellement dans les sources de Vichy. À cette époque, la pastille de Vichy est encore vendue comme médicament en pharmacie, et s'appelle Pastille de Vichy ou encore Pastille du Bassin de Vichy.

Du goût de l'impératrice Eugénie

Elles étaient très appréciées par l'épouse de Napoléon III, l'impératrice Eugénie, qui reconnut les pastilles Vichy comme produit « original ». Très consommées alors par l'aristocratie française, probablement influencée par cet avis impérial, ce n'est pourtant que 58 ans plus tard, en 1914, qu'elles furent vendues librement comme confiseries. L'essor de cette confiserie doit beaucoup à la famille Moinet. La plus ancienne confiserie de Vichy, toujours en activité, est une affaire familiale qui fabrique la pastille de Vichy depuis 1852, soit sept générations ! En 1932, Moinet est devenu propriétaire de la Source Roger située à Hauterive à 5 km de Vichy, d'où sont extraits à 70 mètres de profondeur les fameux sels minéraux. En 1955, cette production devient industrielle.

Une recette inchangée

La pastille, qui était alors découpée à l'emporte-pièce sur des tables dans une pâte molle puis séchée en étuve, avec pour conséquence une production réduite, est dorénavant comprimée à partir d'un granulé sec dans des comprimeuses rotatives automatiques. La production augmente alors de façon considérable. Aujourd'hui, les pastilles sont fabriquées par deux sociétés : la pastille de Vichy par le groupe Carambar & Co, appartenant majoritairement au fonds d'investissement Eurazeo ; et la pastille du bassin de Vichy® par Moinet. Depuis sa création, la formule de la célèbre pastille est restée relativement inchangée : on prélève de l'eau thermale des sources du bassin de Vichy, on la fait évaporer pour récupérer ses sels minéraux, et on les mélange à du sucre et un arôme naturel. Et c'est tout, aucun colorant n'est ajouté ! Chaque pastille de confiserie contiendrait à peu près 2,5 g de ces sels minéraux, aux propriétés digestives et toniques a priori bonnes pour la santé.

Sophie Chatenet

Recettes

// Panna cotta à la pastille de Vichy

Ingrédients :
- 20 cl de crème liquide,
- 20 cl de lait,
- 40 g de pastilles du Bassin de Vichy + 1 pour le décor,
- 1 g d'agar-agar (ou 2 feuilles de gélatine).
Concasser les pastilles Vichy et les dissoudre dans le lait chaud sur feu doux.
Incorporer la feuille de gélatine (ramollie dans de l'eau froide pendant 10 minutes et essorée entre les mains), mélanger et enfin ajouter la crème fraîche liquide.
Verser cette préparation dans des petites verrines.
Laisser refroidir et réserver au frais au moins 2 heures avant la dégustation.
Vous pouvez accompagner cette douceur d'un coulis de framboises.



Freepik



1,4 million de pastilles Vichy seraient consommées chaque jour.